Ce livre m'a été offert par l'auteur
Mr le Cte de Sèze. ——

PRESENTED TO
THE BODLEIAN LIBRARY
BY
SIR HUGH JACKSON, BT.

2375 e. 508

HISTOIRE

DE

L'ÉVÈNEMENT DE VARENNES,

AU 21 JUIN 1791.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ÉVÈNEMENT DE VARENNES,

AU 21 JUIN 1791.

PAR LE COMTE DE SEZE.

. . *Occurrens armatis.* .

TACIT., Hist.

A PARIS,

CHEZ G.-A. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
rue de Bussi, n° 17;
et Palais-Royal, galerie Vitrée, n° 13.

1843.

2 JAN 1913

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ÉVÈNEMENT DE VARENNES,

AU 21 JUIN 1791.

L'ÉVÈNEMENT de Varennes, au 21 juin 1791, est un des épisodes les moins sanglans de la révolution; c'est peut-être celui qui a eu sur les destinées de nos rois et de notre pays l'influence la plus tragique. Jusqu'à ce jour, cet évènement a échappé à l'appréciation des historiens. On l'a raconté sans le connaître ou le comprendre. Les uns l'ont rejeté sur la fatalité, d'autres en accusent l'imprudence. Quelques fautes n'entraînent pas de si grands malheurs. On n'a point à reprocher de tels crimes à la fortune. Qu'est-ce donc que la catastrophe de Varennes? Un beau dessein s'est absorbé dans un noir complot. Je crois avoir percé ce mystère.

Pour le découvrir, il m'a fallu de vives recherches, et beaucoup de temps. L'expliquer me sera plus facile. Les hommes qui ont pris part à des scènes si tristes et à un désastre si prolongé, ont presque tous écrit leur rôle. J'ai fait attention à ce que j'ai lu, et ce que j'ai lu, je vais le dire.

Vers la fin de 1790, lorsque les Princes émigrés commençaient à former des liaisons dans le voisinage de la France, et qu'on pouvait supposer aux divers cabinets de l'Europe le désir de leur servir d'appui, le baron de Breteuil s'occupa d'un plan de restauration dont il était difficile de ne pas accepter l'idée.

Dans sa retraite de Soleure, où il s'était fixé depuis le 14 juillet, et dont il lui convenait de rapprocher le centre du mouvement politique, il pensait que le Roi pourrait charger un général illustre et fidèle, de lui composer un corps de troupes formé de régimens dévoués, ajouter à ce témoignage de confiance l'ordre de réunir ces régimens dans un camp sur la frontière, et d'indiquer le moment où les troupes seraient en mesure de recevoir leur souverain.

Sans appel à la violence, par le seul fait d'une telle situation, le Roi, commandant naturel et suprême de l'armée, maître d'une force imposante, rassurait les cabinets étrangers sur l'issue de nos divisions, donnait la main à ses cousins et à son frère, et ne tardait pas à faire jouir son pays du plein exercice de son autorité.

Soit qu'il permît à l'assemblée de nouer avec lui des négociations, à l'aide d'un message ou d'une adresse, soit que de concert avec les princes de sa famille et les chefs de ses régimens, il voulût trancher, d'un coup de souveraineté, les insolubles questions de droit public qui, depuis plus d'un an, passionnaient le langage des factieux, enivraient les multitudes, et désespéraient les gens de bien, on devait croire qu'une position aussi bien prise du côté de l'intérieur, respectée des étrangers, lui présageait comme une heureuse et paisible conquête de la monarchie.

Le trône de France allait se rétablir comme il avait été fondé ; l'autorité royale devenait ce qu'elle devrait être presque toujours, l'adoucissement de l'autorité militaire.

L'idée du baron de Breteuil, qu'elle lui eût été inspirée, ou qu'elle lui fût personnelle,

semblait si juste, elle s'accordait tellement avec l'intérêt et les combinaisons mêmes du Roi, que, depuis long-temps, elle s'était présentée comme un objet de crainte à l'imagination des ennemis de sa souveraineté. Le *Moniteur* constate que, peu de temps après la prise de la Bastille, des membres influens de l'assemblée voyaient déjà Louis XVI traversant son royaume et plantant son drapeau à Metz, au milieu des gens de guerre. Mais en politique, le moment fait le succès, et il appartenait au baron de Breteuil, plus qu'à tout autre, de juger à quelle époque, et sous quels auspices, un projet pouvait devenir un évènement.

Le jour où il fallut appeler l'attention du Roi sur le plan qu'on venait lui présenter, il n'y avait pas une minute à perdre pour effectuer tel dessein qu'eût imaginé la fidélité monarchique. Au bout d'un an de travaux, l'assemblée constituante avait tout détruit. A peine restait-il au Roi le souvenir de sa puissance, lorsque l'évêque de Pamiers (1) arriva de So-

(1) Charles-Constant-César d'Agoult de Bonneval, évêque de Pamiers en 1787, né à Grenoble en 1749, mort à Paris le 21 juillet 1824.

leure pour lui communiquer la pensée de son ancien ministre. Pour qui a connu ces deux personnes si intimement liées, le politique et le prélat, adresser au Roi l'évêque de Pamiers, c'était, de la part de M. de Breteuil, accourir lui-même.

Mais, dans des circonstances si graves, il ne suffisait pas à ces deux conseillers de proposer un plan calculé de loin, dans les loisirs de l'étranger et le calme de la solitude. Tout dans le monde vit par l'exécution. Il fallait, au cœur du pays, confier le sort de ce plan à un homme embrâsé du désir de raviver le respect dû à l'autorité royale, dont le caractère fût si sûr, que le Roi pût tout espérer de son zèle, et la renommée si imposante, que personne ne pût mettre en doute son patriotisme ni son habileté.

Depuis l'émigration du maréchal de Broglie et l'affaire de Nancy, le marquis de Bouillé, successeur du maréchal dans le gouvernement des Trois-Évêchés, paraissait le seul militaire qui fût de force à diriger et à maîtriser un évènement. Sa vie passée était une longue suite de succès. Nul officier n'avait plus d'action sur le soldat, et la nature et le lieu de son commandement lui assujétissaient le plus grand nom-

bre de troupes. Le Roi n'avait donc pas dans l'armée de confident qui lui convînt mieux que le marquis de Bouillé. Aussi, à peine arrivé à Paris, l'évêque de Pamiers prit la poste pour Metz, où était le quartier-général du marquis, et il lui remit, au nom du Roi, un billet qui devenait sa lettre de créance.

Le 23 octobre, le roi avait écrit; le 26, l'évêque avait parlé. Organe des pensées intimes du baron de Breteuil, et de l'assentiment de Louis XVI, il fit connaître au marquis de Bouillé la nécessité qui pressait le Roi de quitter sa capitale. Ses malheurs, sa servitude, ses périls dataient de l'instant où il y était entré. Mais dans des jours d'effervescence et d'anarchie, quand le principe de l'autorité publique était comme anéanti, que dans les troupes, jusque-là fidèles, à peine pouvait-on remarquer les dehors de l'obéissance, il devait être difficile à l'évêque de faire passer dans l'esprit du général les sincères et fortes convictions de l'auteur du projet.

Un départ précipité de Paris, la royauté dans un camp; aux idées de constitution, de responsabilité, de soumission à la loi, c'est-à-dire au despotisme des clubs et de l'assemblée, succé-

dant tout-à-coup, par l'apparition du monarque au milieu de ses régimens, les idées de discipline pour les soldats, de devoir et de règle pour les citoyens, il y avait là de quoi étonner même la sagesse hardie d'un commandant de province à peine rentré d'une expédition où, tout en comprimant et punissant la révolte, il avait pu calculer la force et connaître l'audace des révoltés. Tout autre parti moins violent, moins soudain, moins en contraste avec l'esprit des nouvelles institutions et la marche des choses, eût paru d'une exécution plus facile au marquis de Bouillé; mais on prétendait (1) que les cabinets étrangers, en proposant eux-mêmes de faire des démonstrations favorables à l'intérêt du Roi, exigeaient qu'avant tout il fût libre de sa volonté et de ses mouvemens, au milieu de quelques soldats fidèles, et le Prince espérait retrouver son sceptre en quittant Paris.

Ces deux considérations étaient triomphantes. L'évêque et le général furent bientôt d'accord. Comme le Roi sentait l'impossibilité de brusquer l'exécution de ses projets, se reposait

(1) *Mémoires du marquis de Bouillé* (comte Louis) *sur le départ du Roi*, etc, imprimés en 1823, pages 34 et 47.

sur le marquis de Bouillé du soin de choisir l'assiette de son camp, et lui donnait jusqu'au printemps de 1791 tout le temps nécessaire pour masquer, colorer et consommer ses dispositions, il ne fut plus question que d'établir entre Metz et les Tuileries une exacte correspondance; et l'évêque de Pamiers revint apprendre au Roi ce dont ce prince n'avait pas douté, qu'une fois son expresse volonté connue, aucune difficulté n'arrêtait les résolutions du marquis de Bouillé.

Habitué depuis longues années, et par des commandemens d'une grande importance, au secret des affaires d'État, averti, par ses relations à la cour, du perpétuel retentissement des échos que l'inquisition révolutionnaire y avait multipliés, et devinant ce que Mirabeau, mieux instruit, avouait ou confiait à M. de la Porte, dans ces fameuses conversations où il trafiquait de ses remords et de ses prévoyances (1), que le Roi et la Reine étaient trahis par les *trois cin-*

(1) Rapport de M. de la Porte à Louis XVI, en date du 13 mars 1791, certifié conforme à l'original par les membres de la commission des vingt-et-un. *Procès de Louis XVI,* tom. 9, pages 4 et 5.

quièmes des personnes qui les approchaient, le général convint avec l'évêque qu'une correspondance en chiffres passerait par les mains d'un tiers que sans doute on lui avait désigné, et, sous le manteau de cette transmission clandestine, le successeur de tant de monarques put s'entretenir, pendant *huit mois*, avec un de ses sujets (1).

Après la certitude d'un profond mystère, l'indispensable nécessité, pour un général chargé de tramer dans l'ombre l'affranchissement de son Roi, c'était une parfaite liberté d'action, une indépendance totale. Il fallait que, dans l'exercice de son commandement, rien ne contrariât ses vues. Régimens, officiers, généraux, tout devait agir à son gré, se placer, se déplacer à sa voix, ne se ressentir que de son influence. Sans autre correspondant que son maître, mais par l'effet occulte et actif de cette volonté royale à laquelle il s'efforçait d'obéir, il devait presque compter sur la coopération du ministre, dont il était bien obligé de reconnaître la puissance : en un mot, ses

(1) *Mémoires du marquis de Bouillé*, page 183 de l'édition de MM. Berville et Barrière.

liens avec le cabinet devaient être toujours invisibles et tendus.

Mais, dans des jours, hélas! si lamentables, à quel espoir le plus habile zèle pouvait-il s'attacher? A peine le premier chiffre du marquis de Bouillé est-il entre les mains du Roi, que l'exécution du plan rencontre les plus sérieux obstacles.

Ce n'est pas qu'aucun des partis qui s'exerçaient à dominer le Roi, ou à lui enlever le trône, tentât d'arrêter au début l'accomplissement de son dessein. Les partis qui disposaient de l'assemblée, et soufflaient le feu des passions à la multitude, devançaient en idée ce départ dont ils avaient inspiré ou découvert la résolution. Ils le regardaient comme une phase nécessaire de leurs complots, comme un incident de théâtre fait pour précipiter, selon les uns, le dénoûment; selon les autres, la catastrophe du drame; mais ils voulaient que le marquis de Bouillé, trahi dans son zèle, trahi dans ses moyens d'action, ne pût toucher un ressort qu'ils n'eussent faussé, chercher un appui dont ils n'eussent assuré la ruine.

Ainsi, il faut le dire, le général ne s'en est pas caché dans ses Mémoires; pour ajuster

toutes les dispositions d'un plan avec autant de secret que de sagesse, il comptait presque sur la noble et pieuse complicité du ministre de la guerre, M. de la Tour-du-Pin-Gouvernet. Rempli d'égards pour son frère d'armes, de fidélité pour le Roi, cet ancien officier-général eût compris à demi mot, respecté, facilité toutes les mesures du commandant de Metz. Le 16 novembre 1790, c'est-à-dire presque au moment où le Roi recevait la première communication du marquis de Bouillé, une manœuvre de parti dans l'assemblée éloigne tout le ministère. A l'exemple de ses collègues, le comte de la Tour-du-Pin est obligé de donner sa démission. Le portefeuille de la guerre passe à un maréchal de camp, ancien officier du génie, M. Duportail (1).

Ami de M. de Lafayette, dont il avait été comme le guide en Amérique, non moins attaché à MM. de Lameth, près desquels il avait combattu, Duportail suivait le mouvement que ces chefs du comité militaire dans l'assemblée, ou plutôt ces nouveaux souverains de la France,

(1) Le Bègue Duportail, né à Pithiviers le 14 mai 1743, mort en 1802.

imprimaient à la révolution; et, pour essai de ses fonctions nouvelles, il se hâte de détruire, entre les mains de M. de Bouillé, celui des droits de sa place qui servaient le mieux ses projets.

Jusqu'au ministère de Duportail, c'est-à-dire jusqu'au 16 novembre 1790, le marquis de Bouillé, à qui on avait bien plus décerné le commandement d'une armée que le gouvernement d'une province, jouissait du droit de mouvoir les troupes, de les réunir en corps, de former, de dissoudre un rassemblement, de servir le Roi sans réserve et sans contrôle. Au moment où Duportail est ministre, ce privilége lui est enlevé. Vainement le général se plaint au Roi d'un coup d'autorité qui lui ravit toute sa force, vainement il insiste, dans sa correspondance, pour que le Roi le fasse maintenir dans l'exercice d'un droit aussi essentiel à ses desseins, le Roi ne peut venir au secours de son général; il lui écrit que sa résistance a été vaincue par la détermination de son ministre et l'opiniâtreté, c'est son mot, du commandant des gardes nationales de Paris; et, au nom du Roi, il fut défendu au marquis de Bouillé de faire changer de garnison aux troupes, de dé-

placer un seul corps sans un ordre de ce qu'on appelait le gouvernement.

Dès que M. de Bouillé eut les mains liées, et que l'on put, à la nature de sa correspondance avec le ministre, se douter à Paris de quelque préparation, d'une sorte d'esquisse de son plan, il fut peu difficile à M. de Lafayette d'en connaître et d'en surveiller les détails. Parent de M. de Bouillé, il avait avec lui la ressource d'un commerce tout naturel, et dans l'occasion, et à l'aide d'un intermédiaire, la faculté d'amener, sinon des épanchemens, au moins des entretiens, dont les gens d'esprit profitent toujours.

Depuis peu de temps, et le plus facilement du monde, ou MM. de Lameth ou lui avaient eu l'art de placer, dans le comité militaire, un député à qui il était facile d'éclairer les mouvemens de M. de Bouillé. Né à Metz, voué au barreau dès sa première jeunesse, M. Emmery eût été, dans une autre ville, tout-à-fait étranger aux affaires de la guerre ; mais, comme les habitans d'une place forte, il se trouvait instruit à fond de tout ce qui concernait les troupes, et il était lié avec les officiers. Dans le moment des plus vives occupations de l'assem-

blée, en février 1791, cet ardent ami de M. de Lafayette vient passer quelques jours à Metz, et engage de longues conversations avec M. de Bouillé ; il traite les sujets les plus délicats, en arrive jusqu'aux confidences (1). A son retour, M. de Lafayette devait se faire une idée de l'attitude et des dispositions de son cousin. Plus tard, lorsque Mirabeau, désirant relever quelques ruines du trône, cherchait la force où elle devait être, et eut adressé un des princes d'Aremberg à M. de Bouillé, Lafayette prit encore la plume ; mais il vit que le général se tenait sur une défensive sévère. Plus de lettres eussent procuré moins de jour, il cessa d'écrire, et il attendit.

Ce parti, qui se confondait avec celui de Lafayette, et ne s'en séparait quelquefois, en apparence, que pour devenir plus pressant, et frapper des coups plus hardis, se chargea d'explorer la conduite du général, et de miner sous ses pas le terrain sur lequel il devait marcher.

Déjà MM. de Lameth, qui connaissaient tout ce que valait le marquis de Bouillé, avaient

(1) *Mémoires du marquis de Bouillé*, pages 206 et 207.

essayé d'en faire la conquête, et de l'offrir en présent à la révolution. Ils n'obtinrent, telle est la phrase qu'a écrite M. de Bouillé (1) lui-même, lorsqu'il rend compte des ouvertures qui lui furent faites, *que des réponses honnêtes et vagues*. En négociateurs militaires, ceux-ci firent volte-face, et ne tardèrent pas à marcher contre l'indifférent devenu l'ennemi.

Un décret de 1790 défendait aux soldats de fréquenter les clubs, et de puiser à cette source empoisonnée les principes destructeurs de tout ordre et de toute société. Le marquis ne souffrait pas que, sur les terres de son commandement, ce salutaire décret fût enfreint. A l'instigation de MM. de Lameth et de quelques autres militaires, Duportail en demande le rapport à l'assemblée. Elle obéit. Les soldats sont maîtres d'inonder les clubs. A quel général fidèle au au Roi était-il permis de compter sur ses troupes ?

Observé, inquiété par Lafayette, presque paralysé par MM. de Lameth et Duportail, il restait à M. de Bouillé, pour coup de grâce, à rece-

(1) *Mémoires du marquis de Bouillé*, page 226, édit. de 1723.

voir la visite d'un de ces séducteurs qui, sous le charme et l'abandon de leurs manières, cachent l'activité sérieuse et le froid calcul des conspirateurs. Dans les premiers jours d'avril 1791, arrive à Metz le duc de Lauzun (1).

Sans doute, pour M. de Bouillé, une telle apparition n'entraînait aucun inconvénient politique. Le duc de Lauzun (2) avait servi sous lui. M. de Bouillé estimait sa bravoure, aimait son air de chevalerie, et, pour des relations de quelques heures, se souciait peu qu'il fût l'ami le plus dévoué de M. le duc d'Orléans. D'ailleurs, près de son ancien général, on eût vu le royaliste le plus prononcé, le vrai gentilhomme. Il ne parlait que de faire servir la révolution au rétablissement de l'ancien régime, à la restauration de l'autorité du Roi. A l'entendre, dans le tête-à-tête, son parti ne voulait que refaire ce qu'il avait détruit (3). Mais,

(1) *Mémoires du marquis de Bouillé,* page 227 et suivantes.

(2) Armand Louis de Gontaut, duc de Lauzun, né le 15 avril 1747, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 11 nivôse an II.

(3) *Mémoires du marquis de Bouillé,* page 228.

avec les entours, le voyageur pouvait se donner carrière.

Sous les ordres du marquis de Bouillé se trouvaient entre autres deux régimens de cavalerie. L'un, les *hussards de Lauzun,* avait été formé par le duc, et portait son nom; l'autre, le 1er *dragons,* jadis *Royal,* était commandé par le duc de Choiseul; mais M. de Lauzun (1) en avait été colonel. Homme de guerre et de plaisir, il aimait à raconter qu'il avait conservé les relations les plus agréables avec les officiers de ces deux corps; et sa grâce, son esprit lui donnaient le moyen de leur porter des paroles insinuantes et funestes.

Bien plus, à côté de M. de Bouillé, pour ainsi dire dans sa maison, comme sous sa tente, le duc de Lauzun n'avait qu'à lever les yeux pour rencontrer ceux d'un de ses plus intimes amis. Depuis près d'une année, un homme brillant, un officier-général à qui l'on accordait beaucoup de mérite militaire (2), le baron de Heymann, avait été rappelé de l'Al-

(1) Etats milit., 1777, 1778.— *Mém. du duc de Lauzun.*

(2) Dampmartin, *Evènemens de la révolution,* pag. 142 et 143, édition de Berlin.

sace où il commandait, et se trouvait investi du commandement en second de la division de Metz. Par l'effet d'une combinaison que le simple hasard ne saurait expliquer, le ministère, qui ne pouvait ignorer les liaisons de cet officier-général avec M. le duc d'Orléans, qui devait savoir que Heymann, fils d'un officier d'une compagnie franche, élève de la maison d'Armentières, donné en quelque sorte par MM. de Conflans à M. le duc d'Orléans, avait été longtemps colonel en second du régiment de hussards du prince; le ministère qui, à la fin de 1789, avait appris officiellement, et par trois dépêches de M. le duc d'Orléans lui-même, que, dans un certain intérêt politique, et dans sa confiance personnelle, il ne faisait aucune différence entre Heymann et le duc de Lauzun (1), au lieu d'employer les talens de ce général dans l'intérieur, l'avait placé en évidence sur la frontière, et l'avait donné pour second au marquis de Bouillé.

On devine tout ce que la rencontre de ces

(1) *Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, publiée par L. C. Roussel, sur pièces originales, édition de 1800, pages 53, 63 et 72.

deux amis d'un prince aussi suspect, liés entre eux (1) par de très-anciens rapports de société, de talens, de service, pouvaient causer d'ombrage aux personnes qui ne respiraient que le véritable intérêt du Roi (2). Le duc de Lauzun allait au-devant des inquiétudes. Sa course en Lorraine avait pour objet de prévenir en haut lieu les soupçons que les défiances de l'époque étaient près d'élever.

Dès qu'il eut ouvert son cœur au marquis de Bouillé, et qu'il lui eut laissé tracée de sa main l'expression passionnée de ses sentimens royalistes (3), le duc de Lauzun enlève Heymann et l'amène à Paris. Celui-ci obtient bientôt une audience de la Reine, et, de concert avec son ami, propose un plan pour faire sortir le Roi *de sa capitale, et le mettre en sûreté en Alsace, ou dans une des places du commandement du marquis de Bouillé.* La Reine répondit qu'elle *prendrait les ordres du Roi.* On remercia Hey-

(1) *Histoire secrète de la cour de Berlin,* par Mirabeau, lettre 46e.

(2) *Relation du départ du Roi,* par le duc de Choiseul, pages 53 et 61.

(3) *Mémoires du marquis de Bouillé,* page 229. Paris, Baudouin, 1823, édition de MM. Barrière et Berville.

mann, et on éconduisit avec bonté sa proposition (1). Mais, lorsque le projet du Roi put s'exécuter, comment en croire les bruits qui signalaient le baron de Heymann à la défiance? Il était venu lui-même offrir de sauver et de garder le Roi. Si, faute d'autres régimens, il était nécessaire de confier le salut du monarque aux hussards de Lauzun, comment imaginer que leur fidélité chancellerait? Le duc, dont le régiment portait le nom, avait rendu M. de Bouillé le dépositaire des sentimens de son cœur. Il ne songeait, comme lui, qu'à sauver le monarque et la monarchie. Le coup du duc de Lauzun était bien joué.

Le piége que l'on tendit au Roi ne fut pas moins habile. Vers la fin de février, surtout la fin de Mars, le bruit de son départ agitait dans l'assemblée tous les entretiens. C'était à qui aurait l'air de deviner son projet, et, à force d'insultes et d'oppression, de lui en faire tout à la fois une nécessité et un crime. Les orléanistes, honteux d'avoir vu, au 5 et 6 octobre, les forfaits frappés de stérilité, et la lieutenance-générale échappée pour la seconde fois des mains

(1) *Mémoires du marquis de Bouillé*, page 230.

de leur maître, cherchaient l'occasion de remuer de nouveau les évènemens, et n'auraient pas craint d'en ensanglanter l'issue. Un parti avide de guerre, s'était uni aux orléanistes dans leurs outrages contre la Reine, pour irriter la patience de l'Autriche, et provoquer la rupture des anciens traités. Sans s'occuper de l'éternelle jalousie de l'Angleterre, ou peut-être, à son propre insu, cédant aux insinuations du cabinet anglais, ce parti songeait à envahir le Hainaut, la Flandre et le Brabant, voulait à tout prix réveiller en France la passion militaire, augmenter l'armée, créer une nouvelle race de combattans, et se croyait, par son but, absous de ses moyens. Enfin, Lafayette, satisfait de veiller sur la sûreté personnelle du Roi, contribuait à enlever l'une après l'autre les prérogatives de la royauté, et ne s'étonnait pas d'être plus roi que le Roi lui-même. Le départ était un grand évènement; on pouvait lutter à qui en serait le maître.

Sous prétexte de tracer les règles que les divers fonctionnaires de l'État avaient à observer dans l'exercice de leur emploi, on proposait d'étendre au Roi le devoir de la résidence. Le monarque, devenu le premier fonctionnaire de

France, allait être comptable au public de ses moindres actions. On lui mesurait ses temps de liberté, on lui en comptait les jours, les heures.

D'abord, il s'agissait de ne pas consentir qu'il pût s'absenter sans l'autorisation de l'assemblée; et dans le cas où il n'en aurait ni sollicité ni obtenu la faveur, on demandait qu'à l'exemple des autres fonctionnaires publics, ce déserteur, d'une nouvelle espèce, fût censé avoir renoncé à ses fonctions. Mais, par adoucissement d'une sévérité qui n'était que le premier jet de l'imagination des législateurs, on proposait qu'il eût sa résidence à vingt lieues au moins de l'assemblée, lorsqu'elle était réunie. Que, s'il sortait du royaume, et si, après avoir été invité par une proclamation du corps législatif, il ne restait pas en France, on demandait qu'il fût censé avoir abdiqué la royauté.

Pour consacrer de tels scandales, pour ériger en loi les hypothèses les plus insultantes, les orateurs de la majorité ajoutaient le sophisme à la dérision. A les entendre, un Roi chargé de liens, justiciable des factieux, jouet de l'insurrection, n'en était pas moins le plus puissant des monarques.

Mais si on abusait de la parole, et même de la parole étudiée, pour pallier la folie de ce nouveau code de la royauté, on ne se hâtait pas de placer de telles prescriptions au milieu des monumens législatifs de l'époque. La proposition de loi avait été reçue par l'assemblée, le rapporteur du décret couvert d'applaudissemens ; mais le rapport restait entre les mains de son auteur, la loi parmi les projets. Si on l'eût présentée à la sanction, il eût été à craindre que le Roi ne voulût s'y soumettre, et, par son inaction, n'eût tenu les évènemens dans l'immobilité. On entendait plus finement la politique. On avait proposé, rapporté, discuté. Que le Roi vînt à quitter Paris, il était instruit de sa destinée ; il savait que, dans l'assemblée, une foule de membres demanderaient à le juger. Mais le décret n'avait pas même été présenté à sa sanction; n'était-ce pas lui ouvrir le royaume, l'engager à sortir de sa captivité?

Au milieu de toutes ces ruses, de ces embûches que multipliaient le génie de l'attaque, où trouver la sécurité nécessaire au développement d'un grand dessein? Quel abri le Roi de France

devait-il chercher dans son royaume? S'il faut en croire le marquis de Bouillé, dès le mois de novembre 1790, on s'était accordé sur le point de retraite.

Montmédy paraissait au général le véritable asile d'un roi malheureux. La ville, trop resserrée pour contenir quelque population, très-forte comme place de guerre, éloignée de soixante-dix lieues de Paris, à cheval sur nos limites, offrait pour l'assiette d'un camp mille ressources, et pas un danger.

Si le Roi n'eût pas tenu à cette frontière, qu'il eût voulu joindre à l'avantage de s'appuyer sur une ville affectionnée et une garnison fidèle, la facilité de donner la main aux Suisses, qui, d'après les derniers traités, s'étaient engagés à fournir, à sa première réquisition, vingt-quatre mille hommes de troupes, M. de Bouillé proposait Besançon.

Dans un autre but, il proposait encore Valenciennes, ville assez peu distante de la capitale, habituée au continuel passage des voyageurs, où la municipalité était royaliste et la garnison dévouée. Mais Montmédy dépendait essentiellement du commandement de M. de Bouillé. C'était la ville qui paraissait s'être of-

ferte la première à sa pensée. Peut-être avait-elle été aussi indiquée par M. de Breteuil. Louis XVI avait fait choix de Montmédy.

Une question non moins délicate était de savoir par quelle route le Roi gagnerait la ville de sa préférence. Le marquis fut consulté. Il écrivit au Roi que de Paris on allait à Montmédy par deux chemins. Le premier se suivait par Reims et Stenay, et ne traversait que peu de villes qu'il fallût éviter. On allait aussi à Montmédy par Châlons, Sainte-Menehould et Verdun. Mais ce côté inspirait de l'inquiétude. Verdun était ville de guerre. La surveillance y ressemblait à de l'inquisition. Le peuple, la municipalité, la troupe étaient également hostiles. Il est vrai qu'on éludait Verdun en tournant à gauche à Clermont, et passant par Varennes. Mais, à Varennes, autre inconvénient. Pas de poste. Pour y reprendre la route de Montmédy, il fallait s'y assurer d'un relais de chevaux. L'attention publique, les curieux, les ennemis cachés, les affidés mêmes, s'il y en avait eu, tout devenait à craindre.

Le marquis de Bouillé affirme que, dans sa correspondance avec le Roi, il insistait pour la route de Reims, qui lui semblait la moins

suspecte et la plus facile. En effet, au-delà de Reims, le chemin coupait un pays peu fréquenté, d'immenses plaines où un passage, quel qu'il fût, ne faisait aucun bruit, ne laissait aucune trace. Mais le Roi désirait éviter Reims, où Sa Majesté avait été sacrée, et craignait d'être reconnue. Le Roi refusait également de sortir par la Flandre, de rentrer par les Ardennes, après avoir traversé le territoire autrichien, et il écrivit à M. de Bouillé qu'il ne quitterait pas une minute le sol français, et prendrait le chemin de Varennes.

Restaient maintenant à organiser le voyage et les moyens de n'être ni entravé ni surpris. Le Roi devait partir dans la nuit, ainsi le conseillait la prudence; mais le genre et le nombre des voitures dont on devait se servir étaient à considérer. M. de Bouillé voulait que le Roi eût pour lui et pour la famille royale deux diligences anglaises, ce qu'on appelle aujourd'hui voitures coupées, équipage commode et leste, et, pour assurer les détails d'une course, qu'il était impossible au Roi et à la Reine de diriger, il demandait qu'on fût accompagné de l'ancien major des gardes françaises, le marquis d'Agoult, homme de nerf, d'un caractère assez

fort, et d'un grade assez élevé pour maîtriser toutes les conjonctures. Selon lui, avec de telles précautions, le Roi partait et passait. Ce n'était pas le compte de ceux qui, dans la guerre livrée à la royauté, mettaient tant de prix à ce voyage.

Sous le prétexte, toujours si puissant sur le cœur de Louis XVI, que le Roi ne pouvait se séparer de sa famille, on rejeta l'idée des deux voitures, et on résolut d'en commander à un sellier une assez vaste pour contenir toutes les personnes royales, moyen infaillible d'attirer les yeux du public, et de créer un embarras de plus sur une route déjà remplie de tant de périls.

A mesure que l'on approchait du moment où le dessein du Roi allait s'accomplir, il était difficile d'en soigner l'exécution sans employer d'auxiliaires.

Pour obtenir en regard de la frontière un mouvement de troupes impériales, dont l'apparition parût motiver le camp de Montmédy, il avait sans doute été nécessaire qu'un confident du projet s'abouchât avec l'ambassadeur d'Autriche.

On devait penser que le comte de Mercy, élève du prince de Kaunitz, vieilli dans la faveur de la cour de France, ne donnerait au plus fidèle allié de son pays, à la sœur de son maître, que des conseils habiles et heureux. Il exigeait, tel est le mot qu'emploie le fils aîné du marquis de Bouillé, lorsqu'il fait connaître les communications qu'on eut avec le représentant de l'Autriche, il exigeait (1), pour décider l'empereur à agir de concert avec Louis XVI, que le Roi ne s'engageât pas dans une voie d'aventures ; s'il lui était impossible de traverser ses États comme monarque, qu'il les franchît comme général, et qu'une succession de détachemens de troupes postés de distance en distance, se relevant les uns les autres, interceptant routes et courriers, ne pût laisser au Roi lui-même aucune incertitude sur le succès de son voyage, et dissipât les moindres ombrages de ses amis.

Au milieu de l'effervescence universelle, dans des jours de tumulte perpétuel et d'anarchie, quand sur la surface du territoire chaque homme du peuple, inquiet de tout, regardait

(1) *Mémoire de M. le marquis de Bouillé* (le comte Louis), page 47.

tout, et s'offusquait de tout, le marquis de Bouillé ne pouvait donner son assentiment à ce conseil du comte de Mercy. Le secret, la présence d'un militaire habitué aux évènemens, cette protection qu'un voyage trouve dans les facilités mêmes que le public a établies pour les voyages, lui semblaient suffire pour préserver la course du Roi jusqu'à Montmédy. Au lieu d'accroître les chances de sécurité, un développement de forces dans des contrées sans garnison, où on serait étonné d'un mouvement militaire, ne faisait, à ses yeux, qu'augmenter les risques. Mais, sur ce point comme sur le genre de voiture, le marquis déclare qu'il fallut céder. On ordonnait; il n'avait qu'à chercher le plus sage moyen d'obéir.

Une fois que le marquis de Bouillé connut l'invariable détermination de Louis XVI de n'entreprendre le voyage de Montmédy qu'avec la certitude qu'au-delà des quarante premières lieues il trouverait des détachemens de cavalerie en état de couvrir sa marche ou de l'appuyer, il devint facile de dresser un itinéraire

pour le Roi, et un ordre de service pour les troupes.

On devait assigner pour but ostensible aux détachemens, la nécessité de protéger le passage d'un trésor dans un pays peu distant de la frontière, et à une époque où il était notoire que des groups considérables d'argent ne pouvaient circuler sans précaution.

Aussi, à partir du lieu où le Roi devait rencontrer les premières védettes, le marquis ne laissait sur son plan aucun point où sa surveillance fût en défaut.

De Paris à la ville d'arrivée, il était convenu que le voyage s'exécuterait par Châlons, Sainte-Menehould, Clermont et Varennes. De là il fallait gagner Montmédy. Le général se chargeait de cette seconde partie de la route. Comme il se défiait de Dun et de Stenay, il devait de sa personne occuper Stenay avec un régiment d'affection, faire garder la Meuse à Dun, attendre le Roi au sortir de cette ville, dans son poste de Stenay, le suivre et entrer à ses côtés à Montmédy, en conduisant son avant-garde.

De plusieurs points, et à heure nommée, des corps de toutes armes devaient se diriger sur

Montmédy, le camp se former à l'instant où on apercevrait Louis XVI.

Si le général défendait lui-même la route de Varennes au camp, il ne pouvait confier qu'aux officiers les plus sûrs la chaîne de postes qu'il allait établir de Varennes à Châlons.

En effet, sur la grande route, en avant de cette ville, près du premier relais, au lieu nommé *le Pont-de-Somme-Vesle,* où, en 1791, il n'y avait peut-être pas trois maisons bâties, et où un piquet de cavalerie était le maître des évènemens, M. de Bouillé, toujours sous le prétexte d'attendre et d'escorter un trésor, plaçait un détachement de hussards. L'officier chargé de ce détachement, le premier en ligne et le plus important de tous, devait avoir le secret du voyage, prendre les ordres du Roi, l'accompagner à la tête de ses troupes, si le Roi le jugeait convenable, ou se replier tranquillement sur le poste qui précéderait le sien, dans le cas où il n'eût reçu aucun mot du Roi; mais, en toute circonstance, laisser assez de monde pour intercepter, pendant vingt-quatre heures, la route royale et les chemins d'embranchement, et barrer le passage à tout courrier, à toute personne qui n'auraient pas eu à exécuter les com-

mandemens du Roi ou de M. de Bouillé.

Six lieues plus loin, le Roi devait trouver un autre détachement et des officiers munis des mêmes instructions.

A Clermont, les troupes devaient être plus nombreuses, mais les instructions semblables. Le Roi quittait à Clermont la route de Paris à Verdun, prenait la chaussée qui conduit à Varennes, en déployant un appareil militaire, ou passait sans escorte, *incognito,* comme un simple voyageur.

Grâce à toutes ces précautions, les voitures du Roi ne pouvaient trouver ni retard ni obstacle. Chaque poste aux chevaux fournissait les relais. De Paris à Clermont on n'avait besoin d'aucun supplément.

Varennes, au contraire, était un lieu privé de tout temps de relais de poste. On avait arrêté que les voitures du Roi y trouveraient un relais particulier, que ce relais le mènerait jusqu'à la poste de Dun; et pour que les courriers du Roi, le Roi lui-même connussent le point précis où serait le relais, des officiers de confiance, après l'avoir placé, devaient, de Varennes à Pont-Somme-Vesle, disposer des chevaux de selle sur la route, indiquer aux courriers du

Roi l'emplacement du relais, et si cela paraissait nécessaire, à l'aide des chevaux qui les attendraient de distance en distance, accompagner eux-mêmes la voiture jusqu'à Varennes, ou la précéder, à la volonté du Roi, pour avertir, sur le passage, les chefs des divers détachemens, et en définitive, à Varennes, des officiers chargés de surveiller le relais.

Dès qu'on arrivait à Montmédy, le théâtre était changé, la scène agrandie. Le Roi profitait sur-le-champ des combinaisons du marquis de Bouillé. Depuis long-temps le général semait le bruit d'une agression menaçante de la part des Autrichiens. Ses agens racontaient que l'empereur se proposait de soutenir la cause des princes de l'empire possessionnés en Alsace, qu'allaient atteindre les décrets de l'assemblée nationale, et faisait filer des troupes sur la frontière. Pour se mettre en mesure d'obvier à une attaque subite, et concentrer un corps d'observation dans le pays voisin de celui que devaient occuper les impériaux, le général avait fait des traités secrets pour des acquisitions de fourrages avec des entrepreneurs des environs de Stenay et de Montmédy. A l'artillerie qui formait l'armement de la place, il avait joint un

train extraordinaire de douze pièces de canon, des farines, des tentes pour un camp de quinze mille hommes. Ses dispositions étaient prises pour qu'au moindre signe les régimens sur lesquels il comptait encore, marchassent de plusieurs points sur Montmédy. Il se fiait ensuite, pour électriser les troupes du camp, sur l'apparition du Roi et de sa famille (1).

D'un autre côté, le ministre de la guerre, qui était parfaitement informé de l'état des choses, qui savait, par ses relations extérieures, que l'empereur ne songeait à rien moins qu'à rompre la paix avec la France, et qu'au-delà de la frontière il n'y aurait pas un Autrichien, pour aveugler de plus en plus la confiance du marquis de Bouillé, le rassurait sur ses craintes, et le complimentait sur la sollicitude avec laquelle il veillait à la défense du pays.

Ainsi le plan du marquis, quelque judicieux qu'il pût être, éventé, commenté, médité par l'ennemi, devait-il trouver partout difficultés sur difficultés, et ne se développer qu'au milieu des embûches, des perfidies et des trahisons.

(1) *Mémoires du marquis de Bouillé.—Mémoire du comte Louis de Bouillé.—Rapport du comte Charles de Damas.*

Personne sans doute, à visage découvert, et opposant moyen à moyen, n'eût entravé les opérations de M. de Bouillé. Il n'y avait, en 1791, qu'une voix sur ses talens. Un des adversaires de sa cause, écrivain militaire des plus distingués, Grimoard, lui accorde même du génie. Mais quand il faut agir, agir en secret, agir vite, a-t-on le temps de lire dans tous les cœurs, d'en pénétrer tous les mystères? C'était peu de dresser un plan, d'écrire au Roi qu'on l'attendrait au-delà de Châlons, qu'on lui ferait passer Pont-Somme-Vesle, Sainte-Menehould, Clermont-en-Argonne, d'autres villes, qu'on l'amènerait à Montmédy à travers des contrées qui lui causaient le plus de défiance, il fallait poser la main sur des officiers à qui on dût livrer l'exécution d'un tel dessein, et le marquis ne pouvait se décider avec trop de scrupule sur le choix de ses auxiliaires.

Pour évaluer avec précision les mouvemens du voyage, régler sur l'heure du départ du Roi la marche des évènemens, fixer l'emplacement de chaque poste, surtout celui du relais, et tracer

avec une extrême justesse, d'après le calcul des distances, l'itinéraire du Roi, il était tout simple d'appeler un officier appartenant au corps des ingénieurs-géographes militaires, accoutumé à des travaux de reconnaissance non pas plus importans, mais moins faciles. A cet égard, le marquis de Bouillé n'eut la peine ni de chercher ni de choisir.

Le Roi lui avait adressé des messages par M. de Goguelat (1). Le général connaissait cet officier comme le connaissait tout Paris, par la vivacité de son zèle royaliste; il savait qu'on l'avait employé plusieurs fois dans des missions secrètes. Louis XVI avait l'habitude de lui donner des ordres. En l'initiant à l'entreprise, on croyait voir en lui un confident bien supérieur au rôle qu'il allait jouer.

Il fallait ensuite faire choix d'un officier chef de corps dont le régiment pût être mis à la disposition du général, et qui, par l'état de sa fortune, son train de vie à la garnison, se trouvât

(1) François Goguelat de Lorien, officier au corps des ingénieurs-géographes militaires, né à Château-Chinon le 23 janvier 1746, mort à Paris le 3 février 1831.

en mesure, au cas d'un changement de séjour, de faire voyager assez de chevaux de ses écuries pour établir à Varennes le relais du Roi, sans que l'importance d'un tel équipage offusquât la susceptibilité de la petite ville, et contrastât avec la manière d'être du colonel.

Après trente années, le fils aîné du marquis de Bouillé s'est accusé d'avoir rencontré cet officier supérieur dans la personne du duc de Choiseul, et de l'avoir désigné à l'intérêt et à la confiance de son père (1).

Le comte de Bouillé, aujourd'hui le marquis, doit s'absoudre lui-même d'un tel souvenir. Le nom de M. de Choiseul, son âge (il avait plus de trente ans), l'habitude qu'il avait du service, son empressement à s'offrir lors de l'affaire de Nancy, sa persévérance, même après l'évènement, à croire qu'ils'est montré alors aussi dévoué qu'habile, font plus qu'excuser l'erreur de 1791, et témoignent seulement qu'à une époque où l'émigration avait déjà ravi de si beaux talens à l'armée, et où le ministère brisait à chaque instant, dans la main du général, tout ce qui pouvait servir à ses desseins, le

(1) *Mémoire du marquis de Bouillé* (comte Louis), page 67.

coup d'œil du marquis de Bouillé ne savait sur qui se fixer pour saisir, même dans les rangs les plus élevés du monde, d'heureux auxiliaires de sa fidélité.

Telles furent d'abord les deux personnes à qui M. de Bouillé livra les ressorts les plus déliés de ses projets; mais comme ces deux confidens devaient, sur toute la route du Roi, avant et pendant le voyage, courir d'un poste à un autre, être toujours en mouvement, il parut essentiel de s'ouvrir à un autre officier qui, par le service auquel on l'appliquerait, se trouverait comme placé au centre de l'action, et serait doué d'assez de vigueur et de fermeté pour enlever les troupes ou les maintenir dans le devoir. On était sûr de réussir en s'adressant au comte Charles de Damas (1), colonel des dragons de MONSIEUR. Vers la fin d'avril, le duc de Choiseul fut chargé de lui révéler l'honneur qu'on lui destinait de coopérer à la liberté de Louis XVI.

L'entrevue eut lieu à Commercy, où le régiment du duc tenait garnison. Ce fut là que les

(1) Duc Charles de Damas, au sacre de Sa Majesté Charles X.

deux officiers épanchèrent dans le cœur l'un de l'autre les sentimens que leur situation mutuelle était faite pour leur inspirer. A la pensée que tous deux allaient prendre part à la plus vive et plus militaire revanche du 14 juillet et du 6 octobre, M. de Choiseul vit l'enthousiasme de M. de Damas : M. de Damas s'est toujours rappelé l'enivrement de M. de Choiseul (1).

Mais comme le zèle et la valeur ne suffisent pas au succès des affaires, et que, dans toutes les entreprises, il faut de l'argent si on veut assurer partout une active coopération, que d'ailleurs le Roi avait fait dire qu'on pouvait compter sur ce qui serait nécessaire, M. de Bouillé demanda quelques sommes. Le Roi envoya un million. C'était en assignats. Il fallut les changer. Mais le dépôt en était fait à des mains pures, et jamais l'histoire n'a gardé la trace d'un argent ou plus noblement dépensé ou plus fidèlement remis (2).

Toutes les combinaisons de Metz étaient donc on ne peut mieux liées. Les rôles, ou plu-

(1) Duc de Choiseul, page 37. — Comte Louis de Bouillé, page 69.

(2) *Voyez* aux diverses Relations.

tôt les devoirs y étaient parfaitement tracés et répartis. Il n'y avait plus qu'à prendre à Paris des mesures aussi prudentes que justes pour que le Roi, qu'on était certain de recevoir à Pont-Somme-Vesle, fût assuré lui-même de pouvoir dépasser Châlons.

Sa Majesté avait à Paris un confident bien à portée de nouer des rapports avec le confident de Lorraine. Initié dès les premiers momens aux plans adressés par le baron de Breteuil, le comte de Fersen (1), colonel de Royal suédois, servait d'intermédiaire à la correspondance du Roi et de M. de Bouillé. Né à Stockholm, mais fils d'un Suédois jadis officier-général au service de France, attaché lui-même, quoique fort jeune, en Amérique, comme colonel, à l'état-major de Rochambeau, décoré de l'ordre de Cincinnatus, le comte de Fersen devait savoir, à Paris, se dérober à l'inquiétude de la surveillance politique, comme tout militaire français ; mais il partageait l'opinion com-

(1) Axel, comte de Fersen, né le 7 septembre 1754, massacré à Stockholm en 1810.

mune; il pensait que, parmi nous, en temps de révolution, la diplomatie étrangère jouit d'une sécurité qui abandonne les nationaux. Ses liaisons étaient principalement avec les personnes du Nord. Pour avoir les lettres de M. de Bouillé, il avait donné le nom d'une dame russe, et un secrétaire de la légation suédoise recevait ses courriers.

Le comte de Fersen s'était aussi chargé des préparatifs du voyage. Il avait commandé à un sellier une voiture, non pas magnifique, non pas extraordinaire, comme on s'est plu à le lui reprocher, mais solide, large, et faite pour contenir aisément six voyageurs. On sait que le Roi et la Reine ne voulaient à aucun prix se séparer de leurs enfans. Madame Elisabeth partait avec son auguste frère. On croyait encore que le marquis d'Agoult accompagnerait Leurs Majestés. Il était facile de trouver à l'hôtel du comte de Fersen, pour les femmes attachées au service de la Reine, de Mgr le Dauphin et de Madame Royale, une chaise en état de courir la poste sans crainte d'accident. Rien, en apparence, de plus exact que les mesures qu'on avait prises.

Cependant était-il bien dans les règles d'une

sagesse qui, en révolution, doit être si défiante, d'avoir placé de tels intérêts entre les mains de M. de Fersen? Les personnes qui avaient inspiré, entraîné peut-être les résolutions du Roi, ou qui avaient profité de ses dispositions, avaient pensé qu'il était habile de se confier à un étranger, il est vrai servant en France, et qui n'avait pour nous que son nom de Suédois. Mais lors même que le comte de Fersen eût rompu tout lien de société avec les officiers d'Amérique, ses anciens compagnons d'armes, MM. de Lameth, Duportail, Lafayette, et qu'on n'eût pas eu à craindre ses anciennes relations, ne devait-on pas penser que sa situation personnelle, son zèle monarchique, son dévouement à la famille royale, le désignaient chaque jour aux sollicitudes de l'ambassadeur de sa nation?

Par une de ces singularités qui ne sont que trop fréquentes dans notre politique, et qui ont porté des coups si funestes à la cause de la royauté, on pouvait remarquer une différence extrême entre les sentimens de la cour de Suède et les principes de son ambassadeur à Paris. Le roi de Suède honorait, chérissait Louis XVI. A l'entendre et à lire ses dépêches, il brûlait du désir de se mettre à la tête de la chevalerie des

rois, et d'assurer l'indépendance des souverains en aidant à reconquérir celle du Roi de France; et son ambassadeur, ligué publiquement avec les révolutionnaires, eût manqué aux engagemens de sa cause, s'il n'eût fait surveiller les démarches de M. de Fersen.

Mais, en supposant que la diplomatie étrangère eût mis les ressources de ses observations à la disposition des partis dans l'assemblée, elle ne leur apportait d'autre secours que ceux qu'une alliance peut offrir, et les révolutionnaires français avaient fini par n'avoir pas besoin de pénétrer la conduite d'un gentilhomme étranger, pour connaître jour par jour les desseins de Louis XVI.

On eût dit que les ennemis de la royauté n'ajoutaient violence à violence que pour exciter le Roi à quitter sa capitale; et dès que, par le moindre fait, le prince eut donné quelque couleur à ses résolutions, sur le champ, à la minute, de l'intérieur même du palais, son projet de départ fut dénoncé aux autorités de Paris.

En pareil cas, le moindre mot était un cri d'alarme. La dénonciation qui semblait la plus

conjecturale était sûre d'amener le plus grand effet, lorsqu'on livrait un acte ou un indice à l'appréciation du département, de l'état-major de la garde nationale, du tribunal de police du maire.

Ces puissances de 1791 avaient un caractère et un genre de souveraineté dont il nous est difficile d'avoir l'idée. Le maire de Paris, le département de Paris étaient, pour les chefs de l'assemblée, comme leur pouvoir exécutif. La garde nationale, aujourd'hui si cantonnée, si restreinte dans l'accomplissement de ses devoirs, formait, en 1791, un corps politique et militaire dont l'influence n'était pas bornée à son horizon. Les officiers qui en faisaient la force étaient, soit à Paris, soit en Province, des hommes éprouvés, des combattans d'Amérique, parés des lauriers du Nouveau-Monde. Commissionnés tout à la fois dans l'armée de ligne et dans la garde nationale, ils ne perdaient aucun droit à leur avancement militaire pour se mêler aux citoyens. Le chef principal des troupes civiques, le héros de l'époque, passait pour avoir brillamment combattu, et portait depuis plus de dix ans les épaulettes de général. Pour aide-major, il avait choisi Mathieu-

Dumas, colonel dans l'armée, naguère aide-de-camp du maréchal de Broglie, l'élève chéri de Rochambeau. Inséparable de Gouvion, officier du génie, dont on dit aussi qu'il avait reçu les conseils, Lafayette tenait celui-ci plus près de lui, à ses côtés, et après l'avoir logé dans son hôtel, l'avait placé aux Tuileries. Et, si l'on en croit les révélations des contemporains, l'ami de Lafayette s'était ménagé des intelligences jusque dans le service subalterne de la Reine. Une liaison, qui aurait dû avoir sa réserve, lui permettait de pénétrer au château l'histoire de chaque jour; et dans sa terrible inquisition, ses plaisirs lui tenaient lieu de police.

Une fois que le Roi eut fixé à un jour assez prochain le terme de sa captivité, il voulut s'assurer, dans son intérieur, d'une combinaison dont il eût le secret, et d'une issue dont il fût le maître. Le château était cerné comme une prison; mais pour arriver à la seule ouverture que négligeât d'observer la garde nationale, on apprit qu'on pouvait se frayer un chemin. Une des femmes de la Reine occupait, aux Tuileries, un logement qui tenait, par un corridor, aux

appartemens de la princesse, et, par un autre corridor, à l'ancien logement du premier gentilhomme qu'avait laissé vacant le départ du duc de Villequier. L'appartement du premier gentilhomme aboutissait à un escalier qui ne répondait à aucune autre pièce, et la porte vitrée où s'arrêtait, au rez-de-chaussée, cet escalier, ouvrait sur la cour des Tuileries.

Le 11 juin (hélas! l'active surveillance connut bien vite la minute et l'instant), à cinq heures du soir, la Reine, accompagnée du Roi, sans confidens, sans suite, entre chez celle de ses femmes à qui, par excès de bonté, elle avait permis de loger si près de sa personne, parcourt les pièces du logement, et annonce que son projet est d'en disposer pour sa première femme de chambre. Le Roi ordonne ensuite qu'on le conduise dans l'antichambre de l'appartement de M. de Villequier, et demande, toujours à la même femme, la clé de la porte placée au bas de l'escalier qui s'ouvrait sur cette division de la cour des Tuileries, qu'on appelait alors la *Cour des Princes*. La femme à laquelle avait parlé le Roi répondit qu'elle n'avait pas de clé; que, depuis le départ du duc de Villequier, la porte que désignait Sa Ma-

jesté demeurait ouverte, et qu'elle ne faisait fermer que celle qui se trouvait au bas du petit escalier par lequel on descendait dans l'antichambre de l'appartement abandonné du premier gentilhomme.

On devine tout de suite que nos malheureux maîtres avaient parlé devant l'ennemi (1). La femme qu'ils venaient de questionner, et c'est une des premières femmes de chambre de la Reine (2) qui a voulu léguer le fait au public, était celle chez qui Gouvion passait sa vie.

Dans sa parfaite sécurité, le Roi, suivant toujours la même vue, commande à l'inspecteur des bâtimens de lui faire remettre une clé de la porte d'entrée de l'antichambre du duc de Villequier, et une clé de la porte du petit escalier par lequel on communiquait à cette antichambre. Tout fut révélé au moment même à la police de l'époque; elle a pu avoir le plan des lieux et le modèle des clés.

Les augustes voyageurs sortis du château, on pensait qu'il fallait hâter le pas de la poste, faire

(1) *Rapport de Muguet de Nanthou, à l'Assemblée.*

(2) *Mémoires de Mme Campan,* tome 2, page 140, et page 320.

préparer les attelages aux relais, pourvoir à tous les détails d'une longue course. Il fut convenu qu'on emmènerait trois gardes-du-corps, hommes robustes et fidèles, dont l'un ferait l'office d'avant-courrier, l'autre se tiendrait à côté de la voiture, et le troisième, placé sur le siége, continuerait pour ainsi dire son service auprès de Leurs Majestés. Est-ce, comme on l'a imprimé, le comte Antoine d'Agoult, des gardes-du-corps, qui indiqua au Roi ces dignes officiers? cela est possible ; mais, soit fatalité, soit influence occulte, le choix tomba, parmi les trois gardes-du-corps, sur un des hommes les plus valeureux et les plus honorables, mais que voyait le plus (1), et que sans doute surveillait le mieux M. de Gouvion.

Et comme si la présence de ces trois courriers ne témoignait pas, quant aux voyageurs, d'une dignité sur laquelle on eût dû au contraire épaissir les voiles, on leur ordonna de s'affubler d'une veste de couleur éclatante, qui les signalait de loin à tous les yeux. A Paris, les conseillers du départ observaient peu les

(1) *Relation du comte de Valory*, pages 252, 253 et 255, Recueil de MM. Berville et Barrière.

règles de la prudence. Il est temps de savoir ce qui se passait du côté de Metz.

A quelque distance de M. de Bouillé, M. de Choiseul s'apprêtait à exécuter les ordres de son général, et songeait déjà à choisir les officiers et les soldats qui devaient le mieux répondre à son attente. Son régiment (Royal dragons), le premier de l'arme, était au grand complet de guerre, et passait pour un des plus distingués. Le colonel croyait en être sûr. Ordre soudain de Duportail, à Royal dragons, de changer de séjour, de quitter au plus vite la Lorraine pour l'Alsace, et d'aller tenir garnison à Neubrisac. A l'instant, M. de Choiseul est à Metz; il gémit avec M. de Bouillé d'un tel coup de fortune, réclame, intercède. Le ministre est inflexible. Tout ce qu'on obtient, c'est de conserver à l'ancienne garnison les malades et les chevaux de remonte. Sous divers prétextes, M. de Choiseul garde cent dragons, et, de son autorité, M. de Bouillé lui donne l'ordre exprès de rester de sa personne à Commercy.

Avec le comte Charles de Damas, Duportail

ne fut pas plus facile. Quoique le régiment du comte Charles fût à peine arrivé dans sa garnison, et qu'on pût croire que son séjour dans la ville de Saint-Mihiel serait de quelque durée, un ordre ministériel enlève au colonel, non pas ses trois escadrons, comme à M. de Choiseul, mais lui en enlève deux, qui furent tenus de se rendre en Alsace. On réduisit le corps à un escadron et quelques officiers.

Quant aux autres régimens placés dans les garnisons voisines, M. de Bouillé réserva, pour les lieux où il pouvait avoir besoin de secours, ceux qu'il regardait comme les plus fidèles; et dans l'impossibilité où il se trouvait d'employer pour les détachemens les trois escadrons qu'on venait d'enlever au duc de Choiseul, il se crut obligé de disposer à Toul des hussards même de Lauzun.

Pour manier ce régiment, nouvelle disgrâce. Très-peu de temps avant l'exécution du projet, on avait demandé au ministre, ou le ministre avait envoyé l'autorisation de donner des congés aux officiers. Sans prévoir quelles seraient les suites d'une telle faveur, un des lieutenans-colonels, le baron de Malsen, avait consenti au départ des plus anciens officiers du corps,

et privé les compagnies des chefs qui avaient le plus l'habitude de les commander (1).

Il fut donc bien décidé que les hussards de Lauzun placés à Toul, le dépôt de Royal dragons, qui était encore à Commercy, et l'escadron des dragons de MONSIEUR, qui n'avait point quitté Saint-Mihiel, fourniraient des détachemens sur la route du Roi. On n'avait besoin que de supposer un changement de garnison, et donner l'ordre de marche.

Au centre de ses dispositions, M. de Bouillé se plaçait à Stenay avec Royal allemand, prêt à se porter à la rencontre du Roi, dès qu'il aurait nouvelle de son approche.

Il ne s'agissait donc plus que d'adresser le duc de Choiseul à Louis XVI, pour faire connaître à ce Prince le dernier état des choses, l'ordre de route des détachemens, et le nom des personnes qui devaient les commander.

Mais avant d'envoyer le duc, M. de Bouillé le mande à Metz, y appelle aussi le comte Charles de Damas, et charge le comte de Bouillé, son fils aîné, de faire avec ces deux

(1) *Mémoire du comte de Bouillé,* page 82.

officiers, la carte et le compas à la main, comme la répétition des rôles.

Le général avait arrêté que le Roi, partant définitivement de Paris le 19 juin, entre onze heures et minuit, suivant ce qui était convenu, le duc de Choiseul précéderait le départ de douze heures, et se trouverait le 20, avant onze heures du matin, à Pont-Somme-Vesle; — que, vers onze heures, M. de Goguelat y arriverait, amenant quarante hussards de Lauzun, détachés de la compagnie qui serait à Varennes; — que M. de Choiseul prendrait le commandement des quarante cavaliers, attendrait le Roi pour recevoir ses ordres, tenterait tout pour faciliter son passage, ferait même volte-face, et se porterait sur Châlons, s'il apprenait que la marche du Roi y fût entravée; — qu'à cet effet, il recevrait des mains de M. de Goguelat un ordre signé du Roi et apostillé de M. de Bouillé, qui ne lui laisserait que l'honneur de la soumission militaire, et en cas d'évènement, couvrirait sa responsabilité envers le Roi et la France; — que le passage effectué, il prendrait les moyens d'arrêter tous les courriers qu'on aurait pu lancer sur les routes: — qu'il dépêcherait ensuite M. de Goguelat, ou

parcourrait lui-même toute la ligne pour communiquer aux détachemens de Sainte-Menehould, de Clermont, de Varennes, de Dun, les instructions du Roi ; — enfin, qu'il mettrait tout en œuvre pour qu'au point où commencerait la coopération des troupes, chaque commandement fût exécuté avec précision ; que de Pont-Somme-Vesle à Stenay, c'est-à-dire du point où on apercevrait le Roi, jusqu'au point où le Roi apercevrait le général, il n'y eût aucune précaution de négligée, aucune mesure d'omise.

Il fallut ensuite assurer le relais. Le duc de Choiseul s'était chargé de le fournir. Ses gens devaient arriver à Varennes au moment où M. de Bouillé en donnerait l'ordre. Les chevaux de carrosse, les chevaux de selle de M. de Choiseul furent mis à la disposition du général. En partant, le duc lui donna un billet qui commandait aux conducteurs de ses équipages d'obéir au marquis de Bouillé comme à lui-même.

De son côté, M. de Bouillé remit à M. de Choiseul cinq ou six cents louis en or, pour distribuer à la troupe au moment de l'apparition du Roi, et, le 9 juin, le colonel quitta le général, pour ne le revoir qu'à côté du Roi, ou chargé de ses ordres.

Il en fut de même du comte Charles de Damas. Cet officier supérieur retourna à sa garnison de Saint-Mihiel, investi de la même confiance, chargé des mêmes ordres et des mêmes instructions.

Venait le tour de Goguelat. Le marquis l'adresse à Louis XVI, lui commande de porter au Roi tous les renseignemens nécessaires à la sûreté du voyage, lui intime l'ordre d'aller à Paris en passant par Stenay, Dun, Varennes, Sainte-Menehould ; de faire tous les calculs de distance et de temps pour que le Roi sût avec une exactitude mathématique tout ce qu'il fallait d'heures et de minutes pour parcourir la route qui était tracée, et lui commanda ensuite de venir le rejoindre à Longwy, à Montmédy ou à Stenay, quelques jours avant le départ, afin de lui apporter à lui-même la dernière expression des volontés de Louis XVI.

Les confidens du voyage ainsi dirigés chacun vers leur poste, le marquis de Bouillé fit la tournée de ses places, se rendit à Longwy, et là reçut une lettre de M. de Choiseul, qui lui apprenait le changement apporté au départ.

Le Roi devait quitter Paris le 19 juin, avant minuit ; il remit son voyage au 20. On a dit

que ce changement de jour eut lieu pour laisser à une femme attachée à la chambre de Mgr le Dauphin, le temps de quitter son service, à une autre femme le temps de reprendre le sien. Dans d'aussi graves circonstance, on ne peut croire qu'un évènement pareil à celui d'un contr'ordre eût une cause presque innocente. Pourquoi ne pas imaginer que le malheureux Roi, victime de la plus noire perfidie, n'eût cédé, comme tant de fois, sous des apparences trop séductrices, aux suggestions de l'ennemi? Le lieu ou on devait entreprendre sur la liberté de la personne sacrée du Roi, avait été militairement reconnu, politiquement étudié. C'était à Varennes que, depuis long-temps, on avait résolu de dresser le piége. Pour ameuter dans ce bourg les multitudes qui allaient prêter main-forte au complot, pour faire descendre des hauteurs voisines de Varennes, sur cette pente devenue si tragique, la nuée de cultivateurs, d'ouvriers de manufactures, surtout de soldats nouvellement congédiés, que le génie révolutionnaire avait à ses commandemens, il fallait encore que le lendemain ne fût pas tout-à-fait un jour de labeur, un de ces jours qui ne dispensent jamais l'ouvrier de l'accomplis-

sement de sa tâche. Le Roi, partant le 19, arrivait à Varennes dans la soirée du 20, ou le commencement de la nuit du 21. On tombait sur des jours ordinaires. Que le roi donne le contr'ordre, qu'il parte comme il est parti, il arrive à Varennes le 21 avant minuit, et le 22 est presque un jour de repos, la veille de la Fête-Dieu, où, en 1791, un ouvrier de ces contrées regrettait moins l'emploi de son temps, où les habitans de Varennes, qui dès la veille, travaillaient aux reposoirs (1), ne craignaient pas de se mettre en chemin.

Quoi qu'il en soit, le marquis de Bouillé eut le temps de recevoir, le 15, la lettre du duc de Choiseul, datée du 14, qui l'instruisait du changement de jour, et le temps d'expédier au comte de Damas des ordres nouveaux. Quant à Goguelat, le 15 juin il était déjà revenu de Paris, et, au moment du contr'ordre, il se trouvait sous la main du général (2).

Tout était donc combiné de la part du mar-

(1) *Relation du duc de Choiseul*, page 158. — Déclaration du sieur James-Brisack.

(2) Pour les ordres et contr'ordres, *voyez* aux Pièces justificatives, n° I.

quis pour qu'au signal donné chaque officier fût à son poste.

De leur côté, les révolutionnaires ne négligeaient pas les combinaisons. Il ne suffisait pas à la fraction la plus violente dans ses projets, d'éloigner le Roi, de disposer de sa personne, de tenir même tout préparé pour le succès d'une usurpation, il fallait encore séparer Louis XVI de celui de ses frères dont les factieux redoutaient le plus à Paris la présence et les conseils. Sous le regard de MONSIEUR, depuis Louis XVIII, prince habile et populaire, il était difficile de toucher à la couronne et de consommer l'attentat; et pour que le complot fût plus à l'aise, il était indispensable que le Prince, poussé comme par la destinée dans les bras du comte d'Artois et le parti de l'émigration, fût obligé de priver Louis XVI de son influence et de son concours. Aussi, dans la crainte que les insinuations, toujours si heureuses dans les évènemens révolutionnaires, ne pussent triompher de la rare pénétration de MONSIEUR, on recourut à un de ces moyens auxquels nos Princes n'opposent pas de résistance.

Le peuple, c'est le nom que prennent en France les intrigans masqués de toutes les époques, le

peuple prétendit soumettre à sa tyrannie les sentimens religieux du frère du Roi. On exigea que, par son assistance aux cérémonies du jour de Pâques, MONSIEUR reconnût le schisme de 1790 comme la religion de l'État, et, par l'effet de cette contrainte, on sut lui inspirer le désir de se soustraire au joug de Paris. Dans la soirée du départ, le Roi et son frère convinrent de monter en voiture au même instant, de prendre deux routes tout-à-fait distinctes, et de se rejoindre à Montmédy.

Grâce à l'esprit de M. d'Avaray et à l'activité de son fidèle Peronnet, sans doute aussi à la connivence de l'ennemi, MONSIEUR eut bientôt déjoué la surveillance qui l'enfermait au Luxembourg. Il ne fut pas plus difficile à Louis XVI de sortir du château.

Quel avis fit-on parvenir au Roi pour donner de la confiance à ses desseins? Quels gardes de sa captivité lui a-t-on désignés comme devant détourner respectueusement la vue au moment où il franchirait le dernier seuil de sa prison? C'est un de ces secrets que ne révélait pas le sombre effroi de l'époque. Mais l'histoire

a conservé un souvenir qui éclaire trop vivement l'instant décisif, pour qu'on se méprenne sur la main qui ouvrit alors les Tuileries.

La veille du départ, le major-général de la garde nationale mande au château quatre officiers supérieurs dont il connaissait le dévouement au Roi et à sa cause, et qui n'étaient pas à leur tour de service : MM. Mandat, ancien capitaine aux gardes; Acloque, négociant; Colin de Cancey, auditeur des comptes, et un acteur du Théâtre-Français, Foucault, plus connu sous le nom de Saint-Prix.

Sur l'ordre du major-général, ces officiers se présentent, lui-même leur indique la place qu'ils doivent occuper, puis il leur dit : « Le Roi et « sa famille, dont la vie est menacée chaque « jour par la populace, vont quitter incessam- « ment le château. On ne peut les en blâmer, « ils cèdent à la contrainte (1). » Après ces mots, il n'y avait plus, pour de fidèles sujets, qu'à s'incliner et se taire. On ne pouvait voir passer ni la famille royale ni le Roi.

(1) *Histoire de France*, par J.-C. Royou, tome 6e, page 291. Paris, Lenormant, 1819. *Voyez* aux Pièces justificatives, nº II.

Ce n'est pas que les chefs de la garde nationale voulussent qu'on pût croire dans le public qu'ils facilitaient le départ de Louis XVI.

Depuis quelque temps le maire de Paris, obéissant aux nombreux messages qui lui étaient adressés, envoyait avis sur avis au comité des recherches de l'assemblée, où siégeaient, entre autres personnes, les confidens les plus dévoués de M. le duc d'Orléans, MM. Voidel et de Sillery.

Quoique retenu dans son lit depuis dix-sept jours, par une douloureuse maladie (une esquinancie opiniâtre), les messages s'étant succédés sans interruption, dans la soirée du 20 juin, M. Bailly se résolut, à dix heures et demie du soir, presque à l'instant où le Roi et sa famille allaient quitter le château, à appeler dans son hôtel trois des officiers municipaux, pour concerter avec eux les mesures que les évènemens rendraient nécessaires. En même temps il fait préparer une voiture pour se transporter partout où pouvait l'appeler le devoir de sa fonction, et mande à la mairie le commandant-général.

M. de Lafayette arrive, le maire lui communique les avis sans nombre qu'il a reçus, et lui fait part de ses inquiétudes. Il lui dit que c'était au commandant-général de la garde natio-

nale qu'appartenait la garde des Tuileries, qu'il le priait de s'y rendre à l'instant, de voir ce qui s'y passait, et de faire prendre toutes les précautions de sûreté qui lui paraîtraient convenables. M. de Lafayette répond qu'il va au château, qu'il y donnera les ordres les plus sévères, et, quoique le projet lui semble peu vraisemblable, ce sont ses propres paroles, qu'il saura bien en empêcher l'exécution. Le général se rend tout de suite aux Tuileries, et revient à l'hôtel du maire un peu après minuit. Il annonce que toutes les grilles sont fermées, qu'il a renouvelé lui-même les consignes à toutes les portes; invite les officiers municipaux à se retirer, engage M. Bailly, (et c'est M. Bailly qui a soin de consigner ce détail dans un Mémoire) à prendre une médecine qui venait d'être préparée, et ajoute, ce sont encore ses paroles expresses, conservées par M. Bailly, *qu'une souris ne sortirait pas,* et que le major-général Gouvion passerait lui-même la nuit à la porte de Villequier (1).

(1) *Mémoires de Bailly,* publiés par MM. Berville et Barrière, pages 397 et 398. — Tome 1er, Mémoire écrit par Bailly lui-même.

Ce fut en effet à la porte du duc de Villequier, dans la Cour des Princes, qu'un carrosse de louage, mené par le comte de Fersen, déguisé en cocher, recueillit d'abord les enfans de France et leur gouvernante, Mme la marquise de Tourzel, qui n'avait pas voulu se départir des devoirs de sa place, et partait, quoique souffrante, au lieu du marquis d'Agoult. Quelques momens après, Madame Elisabeth, le Roi, la Reine montent dans le carrosse. M. de Maleden, l'un des trois gardes-du-corps, y prend la place d'un homme de suite. On se dirige vers la Porte-Saint-Martin, et on y trouve la voiture construite pour le voyage, attelée de quatre chevaux, conduite par un postillon du comte de Fersen, et amenée par un autre garde-du-corps, M. de Moustier. D'une voiture on passe dans l'autre. Les deux gardes-du-corps ont bientôt renversé le carrosse de louage et les chevaux, et assez embarrassé les chevaux dans leurs harnais pour qu'ils ne songent pas d'eux-mêmes à se relever. Le comte de Fersen, le comte de Moustier et M. de Maleden, placés sur le siége de la nouvelle voiture, on part; il était une heure du matin. On devait retrouver à Claye les deux femmes attachées au service

des enfans de France, qui y avaient été conduites dans une chaise du comte de Fersen.

Vers deux heures, à Bondy, les voyageurs sont devant la poste; le troisième garde, comte de Valory, venait d'y arriver sur un cheval des écuries de M. de Fersen. On attèle; le comte prend le cheval que montait M. de Valory, et comblé des expressions de bonté du Roi, se dispose à suivre une autre route. M. de Moustier conserve sa place sur le siége, M. de Maleden est à cheval près de la voiture, Valory la précède en avant-courrier; on ne tarde pas à se trouver en rase campagne, et pour quelques momens le Roi respire avec une liberté que depuis long-temps cet infortuné prince ne connaissait plus.

La nuit se passe, et l'auguste famille embrassait déjà l'espérance; mais le génie révolutionnaire avait tout préparé pour confondre en un instant sa joie et ses projets.

Le Roi avait quitté les Tuileries à minuit; le lendemain, vers sept heures, des postes du château, M. de Lafayette reçoit la nouvelle du départ; il monte à cheval, et court à l'hôtel du maire.

M. de Lafayette a mis de l'intérêt à apprendre à sa famille que c'était *à huit heures du matin*, dans cet *hôtel de la mairie, rue Neuve-des-Capucines*, et en présence du *président de l'assemblée*, qu'il avait pris les premières mesures que lui avait inspirées le départ du Roi (1); et le président de l'assemblée avait attaché une égale importance à déclarer à l'assemblée elle-même que c'était à huit heures du matin (2) qu'il avait appris chez lui, rue *des Petits-Augustins*, au *petit hôtel de la Rochefoucauld*, et de la bouche de M. Bailly, la nouvelle du départ, ce qui exclut l'idée d'une réunion et d'une conférence à huit heures même, rue Neuve-des-Capucines. Mais en quelque lieu que trois des personnages les plus importans de Paris se soient réunis, et qu'ils aient eu la conférence dont a parlé M. de Lafayette, le parti dominant dans cette journée, et qu'on peut reconnaître à sa profondeur dans l'intrigue et à la puissance de ses moyens, était sûr des évè-

(1) Note du général Lafayette, au troisième volume, page 82 des *Mémoires* publiés par sa famille en 1837.

(2) Une réimpression quelquefois abrégée du *Logographe*, séance du 21 juin, porte huit heures : *le Logographe* même, huit heures dix minutes.

nemens de la route. Pour arrêter le Roi, suivant le projet, la ville de Châlons était le point d'où l'on faisait jouer tous les moyens de complot. La marche du Roi avait été soumise au calcul. En accordant que sa voiture, telle qu'on la connaissait, pût parcourir trois lieues à l'heure, le Roi n'arrivait au plus tôt qu'à trois heures de l'après-midi à Châlons. On lui donnait sept heures, huit heures d'avance, et on pouvait, même ostensiblement, y arriver avant lui.

Un de ces hommes qui, dans un jour de révolution, décident matériellement du sort des choses, inconnus la veille, perdus dans la foule le lendemain, s'était présenté pour obtenir un ordre de départ et s'élancer à la poursuite du Roi et de la famille royale. Il s'appelait BAYON, et se qualifiait d'ingénieur. Tout à la fois électeur de la section des Quatre-Nations (1), et depuis deux ans capitaine dans la garde nationale de Paris, il commandait la compagnie où le président de l'assemblée, vicomte Alexandre de Beauharnois, bien que major au régiment de la Sarre, comptait depuis deux ans comme garde

(1) *Almanach royal de* 1791, pages 500 et 547. — *Almanach de* 1792, page 434.

national (1). Pour couper le lien qui aurait pu rattacher à une connivence du président de l'assemblée le départ de cet officier, on substitue à son épaulette de capitaine l'épaulette supérieure, qui le met en dehors des compagnies; et pour donner le change à M. de Lafayette, à qui on ne révèle peut-être pas encore le secret de la mission, ou d'accord avec Lafayette, qui veut rejeter loin de lui l'odieux de la mission, on place le nouveau chef de bataillon sous les yeux du maire, et on le charge de paroles qui lui donnent l'apparence d'un émissaire de M. Bailly (2). Mais de quelque ordre que Bayon soit porteur, il part, ou plutôt il vole, fait près de sept lieues à l'heure, arrive à Châlons long-temps avant le Roi, s'abouche avec les autorités, dispose de toutes les ressources de la ville, et se place pour quelques heures au centre des opérations.

En six heures et demie de Paris à Chalons! par la route la plus courte, en six heures et demie, quarante lieues! quelle vitesse! A l'aide

(1) *Voyez* l'état nominatif de la compagnie Bayon, Pièces justificatives, n° III.

(2) *Relation du duc de Choiseul,* page 102.

des moyens ordinaires, des chevaux pris à l'improviste dans les postes, le fait est impossible. Les courriers les plus exercés, courant avec les chevaux de poste, mettraient neuf heures de Paris à Châlons. On verra bientôt, au compte de M. de Lafayette, qu'il en a fallu au moins neuf à son aide-de-camp. En obtenant l'ordre de départ, M. Bayon ne pouvait avoir obtenu la faculté d'accélérer le galop des chevaux de poste outre mesure. Cependant, si le fait est vrai, et on ne peut se dissimuler que des documens officiels (1) impriment à ce fait si étrange un caractère de vérité ; il faut croire que tout était arrangé par avance, et que, sur la route de Paris à Châlons, il y avait cinq ou six chevaux de course qui attendaient, ou qu'allait prendre l'officier.

Sans doute il était impossible de confier au public le secret d'une telle expédition, et un aide-de-camp de M. de Lafayette devait se charger d'un ordre qu'on ne craindrait pas de manifester. Mais comme il fallait tout à la fois donner à l'ordre de M. de Lafayette la sanction

(1) *Pétition du sieur Bayon à l'Assemblée nationale. Voyez* Pièces justificatives, n° IV.

d'un décret, et motiver en Champagne l'apparition de ce M. Bayon, qui allait devenir un des principaux acteurs du drame, on fit à l'assemblée une illusion plus digne des jeux du théâtre que des délibérations du sénat.

Après avoir reçu à huit heures du matin, rue *Neuve-des-Capucines*, l'ordre de se diriger sur les traces du Roi, un aide-de-camp de M de Lafayette s'adresse, vers dix heures, au président de l'assemblée, laquelle siégeait alors au *Manége*, situé sur l'emplacement actuel de la rue de *Rivoli*, près de la rue de *Castiglione*, et demande à être entendu.

Cet officier raconte « qu'au moment où il « partait, tenant de la main du général l'ordre « de partir sur le champ, pour avertir tous les « bons citoyens que le Roi venait d'être enlevé « par les ennemis du bien public, et pour leur « ordonner de *s'opposer* à ce départ par tous « les moyens possibles, et *de le ramener s'il « est possible*, il a été arrêté *au bout du pont « Louis XVI* par les ouvriers de ce pont; « que les ouvriers l'ont descendu de cheval « malgré lui, qu'ils ont maltraité un de ses « camarades, sur le sort duquel il est toujours « fort inquiet, car il ne l'a pas suivi; que pour

« lui, il n'a pu s'échapper qu'avec le secours de « quelques bons citoyens, et que s'il se pré- « sente à l'assemblée nationale, c'est que le « peuple a demandé qu'il y fût conduit (1). »

L'assemblée connaît la voix du peuple, elle n'a rien à lui refuser. Elle s'empresse d'*autoriser son président à ajouter l'ordre particulier de l'assemblée à l'ordre du commandant-général* (2).

Mais on venait de dire qu'un autre aide-de-camp était engagé dans une mêlée au pont Louis XVI. L'assemblée, sans qu'on voye de marques de sa surprise, nomme deux commissaires pour aller pourvoir à la sûreté de l'aide-de-camp.

Vers le milieu de la matinée, entre midi et une heure, les protecteurs de ce second envoyé rentrent dans la salle des séances, et rendent compte de leur mission. Ils étaient chargés de faire partir les deux aides-de-camp qui avaient été arrêtés sur le pont Louis XVI. « Nous les avons *conduits jusqu'à la Porte-Saint Martin,* » dit un des commissaires ; mais le commissaire ne fait pas connaître ce qu'ils sont devenus, ne

(1) *Logographe* du 22 juin.

(2) *Logographe* et *procès-verbal.*

dit pas s'ils se sont séparés, ou s'ils ont pris le même chemin. Il n'y a eu, en effet, qu'un seul aide-de-camp du général de Lafayette, M. de Romeuf (1), qui ait paru sur la route de Champagne. Mais on voulait plus qu'un ordre du général, on voulait un décret, on l'a obtenu. On désirait que le public, qui n'a le temps de rien examiner, ne s'étonnât ni de l'apparition de Bayon à Varennes ni de son retour; que sur toutes choses on ne pût savoir sur quels chevaux il avait couru, ni même s'il avait couru, et on a fait croire au public qu'après l'ouverture de l'assemblée, et de l'assentiment de l'assemblée, sans spécifier les personnes, et par la route de Champagne, deux aides-de-camp étaient partis.

Mais si jamais émissaire a rempli l'intention dont on l'animait, c'est bien celui dont on dérobait le nom et la course.

Châlons était le quartier-général d'où devaient partir les ordres qui allaient en passionner les alentours. A peine Bayon est-il arrivé, qu'il jette l'étincelle et que tout est en feu. Les corps administratifs expédient auprès, au loin, cour-

(1) Louis Romeuf, né le 26 septembre 1766, tué officier-général, à la bataille de la Moskowa.

riers sur courriers (on pourrait peut-être en donner la liste). Bayon sait qu'à dix lieues de Châlons, à Sainte-Menehould, le maître de poste est un ancien dragon de Condé, dont le régiment est à Verdun; que cet ancien cavalier, qui a été militaire pendant six ans, obéit en aveugle à l'impulsion révolutionnaire, et qu'en sa qualité de maître de poste, il est indispensable dans l'action; vîte il lui adresse un exprès. « Épuisé de fatigue, a-t-il imprimé lui-« même (1), je me suis fait devancer par un « guide, qui le premier a porté la nouvelle du « départ du Roi à Sainte-Menehould, et *provo-« qué le zèle patriotique du sieur Drouet* (2).

Mais avant Sainte-Menehould, il y avait un poste à enlever, et c'était le plus important de la route. Qu'on n'eût pas été maître de ce premier obstacle, et, en dépit des plus ingénieuses et des plus cruelles combinaisons, le Roi eût

(1) *Pétition du sieur Bayon à l'Assemblée nationale.*

(2) Jean-Baptiste Drouet, né à Sainte-Menehould, le 8 juin 1763, engagé aux dragons de Condé en 1778, sorti du régiment en 1784, pour tenir la poste de Sainte-Menehould; mort à Mâcon, sous un faux nom, en 1824.

peut-être franchi l'espace, rejoint le marquis de Bouillé. Il eût fallu une toute autre science pour le vaincre à Montmédy. Aussi quelle vivacité pour obtenir le premier triomphe !

* *

On se rappelle ce qui était convenu entre le Roi et M. de Bouillé. Le détachement de hussards qui devait être parti de Varennes le 20, sous la conduite de Goguelat, devait être rendu le 21, vers midi, à quatre lieues en avant de Châlons, du côté de Sainte-Menehould, à Pont-Somme-Vesle, y attendre l'arrivée du Roi, et recevoir ses ordres. A midi, le duc de Choiseul arrive de Paris, Goguelat et les hussards, de Varennes. On est réuni. Mais à peine les commandans du détachement se trouvent-ils sur le même terrain, qu'ils semblent comme frappés de stupeur et paralysés dans l'accomplissement de leur mission.

Un volontaire de Royal, M. Aubriot, mandé de Commercy par le duc de Choiseul, et arrivé à dix heures à Pont-Somme-Vesle, avait fait préparer un dîner pour son colonel et les officiers, et une halte pour la troupe. On s'assied pour prendre le repas, mais le front sou-

cieux; et à la vivacité qui avait animé jusque-là tous les préparatifs de la course, succèdent l'inquiétude, la défiance, la sinistre appréhension. De moment en moment la route est remplie de gendarmes qui vont, qui viennent, qui jettent en courant mille bruits. L'un annonce que la Reine va arriver, bientôt après un autre crie que c'est le Roi. Enfin, vers quatre heures, les alarmes deviennent plus pressantes. M. de Choiseul inquiet, troublé, sous le regard d'un gendarme qui est prêt à aller porter à Châlons la nouvelle de sa détermination, se résout à quitter le poste de Pont-Somme-Vesle, à emmener les hussards, à laisser la place libre, non seulement de tout secours pour le Roi, mais de tout obstacle pour l'ennemi (1).

Quel changement dans les dispositions de la route! M. de Choiseul devait attendre le Roi (2), il ne l'attend pas. Dans le cas où le Roi eût

(1) *Relation du duc de Choiseul,* pages 81, 82, 83 et 84. — *Rapport de M. Aubriot,* cité par M. de Choiseul, page 152 du Recueil.

(2) *Lettre du marquis de Bouillé à M. le duc de Choiseul,* imprimée par le duc de Choiseul, page 15 de sa *Relation,* lignes 13 et 14. — *Mémoires du marquis de Bouillé,* édit. de 1823, pages 234 et 235.

voulu être escorté, il avait l'ordre d'envoyer Goguelat, de détachement en détachement, prévenir chaque commandant de l'arrivée des voitures; il devait prescrire à Goguelat de ne s'arrêter qu'après avoir vu M. de Bouillé (1), et, en supposant l'empêchement de Goguelat, exécuter lui-même le commandement (2); il ne fait rien de ce qui lui est ordonné; bien plus, il sait qu'à six lieues de lui, à Sainte-Menehould, le baron d'Andouins, un des capitaines de son régiment, est à la tête de quarante dragons, dont les chevaux sont sellés et bridés; il se hâte de lui écrire, et de lui donner un avis par suite duquel le capitaine va se croire obligé de faire desseller les chevaux et rentrer les dragons (3).

Ce n'est pas tout; au-delà de Sainte-Menehould, à dix lieues de Pont-Somme-Vesle, le comte Charles de Damas doit être sous les armes. Indépendamment des cent dragons de MONSIEUR, qu'il a amenés à Clermont, il en a

(1) *Rapport de M. de Damas*, page 206, 5e alinéa de la Collection Barrière-Berville.

(2) Pag. 16, 1er alinéa de la *Lettre du marquis de Bouillé.*

(3) Déclaration du sieur La Gâche, maréchal-des-logis chef au régiment Royal dragons, rapportée par M. de Choiseul, page 131 de sa Relation.

encore soixante du régiment du duc de Choiseul, que le capitaine d'Andouins lui a laissés, pour n'avoir avec lui que des hommes à peu près sûrs. Ces soixante hommes sont à trois quarts de lieue de la ville ; d'un instant à l'autre ils peuvent être à Clermont. Le comte Charles est dans l'attente de l'évènement, prêt, disposé. Comme c'est un trésor qu'on est censé attendre, le duc de Choiseul lui écrit ce billet : « Il n'y « a pas d'apparence que le trésor passe aujour- « d'hui; je pars pour aller rejoindre M. de « Bouillé; vous recevrez demain de nouveaux « ordres (1). » M. de Choiseul confie les deux billets à son valet de chambre et au coiffeur de la Reine, dont il s'était chargé, commande à ces deux hommes de remettre un des billets au baron d'Andouins, à Sainte-Menehould, l'autre au comte Charles de Damas, à Clermont, et, en passant par Varennes et Stenay, d'aller l'attendre à Luxembourg, ou, selon l'évènement, à Montmédy. Les dépêches envoyées, M. de Choiseul fait monter les hussards à cheval, prend un chemin dans les terres, et par des traverses fort

(1) *Rapport de M. le comte Charles de Damas,* page 218 du Recueil de MM. Berville et Barrière.

difficiles, des fondrières, des bois, se dirige sur Varennes.

Si le destin, comme dans l'antiquité, passait pour le guide des actions humaines, on pourrait croire que le duc de Choiseul, aveuglé par la fatalité, ne gouvernait plus sa pensée, et qu'il avait abandonné au dieu du hasard le sort de ses résolutions; mais le duc de Choiseul savait répondre de lui-même à lui-même, et ce ne devait pas être sans raison qu'il adoptait un si étrange parti.

Pour le justifier, il a écrit qu'on était menacé d'un mouvement populaire, que des paysans d'une terre appartenant à la duchesse d'Elbeuf, déterminés à ne plus lui payer de droits, et craignant une exécution militaire, voulaient se porter en armes sur la route; qu'y demeurer c'était *créer des dangers au Roi.* Mais les quarante hussards, le colonel de dragons, l'officier d'état-major, étaient là pour prévenir un conflit, ou le terminer.

Si M. de Choiseul ne s'est pas retiré par la route que devait suivre le Roi, s'il n'a pas ramené les hussards par Sainte-Menehould, a-t-il raconté, c'est que la veille leur arrivée, le matin leur départ, y avaient causé une émotion, et

que M. de Goguelat, guide du détachement, et M. Boudet, sous-lieutenant des hussards, avaient *refusé* de traverser la ville.

Mais M. Boudet, officier depuis deux mois, cavalier ou sous-officier pendant trente ans, à qui son chef d'escadron avait donné le commandement du détachement, parce que le chef d'escadron croyait encore qu'il s'agissait de l'escorte d'un trésor, M. Boudet était trop accoutumé à la soumission militaire pour ne pas se défendre d'une telle inculpation (1), et Goguelat (2) la repousse comme Boudet. Tous deux se contentent d'imaginer que pour faire partir le détachement, et passer par des traverses, M. de Choiseul *a eu de bonnes raisons.*

Faut-il imiter un des plus graves historiens de la révolution, le général Grimoard (3), que le 26 mai 1791, c'est-à-dire moins d'un mois avant l'évènement de Varennes, le ministre de la guerre Duportail avait donné pour premier

(1) *Rapport de M. Boudet,* imprimé par M. Bertrand de Molleville.

(2) *Mémoire de M. le baron de Goguelat*, p 25, 26 et 46.

(3) Philippe-Henri, comte de Grimoard, maréchal-de-camp, le 6 février 1792, général de division, 15 mai 1793.

aide-de-camp au marquis de Bouillé (1), et qui aurait dû être plus instruit que tout autre de ce qui s'était passé à Pont-Somme-Vesle ; faut-il dire, avec M. de Grimoard, « que le « duc de Choiseul, rempli de zèle et de droi- « ture, et surtout le sieur Goguelat, exécutè- « rent mal les ordres qui leur avaient été don- « nés ; que, destinés l'un et l'autre, sur la « recommandation expresse de la Reine, à « assurer la marche du Roi entre Sainte-Me- « nehould et Varennes, et à l'escorter jusqu'au- « delà de cette ville, *ils s'ennuyèrent* d'atten- « dre, quittèrent leur poste ? etc., etc. (2).»

S'ennuyer ! dans un des momens de la vie les plus extraordinaires et les plus décisifs ! quand on est près de trancher le nœud qui lie la souveraineté à la révolution, et de confier le Roi à des troupes que l'électricité monarchique va trouver ou rendre fidèles ! Il est difficile de tracer un mot qui explique plus bizarrement la situation.

Que s'est-il donc passé de si violent qui ait

(1) *Etat militaire pour l'année* 1791, aux changemens survenus pendant l'impression.

(2) *Tableau historique de la guerre de la révolution*, t. 2, Introduction, p. 5.

pu déterminer le duc de Choiseul à substituer aux ordres qu'il avait reçus de son général, et ensuite du Roi, une disposition aussi abusive, à quitter une route où il était tout, pour des routes où il n'était rien? On ne peut ici être éclairé que par des conjectures; mais il n'y a qu'une seule raison qui ait pu décider le duc de Choiseul.

Des émissaires de Châlons, des courriers envoyés par les autorités administratives, et le trésorier de la ville en a assez payé pour qu'ils se soient succédés sur la route (1), auront cherché à s'approcher de sa personne, à intéresser sa confiance. On l'aura loué du dévouement qui le portait à venir au-devant de la Reine, à attendre le Roi, dont on annonçait l'arrivée. Plus tard, on lui aura inspiré la crainte que le voyage ne fût inquiété, arrêté même par les emportemens d'une populace égarée. On n'aura oublié aucun des traits qui pouvaient rendre ces bruits de route plus vraisemblables. Ces cavaliers signalés dans les diverses relations im-

(1) Voyez *Etat des dépenses occasionnées dans le département de la Marne, par le passage du Roi*, etc., etc. Pièces justificatives, n° V.

primées (1), comme passant et repassant devant Pont-Somme-Vesle, auront indiqué la forme des voitures, le nombre des courriers du Roi, la couleur de leurs habits; et un homme arrivant à toute bride, aura fini par annoncer que le Roi était retenu trop loin de Pont-Somme-Vesle, et même de Châlons, et par des forces trop imposantes pour que quarante hussards, commandés par les chefs les plus intrépides, songeassent jamais à les délivrer.

Avec cette explication, on assiste à la délibération du duc de Choiseul. Tout lui semble fini, perdu, à Pont-de-Somme-Vesle. On n'a plus qu'à se retirer. Son premier soin se porte sur le détachement de hussards. Pour ne pas les abandonner aux évènemens qu'une nouvelle aussi foudroyante que celle de l'atteinte portée à la liberté du Roi peut faire naître dans les villes de la grande route, il songe à les ramener, par des chemins de détour, droit à leur garnison. Goguelat n'aura plus qu'à partir. Pour lui, il retourne près de son général; mais il ne veut

(1) *Rapport de M. Aubriot,* imprimé par M. le duc de Choiseul, page 152 de la *Relation,* etc. — *Relation du duc de Choiseul.*

pas que le capitaine de son régiment ait à souffrir d'une catastrophe à laquelle il n'est pas encore mêlé, et il lui envoie par son valet de chambre, à qui il a donné la chaise de poste dans laquelle lui-même vient d'arriver de Paris, un billet qui contient l'avis de ne plus compter sur aucune apparition dans la soirée.

Son frère d'armes, le comte Charles de Damas, est aussi dans l'attente à Clermont; il va l'éclairer. Pendant la nuit, ou à la pointe du jour, le marquis de Bouillé lui enverra des ordres nouveaux. Quant au marquis, à lui, à Goguelat, si, au milieu de l'effervescence qui va être universelle, ils se trouvent trop compromis, en peu d'heure, de Stenay ils sont à Montmédy, et, passé Montmédy, sur les terres d'Empire. Adoptez cette interprétation, la conduite de M. de Choiseul peut ne pas sembler conforme à l'immuable exactitude de l'obéissance militaire, du moins elle se comprend. Rejetez cette interprétation, lisez tout ce que, depuis 1791, on a écrit sur l'évènement, et on a beaucoup écrit, le duc de Choiseul est inexplicable.

Mais hélas! les hussards n'avaient pas plutôt disparu derrière un des plis de terrain, si fréquens dans ces immenses plaines de Champa-

gne, que le premier courrier du Roi, le comte de Valory, arrive à la poste de Pont-Somme-Vesle. Quelle surprise! Valory savait de la bouche du Roi qu'il allait trouver le duc de Choiseul, le baron de Goguelat, et quarante hussards de Lauzun. Pas d'apparence de troupe ni d'officiers. En 1791, comme aujourd'hui, la poste était sur le chemin, et n'était flanquée que de deux ou trois maisons. Valory, qui était de Toul, et connaissait la route royale, imagine que le duc de Choiseul aura placé les hussards à un quart de lieue de la poste, dans le long village de Somme-Vesle. Il y court, le traverse dans sa longueur, le fouille en tout sens, ne découvre aucune trace du détachement, et revient à la poste désespéré. La voiture du Roi s'arrête. Louis XVI regarde, n'en croit pas ses yeux. Il pense alors, ce furent ses paroles, *que la terre lui manquait.* Le temps était trop précieux pour interroger, pour raisonner. Il faut partir. On réattèle. Valory reprend le galop, et va ouvrir une autre source de douleur à Sainte-Menehould.

Le courrier que Bayon y avait adressé à

Drouet, surtout celui que les corps administratifs de Châlons avaient envoyé à la municipalité (1), avaient donné le signal qu'on attendait; mais, depuis le matin, la ville était agitée. Vers neuf heures, on avait vu entrer, sans témoigner une inquiétude bien sensible, le détachement du baron d'Andoins, qui avait réduit sa troupe à trente dragons, pour n'avoir avec lui que des gens sûrs. A dix heures et demie, tout était en émoi. On demandait des armes. La municipalité distribuait les fusils. Les dragons devenaient l'objet des prévenances, des séductions, et déjà le zèle des officiers du détachement n'avait pu empêcher que l'on ne posât des factionnaires près des écuries. Cependant rien ne faisait pressentir trop de mouvement, lorsqu'à cinq heures du soir le valet de chambre du duc de Choiseul remet un billet au capitaine. Que va-t-il se passer? Un des sous-officiers, homme d'esprit, nommé La Gâche (2), devenu depuis lieutenant-colonel de la

(1) Lettre adressée de Sainte-Menehould, le 22 juin 1791, au président de l'Assemblée, par les officiers municipaux.

(2) *Voyez* la déclaration du sieur La Gâche.

gendarmerie d'élite, et général sous le nom de Henri, profitant des bonnes dispositions des dragons, avait fait sonner le boute-selle et commandé à cheval. Il semble au baron d'Andoins que la mesure est imprudente, qu'elle peut éveiller l'alarme dans une ville déjà émue, qu'elle répond mal aux intentions du billet. Il ordonne que les chevaux soient dessellés, que les cavaliers rentrent dans leurs logemens; et à peine le nouvel ordre est-il exécuté, qu'on aperçoit le comte de Valory, suivi bientôt par les voitures. Comment réparer cette faute? La ville paraissait calme, les dragons respectueux; Drouet seul s'était approché de la voiture, mais sans que son air fût trop indiscret. Comme au relais précédent, les voitures sont attelées. Il était, à ce qu'a dit Drouet, sept heures et un quart du soir. Le Roi était retardé. On lui avait fait attendre les chevaux à Orbeval; mais il traverse Sainte-Menehould sans redouter encore aucun accident pour son voyage.

Le calme n'était qu'apparent et trompeur. Dès que les voitures sont parties, la municipalité, qui a reçu les signalemens et reconnu les équipages, mande Drouet, dont elle connaissait la destination, lui adjoint un commis de la

mairie, nommé Guillaume, ancien dragon de la Reine, lequel doit courir d'une municipalité à l'autre, et porter à Varennes, commune du département de la Meuse, les ordres et les instructions du département de la Marne, transmis de Châlons à Sainte-Menehould.

Mais le Roi, ainsi poursuivi, pouvait être secouru; les dragons pouvaient entendre la voix de leur brave commandant, monter à cheval, et s'élancer sur les traces du Roi et de la famille royale. Il fallait entraver leurs dispositions, et se rendre maîtres de la soirée et de la nuit. La Gâche, ce sous-officier qui s'était déjà si bien conduit, assure qu'à l'aspect de ces signes qui précèdent toujours les orages, il voulut se rendre auprès de M. de Damas, qui, indépendamment de ses dragons à Clermont, en avait encore soixante de M. de Choiseul, dans un village à la porte de Clermont (1), sur la route opposée à celle de Varennes, et avertir le colonel du péril où le Roi allait se trouver; que sur la route il aperçut un homme à qui il soupçonna de mauvais desseins, et qu'il chercha à en délivrer la circonstance; mais que cet homme trom-

(1) A Auzéville.

pant sa poursuite à l'entrée d'un bois, se perdit dans les ténèbres, et qu'il se crut obligé de continuer sa course vers Clermont. Il faut l'en croire. Mais la municipalité avait donné du renfort à Drouet. Si l'un des cavaliers eût disparu, l'autre achevait le chemin. Tout était d'ailleurs combiné avec tant d'art, et l'élan donné était si bien suivi, qu'avant que le Roi n'eût gagné Clermont et ne pût voir M. de Damas, les communes voisines de Sainte-Menehould y arrivaient en affluence. Mortfontaine, Neuville, Verrières avaient répondu à la générale et au tocsin. Les dragons étaient séduits et désarmés, et le baron d'Andoins jeté en prison.

Impossible à Louis XVI de se douter de tant de désordre. Partout où il passait, les populations semblaient paisibles. On affectait devant lui la tranquillité, le respect. Le Roi ne pouvait deviner que dès le matin la ville de Clermont avait aussi préparé son mouvement, et que si elle avait masqué ses intentions pendant toute la journée, elle ne réservait qu'une explosion plus vive pour le soir. Le jour était presque tombé. On entend un grand bruit de voitures : c'était le roi. Sans le fatal billet du duc de Choiseul, Louis XVI eût trouvé les cent dragons à

cheval, et aurait peut-être consenti à prendre une escorte. Mais les trois quarts de la troupe étaient rentrés dans les logemens. Le comte Charles seul, devant plusieurs officiers près de la poste, échange quelques paroles avec le comte de Valory, répond à quelques mots de Mme de Tourzel, et le plus rapidement du monde, et sans exciter d'inquiétude dans le peuple, demande au Roi s'il veut être escorté. Rassuré par la route qu'il vient de faire, et trompé par la disparition des hussards à Pont-Somme-Vesle et l'inaction des dragons à Sainte-Menehould, le Roi imagine que *l'incognito* a paru plus prudent à M. de Bouillé, et veut l'observer encore. Les voitures sont attelées vers dix heures. Au détour de Clermont, au lieu de suivre la ligne droite et de continuer le chemin de Verdun, on tourne à gauche, à angle droit, et on prend la chaussée qui, en une heure, conduit à Varennes.

Là tout était calculé pour que le Roi ne pût échapper aux piéges qu'on lui dressait. Chaque ressort du complot était en place. Tous jouèrent comme s'ils entendaient le signal.

Par une précaution singulière, mais bien

étrangère sans doute aux combinaisons du marquis de Bouillé, le détachement des hussards de Lauzun, destiné à assurer la route du Roi, tenait, depuis vingt jours, garnison à Varennes. On avait eu le temps d'épuiser, sur les sous-officiers et les soldats, tous les genres de séduction, et il était bien imprudent aux officiers de compter sur l'obéissance de leurs hommes. Les troupes de toutes armes leur donnaient d'ailleurs l'exemple de la défection. A Varennes, comme en d'autres lieux, la maréchaussée servait toutes les inspirations révolutionnaires. Aussi, lorsque les deux officiers envoyés par le marquis, MM. de Bouillé et de Raigecourt, le premier major aux hussards d'Esterhazy, le second capitaine de Royal allemand, furent arrivés dans le bas de la ville, à l'auberge où était le relais, pour le surveiller, les gendarmes les abordaient, les interrogeaient et semblaient, en les pressant de questions, vouloir pénétrer un grand mystère. Entre eux et avec les habitans : « C'est le fils du général, c'est un des Bouillé qui est descendu au Grand-Monarque. Que cherche-t-il? qu'est-il venu faire à Varennes? pourquoi ce départ d'hier des quarante hussards? pourquoi ces chevaux en station? cet

officier d'Esterhazy qui a l'air de remplir une mission secrète à une garnison de Lauzun? ce capitaine de Royal allemand qu'on dirait associé à cette mission? que présage tout ceci? »

Pour surcroît de contrariété, arrivent au Grand-Monarque, à l'auberge du relais, ce même cabriolet qui s'est arrêté à Sainte-Menehould et à Clermont, et ces porteurs de billets qui ont si fatalement égaré l'imagination du baron d'Andoins, et fait changer les sages dispositions du comte de Damas. Le valet de chambre du duc de Choiseul et le coiffeur de la Reine, à qui le duc avait confié le secret du voyage du Roi, déclarent au chevalier de Bouillé qu'il n'y a pas d'apparence que le Roi achève sa course; et pour exécuter les ordres du duc, qui les envoie à Luxembourg, où ils recevront peut-être l'ordre de revenir à Montmédy, ils prient M. de Bouillé de permettre qu'on attèle à leur voiture des chevaux du relais.

On croit bien que le chevalier se refuse à une pareille condescendance. Mais pour se délivrer d'un dialogue dont il lui tardait de voir la fin, il fait trouver aux deux courriers des chevaux et un conducteur. Il pense encore que ces

deux confidens, si étrangement renseignés, pourront instruire le général des bruits de la route, lui communiquer l'opinion de M. de Choiseul sur les probabilités de la soirée et de la nuit. Mais les habiles émissaires, qui servaient sur place les plans de l'ennemi, avaient sans doute donné le mot au conducteur du cabriolet. Au lieu de mener les deux inconnus sur la route de Stenay, on les entraîne sur celle de Verdun. Ce n'est que long-temps après le moment où ils eussent dû rencontrer le général, qu'il leur fut possible de l'atteindre. Il n'y avait pas une petite circonstance qui échappât ce jour-là au talent des tacticiens (1).

Dans cet état de suspicion où la curiosité, l'importunité des gens de Varennes et la bizarre apparition des deux messagers du duc de Choiseul tenaient les deux officiers, que devaient-ils faire? Loin de quitter le relais et de s'éloigner de l'auberge, ils imaginent qu'il était plus prudent de s'y cantonner. Le garde-du-corps qui court devant le Roi, à qui le duc de Choiseul ou le baron de Goguelat ont dû dire, à Pont-Somme-Vesle, le nom de l'auberge où est le re-

(1) *Rapport du chevalier de Bouillé.*

lais, saura bien le trouver. A défaut de courrier, Goguelat, qui a fixé le lieu du relais, le duc de Choiseul, qui en connaît la place, puisqu'il l'a si bien indiquée, y arriveront à cheval (1), comme on y est arrivé en cabriolet. Plus les conjectures que les deux officiers pouvaient former sur les évènemens offraient ensuite d'incertitude et de contradiction, plus ils pensaient devoir s'attacher à la lettre des ordres qu'ils avaient reçus, et rester à leur poste. Dans l'intention de dissiper les rumeurs que leur présence avait excitées, ils se retirent dans une des chambres de l'auberge, et, sous le poids et le tourment des plus vives anxiétés, ils éteignent leurs lumières, et feignent de prendre quelque repos.

C'est alors que le comte de Valory, qui a de l'avance sur le Roi, s'aperçoit qu'il est sur la hauteur de Varennes. Dans l'instruction qu'on avait adressée au Roi, et que le Roi avait com-

(1) Un hussard du régiment d'Esterhazy soignait, à l'écurie du Grand-Monarque, le cheval de relais que devait monter le soir même M. de Goguelat, qui devait précéder le Roi d'une *heure* environ. (*Relation de M. le comte de Raigecourt.*)

muniquée à son courrier, le comte assure que la place du relais était indiquée, qu'on devait attendre le Roi sur la hauteur. Le courrier regarde : ni officiers ni chevaux. Impossible de croire qu'on eût caché le relais dans les bois. En 1791, comme aujourd'hui, la forêt était à trois quarts de lieue de la ville. Quoiqu'il fût près de onze heures du soir, et que la lune, qui devait éclairer toute la nuit, ne fût pas encore levée, sur le plateau au-dessus du vallon il était facile d'apercevoir les objets. Le temps avait été magnifique (1). Le pays est ras, sans habitation prochaine. Il n'y avait pas à se tromper. Quel mécompte! quelle méprise!

Mais Valory n'avait vu, à Pont-Somme-Vesle, ni le duc de Choiseul ni Goguelat. Il ignorait, à Varennes, où rencontrer le chevalier de Bouillé et le comte de Raigecourt; et plus la campagne s'éclairait encore d'un reste de lumière, plus la petite ville lui paraissait dans les ténèbres. Enfin il se décide à descendre la côte, il entre dans Varennes, accoste, demande, personne ne sait ou ne veut savoir en quel lieu sont les hommes et les chevaux. Arrive la voiture du Roi; même

(1) *Journal de Mercier et Carra*, 27 juin, page 1600.

perplexité. Que dire aux postillons? Ils savent qu'on a compté sur un relais, et s'inquiètent peu de deviner où il se trouve. Cinquante louis qu'on leur offre ne les engagent pas à marcher. Le temps se perd. Les quarts d'heure passent. Dans son impatience, le Roi envoie le comte de Moustier à la découverte. Cet officier se précipite dans la maison devant laquelle on s'est arrêté, questionne, sollicite, et n'apprend rien sur le relais. A l'aide du propriétaire de la maison, il court à la caserne des hussards. Il n'y avait au poste qu'un cavalier. Mais à peine M. de Moustier a-t-il rejoint le Roi et prononcé deux mots de rapport, que le tambour se fait entendre. Le crime allait se consommer.

Quand on veut se rendre compte de l'attentat et juger l'habileté avec laquelle en avait été choisi le théâtre, il faut connaître la petite ville de Varennes, et se faire une idée de sa situation. Varennes (en Argonne) est bâti sur une pente et entouré d'une rivière. On y arrivait bien de Clermont, en 1791, comme on y arrive encore aujourd'hui, aussi aisément que dans un village.

Mais pour entrer dans la ville, au lieu de traverser, comme à présent, une belle place qui éloigne toute pensée de guet-apens, on enfilait une rue qui conduisait à une voûte fermée à volonté par deux battans. Cette voûte séparait un clocher, qui subsiste encore, d'une église qu'on a abattue, et au clocher était adossée une petite auberge tenue par une famille appelée Leblanc. La voûte ressemblait au guichet d'une ville de guerre. L'auberge était le corps-de-garde du guichet.

Pour donner aux divers acteurs de ce terrible drame le temps d'en préparer l'exécution, les postillons de Clermont avaient retardé à un point extrême la marche du Roi. Le comte de Moustier, placé sur le siége de la voiture, assure que malgré toutes les instances, et sur cette chaussée de Clermont à Varennes, qui est si droite et si unie, il ne fut possible que d'aller au pas. A Varennes, lorsque tout est prêt pour le dénouement, les postillons deviennent plus traitables, ils acceptent le rafraîchissement qu'on leur promet, s'affermissent sur leurs chevaux, descendent la côte, trouvent un des battans de la voûte fermé, et en arrêt, le fusil aux mains, les frères Leblanc, officiers de la garde natio-

nale, quelques gardes nationaux bien recrutés et bien instruits, et pour chef le fils d'un député, M. George, fils de M George, maire de Varennes, député du Clermontois, et siégeant à Paris.

Tandis que les serviteurs du Roi s'unissaient avec peine, cachaient leurs mesures, tout se faisait contre le Roi, au vu du public, et de l'ordre des administrations. Drouet, averti par Bayon, avait été mis à cheval, ainsi que Guillaume, par la municipalité de Sainte-Menehould, et, après avoir jeté quelques mots, en passant, aux postillons, qu'il était habitué à gouverner comme ceux de sa poste, s'était concerté avec les autorités de Varennes. M. Justin George, capitaine des grenadiers de la garde nationale, commandant en l'absence de son père, s'était joint à un marchand de chandelles nommé Sauce, procureur syndic de la commune; et pendant que les gardes nationaux, commandés par les frères Leblanc et un sieur Hannonet, arrêtent les postillons, tous deux interpellent les voyageurs, et demandent impérativement les passe-ports. Celui qu'on leur montre était parfaitement régulier. La baronne de Korff, dame russe, était autorisée à se rendre à Francfort, avec sa

famille et sa suite. La pièce était signée de l'ambassadeur de Russie à Paris, du ministre des affaires étrangères, M. de Montmorin, et portait la signature du Roi. De quel droit arrêter la course de quelques voyageurs qui franchissent paisiblement une ville qui n'est pas une place de guerre, sont d'accord avec leurs guides, et traversent la France sous la protection des mœurs et des lois? On avait bien préparé les phrases patriotiques, l'expression des grands sentimens; mais on ne savait comment expliquer une telle violence. Le procureur de la commune trouvait qu'il était trop tard pour viser les passe-ports. Il n'était cependant pas trop tard pour arrêter. Des voix s'écrient que les chemins sont trop difficiles, le pays trop accidenté. On était au mois de juin, le temps était beau, les routes magnifiques. Enfin le Roi ordonne aux postillons de partir. La garde nationale, sous l'œil des officiers, les fusils braqués sur la voiture, menace de faire feu. Les trois gardes-du-corps n'avaient ni mousquetons ni pistolets, et n'étaient que trois contre une foule. Le Roi craint tout pour sa famille. Il veut encore faire tête à tant d'audace. Mais les flots d'habitans, la confusion, le tumulte, le tocsin

deviennent des raisons auxquelles il n'y a pas à répliquer.

Pour n'avoir pas l'air de machines obéissantes, d'hommes apostés pour un coup de main, et paraître ne s'être placés en embuscade sous la voûte qu'en cédant à des soupçons répandus à l'improviste, on parle de s'éclairer sur le compte des personnes qu'à leur splendeur en voyage on a *l'honneur* de posséder à Varennes. On mêle à la violence les égards, le respect. Le nom de la Reine, le nom du Roi passent de bouche en bouche. On est désespéré que le souverain quitte sa capitale; et pour savoir en effet si c'est le Roi, si c'est la Reine devant qui on a *l'honneur* de se trouver, on en appelle aux souvenirs de ceux des habitans qui ont séjourné à Versailles et vu la cour. Leurs Majestés ne tardent pas à être reconnues; et dès qu'on a prononcé leur nom, les augustes voyageurs quittent le masque étranger, et se font encore plus reconnaître à l'élévation de leurs sentimens et à la dignité de leur langage.

Le Roi, avec cette bonté, cette sérénité qui ne l'abandonnèrent jamais; la Reine, toujours grande et noble, écartent l'importunité des questions qui les assaillent de toutes parts, adressent

à la multitude assemblée des paroles toutes royales, et semblent un instant triompher de l'insulte la plus imprévue et la plus cruelle. Mais le procureur de la commune, profondément pénétré de tous les secrets de son rôle, ne se laisse ni subjuguer ni attendrir. A George, à Drouet, aux Leblanc, aux gardes nationaux choisis pour le coup décisif, le parti des armes et de la violence; à M. Sauce la déférence apparente, la ruse, la temporisation (1). Ce magistrat, qui est accoutumé à se rendre l'organe du peuple, annonce au Roi que les citoyens craignent que Sa Majesté n'abandonne le sol de la patrie, demandent tous qu'il rebrousse chemin et reprenne la route de la capitale. Les officiers municipaux vont se réunir; une fois rassemblés, ils prononceront sur le vœu du peuple; mais afin que le Roi ne veuille pas lui-même placer ces officiers aux prises avec leurs devoirs de sujets, et entrer dans la salle commune, on lui offre du repos dans la maison d'un particulier. Toujours confiant, incapable

(1) Lettre de Verdun, du 25 juin. — Chronique du 1er juillet 1791. — *Relation du comte de Damas*, page 233 du Recueil de MM. de Berville et Barrière.

de soupçonner la trahison, et pour sauver encore quelque reste de majesté et s'arracher aux inconvenances de la foule, Louis XVI consent à suivre le procureur de la commune dans sa maison. La Reine, Monseigneur le Dauphin, Madame Royale, leur ange, Madame Elisabeth, la marquise de Tourzel, les dames Brunier et de Neuville marchent ensuite, comme on accompagne un convoi funèbre, et montent, avec le Roi, dans les deux chambres au premier étage de la maison de l'épicier.

Dès que les voitures avaient été arrêtées sous la voûte et dételées, des hommes de la ville, qui étaient initiés au secret de la nuit, étaient partis, et à toute course de cheval avaient été chercher dans les communes voisines, à Chépy, à Montfaucon, à Montblainville, à Neufvilly, à Bourreuille, aux usines, aux fermes, les cultivateurs, les ouvriers, tout ce qu'on pouvait rassembler et rejeter sur Varennes. La garde nationale avait déjà placé ses postes. Les anciens militaires s'étaient occupés, dans le bas de la ville, à barricader le pont. Et lorsqu'au premier coup de tocsin, les soixante hussards qui étaient dans Varennes s'étaient levés et accouraient, sans armes, dans l'opi-

nion que la cloche les appelait à un incendie, le major de la garde nationale Rolland les haranguait, leur faisait apporter du vin, et, sous l'escorte attrayante d'habitans chargés d'amuser leur défection, les renvoyait à leur caserne, au couvent des Cordeliers, au bout de la ville, où des gardes nationaux avaient la consigne de les tenir bloqués.

C'était ainsi que l'auberge du Grand-Monarque avait été soumise aux règles de l'attaque. Au moment où le Roi était encore sur la hauteur, le comte de Raigecourt et le chevalier de Bouillé, séparés du Roi par tous les groupes qui se formaient devant leur auberge, en étaient bien plus séparés par l'ignorance de ce qui se passait au haut de la ville, et l'aspect des menaçantes dispositions des habitans. Ces deux officiers crurent que, chargés du relais, leur devoir était d'empêcher que les chevaux et les hommes d'équipage ne fussent pris. Ils résolurent, tel fut leur récit, de les placer à quelque distance de Varennes (1). Ils partirent en essuyant des coups de fusil, et laissant derrière eux deux

(1) *Exposé de la conduite de M. le comte de Ruigecourt. —Déclaration du sieur James Brisack.*

chevaux qui leur furent enlevés, et un postillon de M. de Choiseul, que des gens armés de fourches et de fléaux firent prisonnier.

Au milieu de tout le tumulte, Sauce, négociateur tranquille, allait froidement de sa maison à la municipalité, revenait de la municipalité chez lui, trompant le Roi par ses paroles mielleuses, annonçant aux personnes royales que tout s'arrangeait pour leur départ, et insistant auprès des officiers municipaux pour qu'ils tinssent ferme, et ne vinssent pas à chanceler dans leur résolution.

Déjà même, et pour lier plus étroitement la municipalité au parti de la violence, et sous prétexte de solliciter les ordres de l'assemblée, dans la circonstance la plus extraordinaire, il avait fait partir à franc-étrier un officier de la garde nationale, comme M. George, fils d'un député, du nom de Mangin, en le chargeant de porter à l'assemblée, où siégeait son père, la nouvelle de l'arrestation et de la détention du Roi.

L'envoyé de Varennes avait encore une obligation à remplir. Il devait s'entendre, dans sa course, avec les municipalités de Clermont et de Sainte-Menehould, recueillir les ordres que le marquis de Bouillé avait donnés aux com-

mandans des détachemens, et que les officiers municipaux auraient eu le talent de conquérir, et remettre au président de l'assemblée ces élémens du procès à intenter peut-être à la Reine, mais surtout au marquis de Bouillé.

Tandis que l'ennemi du Roi, fidèle à sa double mission, franchissait l'espace, un des champions de la cause royale, sur lequel Louis XVI avait le plus compté, arrivait à Varennes après des fatigues extrêmes, et presque à travers les dangers. Suivi de Goguelat et des hussards, sorti enfin des bois et des fondrières, échappé à une vive fusillade à quelques lieues de Varennes, au village de la Neuville-au-Pont, le duc de Choiseul ne sait que penser de ces postes de garde nationale, de ces abattis de bois, qui faisaient de la petite ville comme une place en état de défense. Il croyait ramener les hussards à leur garnison, et se proposait de rejoindre M. de Bouillé à Stenay, à Montmédy, à Luxembourg, et il est reçu comme si on était en guerre. On lui crie : *Qui vive?* L'officier répond : *France, Lauzun-hussards!* mais le duc ne peut se rendre compte de tout ce mou-

vement dont il est témoin. Il feint de vouloir connaître la situation des soixante hommes qu'on a laissés au couvent des Cordeliers, à la caserne; et au lieu d'entrer dans la ville, il insiste pour être reconnu par le poste du détachement. Les hommes du poste se présentent en effet, mais sans armes, pour reconnaître. Quelques habitans s'attaquent alors à M. de Choiseul, le somment de n'obéir qu'aux ordres de la municipalité, saisissent même la bride de son cheval : il se dégage, va droit à la caserne, et n'y trouve, à ce qu'il assure, ni hussards ni officiers.

Le sous-lieutenant M. de Rohrig, commandant de ces soixante hommes en l'absence de l'officier, qui revenait avec M. de Choiseul, était parti, à la première alarme, ou, suivant un ancien militaire qui certifiait l'avoir su de la bouche de M. de Rohrig lui-même, de l'ordre de M. de Choiseul (1), pour avertir M. de Bouillé. Le jeune homme avait laissé la compagnie à un sous-officier du nom de Charlot, et ce sous-officier avait bien vite désorganisé la compagnie.

Dans cette nuit, dont il va être impossible

(1) Déclaration du chevalier de Luzy, à la suite de la *Relation du comte de Moustier.*

de calculer les chances, le malheureux M. de Choiseul ignore s'il ne sera pas bientôt tué auprès de ses maîtres, et il se rappelle qu'il a sur lui un dépôt trop précieux pour qu'il l'abandonne à tous les hasards d'un combat ou d'une prison. A son départ de Paris, Madame Elisabeth l'a chargé de ses diamans. M. de Choiseul imagine que M. Boudet, moins en vue que lui, moins exposé à l'inquisition populaire, saura conserver intact le dépôt d'un écrin presque royal, confie les diamans à cet officier, et apparemment en cas d'un malheur facile à prévoir, le prie de le suppléer dans l'exécution des ordres donnés par la princesse. Jamais confiance ne fut mieux placée. M. Boudet a rempli sa commission, a dit M. de Choiseul, avec intelligence et fidélité, et une boîte précieuse par le nombre des diamans qu'elle renfermait et leur valeur, a été remise à MONSIEUR, frère du Roi (1). Mais, dans un moment aussi critique, on voit l'ancien hussard sous le poids d'un devoir tout particulier. La crainte d'être pris avec les diamans, et de passer pour un dépositaire qui aurait voulu livrer son dépôt, devait gla-

(1) *Relation du duc de Choiseul,* pages 90 et 91.

cer sa bravoure et paralyser son expérience.

Quant au duc de Choiseul, il abandonne la caserne aux hommes du poste, les seuls qu'aient respectés les manœuvres des habitans, réunit encore les quarante cavaliers qui avaient parcouru le matin les six lieues de Sainte-Menehould à Pont-Somme-Vesle, et qui venaient de faire si tristement les onze lieues de Pont-Somme-Vesle à Varennes, et les conduit à la maison où était le Roi. C'est alors qu'il se retrouve avec le colonel des dragons de MONSIEUR.

Dans la persuasion où avait été le comte Charles de Damas, que l'incognito gardé par Louis XVI ne pouvait nuire au succès du voyage, il n'avait pas cru devoir précipiter son départ de Clermont. Mais le zèle ne lui permettait pas de languir trop long-temps loin des personnes royales; et une heure et demie après que les voitures eurent relayé, il commande à cheval. Cet ordre est le signal de la sédition : le peuple s'assemble; les officiers municipaux somment le comte Charles de leur faire connaître ses ordres, et de leur en subordonner l'exécution. Rien n'arrête la témérité du maire, pas plus que

la résolution du colonel. Le cheval du comte Charles est à la porte de son logement, le cavalier bientôt en selle; il part, suivi seulement du comte de Floirac, toujours fidèle, de l'adjudant Foucq, du maréchal-des-logis Saint-Charles, et de ce brave Lapotterie, qui, huit ans auparavant, avait donné l'exemple d'une résignation si militaire, digne homme d'armes de son digne chevalier bannerET (1). En peu d'instans, cette petite troupe est sur la hauteur de Varennes, s'élançant par-dessus les obstacles, passant à travers les coups de fusil, et bientôt à la porte de la prison du Roi.

Goguelat venait d'y monter. A son aspect, tout ce que Louis XVI a eu le malheur de voir et d'entendre semble s'effacer de la mémoire de ce prince. Toutes ces profanations de la majesté royale ne paraissent plus l'affecter. Il a devant lui un de ses sujets qu'il regarde comme des plus dévoués, des plus fidèles, et il espère que la hardiesse et la dextérité de cet officier

(1) Après l'ordonnance de 1783, M. Lapotterie, cadet au régiment de MONSIEUR, aurait pu quitter le service; il aima mieux conserver son sabre, et rester simple dragon.

vont triompher des évènemens. « —Eh bien, Goguelat, quand partons-nous? » Et Goguelat, qui montrait toujours une soumission empressée, répond, comme il eût répondu à Versailles : « Quand il plaira à Votre Majesté. »

Il y avait eu en effet un moment, et le comte Charles de Damas et le duc de Choiseul se le sont rappelé, où les officiers municipaux eurent l'air de céder au sentiment de leur devoir, et d'assurer même le départ du Roi. Goguelat, comme ébloui par cette lueur d'espérance, descend, monte à cheval, réunit quelques hussards, et cherche à dégager les voitures. A l'instant les gardes nationaux l'entourent, se répandent en propos les plus odieux et les plus menaçans. Goguelat, insulté par le sous-aide-major Rolland, armé, l'on dit, d'un fusil, un autre d'un pistolet, met le sabre à la main. Rolland ajuste : son coup de feu vient frapper Goguelat, qui conserve assez de sang froid, ou qui est touché trop légèrement pour que le Roi et la Reine puissent s'apercevoir de sa blessure.

Les officiers municipaux furent désolés de l'effet que de telles violences pouvaient produire sur le cœur du Roi et de la Reine. Ils craignent de leur part quelque détermination

extraordinaire ; et pour trouver le moyen de prolonger leur détention, ils entrent de nouveau dans la chambre où était la famille royale, et jouent une scène de respect et de supplications (1). On s'adresse au cœur du Roi, on le conjure de ne pas sortir du royaume. Le Roi, qui n'avait jamais songé qu'à se rendre à Montmédy, n'a pas de peine à faire connaître ses projets au peuple même qui le tient captif. Mais toutes ces allées et venues, toutes ces démarches n'ont pour but que de gagner des heures, d'user le temps, et d'arriver jusqu'au moment où le chef de bataillon de la garde parisienne et l'aide-de-camp de M. de Lafayette, après s'être rejoints et concertés sur la route avec les autorités municipales, pouvaient arriver à Varennes. Tout s'exécutait avec une précision militaire ; sur toute la ligne on agissait comme la montre, et l'ordre à la main.

Dans un développement aussi habile du complot, quand les multitudes accouraient de toutes parts, qu'aux six cents gardes nationaux de Varennes se joignait une foule qui, dès les premières heures de la nuit, parut, au duc de Choi-

(1) *Relation du comte de Moustier*, pages 20 et 21.

seul, être de cinq à six mille hommes, que pouvaient la fidélité et la valeur de quelques gentilshommes résignés à mourir aux pieds de leurs maîtres, comme au 6 octobre Deshuttes et Varicourt, mais incapables de résister à ces légions qui descendaient de toutes les côtes? Le comte Charles de Damas, le duc de Choiseul, le comte de Floirac ne semblaient groupés auprès de la famille royale que pour protester, au nom de la fidélité française, contre l'affreux attentat, et pour transmettre à la postérité, par leurs entretiens ou leurs écrits, quelques traits de ces vertus à la fois si fortes et si douces que faisaient éclater les royales victimes.

On dit bien qu'on proposa à Louis XVI de démonter sept des hussards, de faire mettre la famille royale à cheval, de chercher un gué, de passer la rivière et de partir par la route de Dun; le duc de Choiseul s'attribue même l'initiative de la proposition. Mais eût-on trouvé les hussards prêts à se laisser démonter à la vue d'une révolte aussi passionnée? Le volontaire de Royal dragons qu'avait amené le duc de Choiseul, M. Aubriot, dit dans sa relation : « Quand on « apprit que le Roi était arrêté, M. de Choiseul « mit le sabre à la main, fit former les sections,

« se mit en devoir de chercher la maison où le « Roi était prisonnier. » Il ajoute : « Ici l'âme se « déchire ; les hussards chancellent ; nous ne « restâmes que trois fidèles au Roi. » Il ajoute encore : « Je rends justice à l'officier (M. Bou- « det), il était aussi pénétré que nous (1). »

Telles étaient les angoisses de cette horrible nuit. Enfin, vers six heures, on crut avoir une espérance.

M. de Rohrig, sous-lieutenant de Lauzun, qui avait quitté précipitamment Varennes pour avertir le marquis de Bouillé de l'imminence du péril, avait trouvé, à Dun, le chef d'escadron des hussards, M. d'Eslon (2), qui, avec une vive impatience, attendait les évènemens. La troupe de cet officier était sous les armes ; d'Eslon n'était pas à son apprentissage ; c'était aussi un soldat d'Amérique ; il avait fait cinq campagnes, et se gardait militairement. A peine instruit de la fatale nouvelle, il place des détachemens aux portes de Dun, et, à la tête de

(1) *Relation de M. le duc de Choiseul.* — *Rapport de M. Aubriot* (1791), page 154.

(2) Charles d'Eslon de Momeril, né à Ramonchamp, près Remiremont, le 14 octobre 1747, mort le 26 mai 1819, à Remiremont, maire de la ville.

soixante-seize cavaliers se dirige au galop sur Varennes. Mais on connaissait ses habitudes décidées, et on se doutait de son apparition. Varennes avait ses postes et ses avant-postes. Depuis l'arrivée du Roi, le pont était barricadé, les abords de la rivière en état de résistance. Pour entrer dans la ville, il eût fallu s'ouvrir un passage à coups de fusil; mais M. d'Eslon assure avoir demandé, à Stenay, des munitions, sans avoir eu le temps et le moyen de les obtenir; et parmi les hussards, les uns s'étaient laissé voler leurs cartouches dans les logemens, les autres avaient encore celles qu'on avait distribuées lors de l'affaire de Nancy, et qui étaient d'un calibre trop fort pour leurs carabines et leurs pistolets (1). Le gué de l'Aire étant impossible à franchir, il fallut parlementer. Varennes avait son commandant de place.

Quand il n'était question que de réunir les gardes nationaux, on s'était abandonné au zèle de M. George fils (M. Justin George), capi-

(1) *Relation de M. d'Eslon*, capitaine-commandant au régiment de Lauzun (hussards), imprimée à la suite du *Mémoire du comte Louis de Bouillé*. (Note de M. d'Eslon, page 177.)

taine des grenadiers de la garde nationale. Mais s'il s'agit d'exercer cette partie de l'autorité qui peut avoir prise sur les évènemens, on s'appuie sur un autre choix. Un ancien militaire, maréchal de camp, naguère lieutenant-colonel des grenadiers royaux de la Lorraine, pendant près de vingt ans capitaine au régiment de *Chartres* infanterie, M. de Signemont (1), vient d'entrer dans la ville, en apparence comme commandant de la garde nationale du petit village de Neuvilly, mais, d'après la tradition du pays, sur un ordre qu'il avait reçu. Le nouveau chef règle la manière dont d'Eslon va pénétrer dans la place et dans la maison où le Roi est prisonnier.

On observe les lois de la guerre; le chef d'escadron demande des ôtages pour garantie de la foi des habitans; on lui en accorde, il les livre à ses hussards. Une fois introduit dans Varennes, il imagine pouvoir se mettre en rapport avec son sous-lieutenant, et concerter avec lui une double attaque; mais M. de Choiseul

(1) Louis Bigot de Signemont, né à la Chalade (à deux lieues de Varennes), le 17 avril 1732, mort, assassiné dans un bois, près de la Chalade, en 1797.

avait imposé à M. Boudet une rude tâche; il devait soigner le dépôt des diamans; on le bloquait dans la caserne; ni homme ni message ne purent parvenir à cet officier.

Au moins d'Eslon pourra-t-il faire passer au cœur du Roi un espoir de salut, et emporter un mot d'encouragement. Si l'on en croit les souvenirs de d'Eslon lui-même, près de la chambre du Roi, il fallut en disputer l'entrée à l'ancien officier du régiment de *Chartres,* qui ne consentait pas que le commandant des hussards parlât au Roi sans témoin, et couvrait ses refus de la prétendue volonté du peuple (1). D'Eslon finit par l'emporter. Il est admis, et un instant il peut faire entendre quelques paroles. Mais encore au dernier moment, dans les entours de M. de Bouillé, on avait signalé le commandant d'Eslon aux défiances du général. Les préventions, à ce qu'on assure, étaient montées jusqu'au Roi; et quand le brave officier demande les ordres du prince, il n'en reçoit qu'une réponse réservée. D'Eslon s'approche alors de la Reine, et lui adresse quelques mots en allemand. On crut qu'elle répondait : M. de Bouillé

(1) *Rapport de M. d'Eslon.*

arrivera-t-il à temps? C'était l'idée de consolation. A cheval et chargez, dit en allemand M. de Damas. Cinq ans plus tard, à Oberkamlach, d'Eslon se couvrait de gloire en obéissant aux inspirations de ce même Charles de Damas. Mais à Varennes, l'ennemi avait d'avance déconcerté toutes les tentatives de la fidélité et du désespoir. Signemont, vieux guerrier, né à côté de Varennes, Signemont, l'homme du pays, avait fait ses dispositions. Les vives apostrophes de d'Eslon ne pouvaient l'émouvoir. Il savait que devant cinq à six mille hommes qui gardaient la ville et une rivière bien défendue, les hussards n'avaient qu'à se retirer.

Ainsi on avait enlevé au Roi tous les moyens de salut; on l'avait séparé de toutes ses précautions de défense; pas un serviteur, pas un ami n'avaient pu arriver à temps; les ennemis accouraient en foule. Le commandant d'Eslon n'eut pas plutôt rejoint ses cavaliers, que l'on ouvrit la porte aux deux envoyés parisiens.

A l'aspect de ces deux officiers porteurs du décret de l'assemblée, la foule s'agite, parcourt la ville; gardes nationaux, femmes, enfans,

vieillards, gendarmes, hussards, tout est bientôt rassemblé, et cette armée demande à grands cris que la municipalité force le Roi et sa famille à reprendre le chemin de la capitale.

La leçon était bien faite et bien apprise. Dès la veille tout était préparé pour ce couronnement du complot. Le Roi et la Reine devaient être amenés captifs à Paris. Sur toute la route on s'était assuré des escortes. On devait jeter en prison plusieurs des officiers qui s'étaient rendus à Varennes, et on savait à quelle force ils seraient remis.

Avant même que l'aide-de-camp de M. de Lafayette n'eût paru à Châlons, les corps administratifs de la ville avaient pris leurs mesures. Comme on craignait l'opinion et la résistance du maire, c'était hors des murs qu'on avait fait une convocation.

Vers huit heures et demie du soir, le Roi dépassait à peine Sainte-Menehould, qu'à quelques toises de Châlons, au village de Saint-Memmie, un cri *aux armes!* se fait entendre. Un M. Bailly, commandant de la garde nationale, fait battre la générale, réunit sa troupe, la fait entrer à Châlons, état-major et drapeau en tête, et va droit à l'hôtel-de-ville; il y monte,

en descend vers neuf heures, et apprend à ses concitoyens (on se rappelle encore ses expressions) *que le roi est en fuite.* Pour occuper cette garde nationale, destinée à servir, le lendemain, d'escorte au Roi, qu'on va faire prisonnier, on en emploie une partie à garder le marquis de Briges, qui courait à franc étrier à la recherche de la famille royale, et que l'on venait d'arrêter à la poste aux chevaux.

Et à la même heure, presque à la même minute, à vingt lieues de là, à Verdun, sans qu'il y eût eu alors aucun moyen physique d'y faire parvenir la nouvelle, si Bayon ne l'eût pas envoyée, pour lier d'avance une plus grande masse d'hommes aux entraînemens révolutionnaires, et donner une garde dont on soit sûr aux dévoués serviteurs du Roi, qu'on veut arrêter comme complices du marquis de Bouillé, on réunit la garde nationale, on lui fait passer la nuit au bivouac, dans les jardins, dans les vergers; on espère que le lendemain elle sera toute émue, pourra partir avec enthousiasme, et ramener à Verdun, comme un trophée de sa course, les officiers que la mairie de Varennes aura faits prisonniers.

Aujourd'hui, toutes ces manœuvres de 1791

ont à subir les révélations de l'histoire ; mais il ne faut pas croire que les hommes qui marchaient alors contre le Roi missent de l'imprudence dans leur action, et ne sussent pas cacher la main qui avait tracé leur itinéraire.

Les deux officiers envoyés de Paris, après s'être rejoints à Châlons, s'étaient un instant divisés en chemin. Bayon, qui n'avait pas de caractère officiel, qui, jusqu'à Varennes, agissait dans l'ombre, et n'aurait pas pu cacher qu'il savait d'avance l'arrestation de Varennes, puisque c'était lui qui l'avait provoquée en envoyant un courrier à Drouet, Bayon réservait sa coopération pour le matin ; mais il était censé ignorer le sort du Roi pendant la nuit. Il se laisse bien voir par la municipalité de Sainte-Menehould, à une heure, *allant à la poursuite des voitures,* parce qu'à Sainte-Menehould on ne devait pas paraître savoir encore l'arrestation ; mais à Clermont, où la nouvelle en était venue officiellement à deux heures, et où il arrive à trois, il garde l'incognito. C'est M. de Romeuf qui seul va s'aboucher avec l'autorité municipale.

La municipalité l'attendait. Elle a l'air d'apprendre par le bruit public (à trois heures de

la nuit) qu'un aide-de-camp de M. de Lafayette, porteur des ordres de l'assemblée nationale, est dans la ville. On fait inviter l'envoyé à monter dans la salle des délibérations, et à donner connaissance de la mission qu'il a reçue. Quand il en a instruit la municipalité, on lui apprend que c'est à Varennes que sa mission doit s'accomplir. En effet, une heure auparavant, un gendarme (1), dépêché par le procureur de la commune de Varennes, était venu en courrier faire part aux officiers municipaux de l'évènement (2). M. de Romeuf n'a plus qu'à continuer sa route, et à rejoindre Bayon.

A Varennes, ces deux officiers se divisent encore. En effet, l'assemblée nationale ne pouvait condamner M. de Romeuf à servir d'exécuteur à sa volonté, et à porter le dévouement révolutionnaire jusqu'à se rendre maître des personnes royales.

En sa qualité d'aide-de-camp de M. de Lafayette, ce jeune homme remplissait des devoirs

(1) Leniau.

(2) *Voyez*, au *Logographe*, le procès-verbal du district de Clermont, lu par un des secrétaires de l'assemblée, dans la séance du 24 juin.

particuliers au château. Depuis la suppression de la maison, c'était lui qui servait d'écuyer à la Reine. Bien que plusieurs relations l'accusent d'avoir uni ses efforts à ceux de l'autre envoyé, pour contraindre Leurs Majestés à céder aux vociférations de la multitude et à rebrousser chemin (1), on doit défendre sa mémoire d'un tel souvenir. Soit que la surprise de la Reine, au moment où elle aperçut M. de Romeuf parmi ses ennemis, eût inspiré à la municipalité de Varennes des soupçons sur la sincérité de conduite de ce jeune homme, soit qu'on eût reçu de Paris des ordres bien spécifiés, ou que M. de Lafayette eût surtout recommandé à son aide-de-camp de veiller sur M. de Choiseul et M. de Damas, qui tenaient, à Paris, à trop d'amitiés pour qu'on souffrît que leur zèle fût tout-à-fait malheureux, on sembla confondre le jeune officier avec les hommes qui avaient le plus franchement dévoué leur vie à la cause royale. Dès que l'enlèvement fut consommé, on se saisit de lui comme de M. de Damas et de M. de Choiseul. Tous trois furent jetés dans

(1) *Mémoire de M. de Goguelat. — Relation du comte de Moustier.*

une sorte de cachot, et les officiers municipaux s'établirent à la porte de la prison où ils étaient retenus, pour les défendre tous trois des attaques de la foule. Le lendemain, l'aide-de-camp reconquit sa liberté.

Bayon, au contraire, inconnu à la cour, presque inconnu à la ville, et qu'on ne craint pas de charger de la plus triste et de la plus cruelle des missions, se concerte avec l'ancien officier du régiment de *Chartres,* devenu commandant de Varennes; et lorsque le désir d'épargner jusqu'à la moindre goutte de sang conduit le roi à laisser tomber le mot de *départ*, tous deux mettent en mouvement la multitude ameutée. Infanterie, cavalerie, gardes nationales, hussards de Lauzun, selon le calcul officiel au nombre de plus de six mille hommes, précèdent, accompagnent, suivent les voitures du Roi. Une heure après, la municipalité de Clermont joint à cette foule ses propres gardes nationaux, ceux des communes voisines, l'escadron révolté du comte Charles de Damas, les compagnies du régiment de M. de Choiseul, logées près de Clermont, place tous ces dragons sous la conduite de M. Sourine, ancien officier porte-guidon du régiment de M. de

Damas, et se met, avec les chefs militaires, à la tête de l'escorte.

Le retour du Roi et de sa famille n'allait plus être qu'un long et affreux supplice. Il semblait, à la lenteur de la marche, que l'ennemi voulût donner les infortunes royales en spectacle et en jouissance aux populations. L'escorte marchait depuis près de deux heures, et on n'avait pas dépassé Clermont, lorsque le marquis de Bouillé, à la tête de Royal allemand, parut à la vue de Varennes.

Quelle douleur pour cet homme magnanime! Trois lieues à peine le séparent du maître aux pieds duquel il voudrait mourir; mais il a eu beau forcer de course pour arriver jusqu'à lui, les obstacles, plus forts que tous les sentimens de son cœur, le séparent à jamais de son Roi. Le militaire le plus intrépide, qui, l'année d'auparavant, s'est avancé presque seul sur le front de deux mille soldats révoltés, et au nom du Roi et de l'honneur, a fait mettre bas les armes

à ces deux mille hommes, est obligé de s'arrêter devant un complot, de céder à une révolte excitée par des émissaires invisibles, et de voir l'ascendant de sa vie entière tomber devant ce qu'il regardait de loin comme une cohue de paysans et de bourgeois.

Tel a été le sort du marquis de Bouillé. Ce n'est qu'entre trois et quatre heures du matin que son plus jeune fils, le chevalier de Bouillé, que M. Charles de Raigecourt, capitaine de Royal allemand et l'officier de Lauzun, M. de Rohrig, parti le premier de Varennes, purent lui apprendre l'horrible succès du guet-apens. Le général, qui avait passé la nuit en observation sur toutes les parties de la route, était revenu aux portes de Stenay avec son fils aîné et le comte d'Hoffelize. Sur-le-champ, le comte Louis court au-devant de Royal allemand à Stenay. On invoquait le dernier espoir.

Dès la veille, les précautions les plus minutieuses avaient été prises pour qu'en deux instans hommes et chevaux, tout fût prêt. Mais les ordres de la veille étaient oubliées le lendemain. Il fallut, à quatre heures du matin, éveiller l'officier supérieur qui disposait du régiment; et tandis que la garde nationale, déjà sur

pied, accourait à ses postes, à peine à cinq heures la troupe la plus active et la plus fidèle put-elle répondre à l'impatience du général.

Une fois hors de Stenay, le marquis de Bouillé harangue le régiment, annonce aux cavaliers que le Roi était arrêté à Varennes par le peuple, donne lecture de l'ordre du Roi qui *enjoignait aux troupes de l'escorter et de tout entreprendre pour sa sûreté et celle de la famille royale,* reçoit les hommages, entend les cris d'enthousiasme des cavaliers, et après leur avoir distribué quatre cents louis, se met à leur tête.

L'allure du régiment était si vive, qu'à neuf heures, le général se trouva en face des révoltés. Déjà même il avait rejoint le détachement placé à Mouza, qui, au premier bruit de la captivité du Roi, s'était mis en marche, et à qui des tirailleurs nationaux, embusqués dans un bois, barraient le passage. Suivi de cette petite troupe, il reconnaissait Varennes pour l'attaquer, lorsque d'Eslon lui apprend toutes les calamités de la nuit. Le marquis propose alors au général d'Hoffelize, le seul des maréchaux-de-camp qui, par l'effet des ordres qu'il avait donnés, pût être avec lui, de chercher un gué de la rivière, et

de suivre pendant quelques heures la voiture du Roi, pour tâcher de l'atteindre. Le chevalier de Bouillé, qui avait rejoint d'Eslon avant d'avoir rejoint son père, et d'Eslon lui-même, avaient vainement songé à ce moyen de salut. On avait bien essayé de passer la rivière à la nage, mais un petit bras de l'Aire, qui baigne un escarpement, ne pouvait être franchi. Les chevaux venaient de fournir une course de neuf lieues avec une rapidité extrême. Les nouvelles alarmantes circulaient. A la certitude qu'on avait des mauvaises dispositions des villes qu'on laissait derrière soi, de Stenay, de Dun, se joignait l'annonce de la prochaine arrivée des garnisons de Metz et de Verdun, de ce régiment des dragons de Condé dont était sorti Drouet, de l'insurrection du pays tout entier. On crut qu'il fallait se résigner à l'infortune la plus cruelle. On ramena le régiment à Stenay. Déjà la municipalité y était réunie pour assurer l'arrestation du marquis de Bouillé. Une ruse de son troisième aide-de-camp, M. de Rodais, qui alla l'annoncer à un poste de paysans armés comme leur général, lui donna le temps de tromper l'ennemi : et après avoir essuyé quelques coups de feu, accompagné de ses fils, du comte d'Hoffelize, et

d'une vingtaine d'officiers des régimens qu'on avait rencontrés marchant sur Montmédy, il fut bientôt dans le Luxembourg.

Tandis que, dans ces malheureuses contrées, rien n'égalait l'affliction des fidèles sujets du Roi, que la violence et la fureur du peuple animé contre le meilleur des princes, des historiens se sont plu à célébrer le calme et la sérénité de l'assemblée nationale. Certains de leur triomphe, les chefs de cette assemblée n'avaient, en effet, qu'à poursuivre leur victoire sur le monarque, en effaçant jusqu'aux derniers souvenirs de la monarchie. Le départ du Roi connu à Paris, ils ne s'étaient pas donnné la peine de paraître trop surpris de l'évènement, et l'on se rappelle à la suite de quelle scène un aide-de-camp de M. de Lafayette, M. de Romeuf, avait couru sur les traces du Roi.

Cependant, parmi les hauts personnages qui disposaient des intérêts de l'époque, le maire de Paris ne comprenait rien à la disparition des augustes prisonniers. Comme il était de très-bonne foi dans sa conduite *patriotique*, il trouvait invraisemblable que douze à quinze mi-

nutes après que le commandant-général de la garde nationale lui eut dit à lui-même qu'on redoublait de surveillance aux Tuileries, et qu'*une souris n'en sortirait pas,* le Roi, la Reine, la famille royale eussent quitté le château avec leur suite; et dans sa candeur, il demanda des éclaircissemens à ceux qui pouvaient lui en donner.

M. de Lafayette, qui voyait, dans le départ du roi et de sa famille, *un attentat* commis *dans l'abusive espérance de compromettre la liberté française* (1), trouva tout simple que M. Bailly voulût que les circonstances d'un fait aussi extraordinaire fussent connues du public. La responsabilité, quant à la surveillance aux Tuileries, roulait sur M. de Gouvion. M. de Lafayette déclara qu'il mettait sa responsabilité personnelle à la place de celle de cet officier, *dont le patriotisme et le zèle lui étaient aussi connus que les siens propres* (2); et sans doute pour que M. Bailly et la France entière sussent à quoi s'en tenir sur des évènemens aussi graves, il fit signe à M. de Gouvion, qu'il avait amené à l'assemblée, de se placer à la barre, et de parler.

(1) *Logographe,* séance du 21 juin.
(2) *Ibidem.*

Dans un salon d'amis devant qui on aurait voulu se défendre, s'accuser, accepter, repousser une complicité qui eût été le crime de presque tout le monde, on n'eût pas fait avec plus d'art que M. de Gouvion un récit d'un genre aussi délicat.

A moins de fournir à l'assemblée le relief des Tuileries, le plan des corridors, de l'appartement de M. de Villequier, de la porte de sortie, il était difficile de tracer une image plus nette d'un coup de théâtre qui avait dû exiger du temps, et ne pas manquer de spectateurs.

Depuis quelques jours, M. de Gouvion savait tout, M. de Lafayette était instruit de tout. Si M. de Gouvion ne nomme pas l'habitante des Tuileries qui révélait avec tant de complaisance les apprêts d'un départ qu'on ne pouvait dérober à sa curiosité, c'est qu'en pareille circonstance les amis n'acceptent pas des offres de divulgation qu'on ne fait sans doute que du bout des lèvres, et n'exigent pas qu'on nomme une femme, même devant des amis. Mais le parti de M. de Lafayette n'était pas le seul qui, dans la personne de quelques-uns de ses chefs, fût si éclairé sur les projets du château. On mettait la même obligeance à en avertir M. le

duc d'Orléans. Ses conseillers intimes avaient reçu mot pour mot la même confidence que M. de Gouvion et M. de Lafayette.

Au surplus, dans les communications que l'on faisait au major-général, il ne s'agissait jamais du Roi; on ne prononçait que le nom de la Reine; à elle seule on attribuait le dessein d'enlever M. le Dauphin et Madame Royale; et M. de Gouvion ne raconte que ce qu'on lui a dit.

Après bien des pourparlers, des allées et des venues de l'hôtel du commandant-général à l'hôtel du maire, de la mairie au comité des recherches, il semble qu'on n'avait dû oublier aucun des moyens de veiller sur les Tuileries; quelques momens même avant le départ du Roi, des envoyés de M. Bailly vont une dernière fois répandre l'alarme au comité des recherches, n'y trouvent qu'un député, M. de l'Apparent, mais trouvent ce député. Enfin, et ici les paroles de Gouvion sont trop remarquables pour qu'on ne les prenne pas à témoin dans l'histoire : « Vers les onze heures, dit le ma-
« jor-général, j'ai reçu, par un billet, un nou-
« vel avis sur cette évasion ; j'ai chargé quel-
« qu'un de confiance de communiquer ce billet

« à M. le maire : il a fait venir M. le comman-
« dant-général, qui m'a placé aux Tuileries ; là,
« en sa présence, j'ai donné ordre que toutes
« les portes et grilles fussent fermées exacte-
« ment, excepté la porte de la cour des Princes ;
« deux commandans de bataillon, un capitaine,
« un aide-major de la garde nationale et un
« officier d'une compagnie du centre ont été,
« toute la nuit, dans la cour du château, vis-à-
« vis de la porte par où l'évasion devait avoir
« lieu ; ce n'est que ce matin que j'ai reçu la
« nouvelle, par la même personne qui m'avait
« donné les renseignemens, qu'ils étaient par-
« tis ; elle m'a dit : Ils sont partis par cette porte
« là ; j'ai répondu : C'est impossible, parce que
« toute la garde certifiera que, toute la nuit, il
« y a eu cinq officiers devant cette porte, et
« que moi-même j'y ai été. Voilà, messieurs,
« tout ce que j'ai à vous dire (1). »

En effet, il avait tout dit ; aussi n'est-il plus question de surveillance abusée ni de départ ; l'assemblée ne s'occupe plus que de l'assemblée ; le Roi hors de Paris, elle se regarde comme maîtresse absolue du royaume ; la France

(1) Pièces justificatives, n° VI.

lui appartient; elle se hâte de la soumettre à son pouvoir.

Un des chefs d'un des deux partis dominans, l'ami, le commensal de MM. de Lameth, Barnave, fait connaître l'esprit qui va animer cette révolution nouvelle. Qu'on se garde *de laisser la classe irréfléchie imprimer le mouvement comme en* 1789. Selon Barnave, les *hommes pensant* doivent décider de tout ce qu'exige la circonstance, les citoyens de Paris se tenir armés et prêts. Selon Barnave, il ne faut pas dire que le Roi soit parti, mais qu'il a été enlevé; les jours qui vont s'écouler décideront du caractère de cet enlèvement et de ses suites. Aussitôt l'assemblée prononce qu'elle est la source de tous les pouvoirs, — que ses décrets n'ont pas besoin de sanction, — qu'ils seront exécutés par les ministres, tels qu'ils sont émanés d'elle, — et que le ministre de la justice y apposera le sceau de l'État.

Un autre ami de MM. de Lameth, Adrien Duport, a été faire publier, à l'Hôtel-de-Ville, les premiers commandemens de l'assemblée; il revient suivi d'une députation du département, qui proclame avec quelle vivacité, quel zèle on a déjà fait poser les scellés sur les Tuileries et

le Luxembourg, et prie l'assemblée de ratifier les actes de son empressement et de sa prévoyance.

Quant à MM. de Lameth, ils laissent leurs collègues faire arriver des villes et des départemens voisins les hommages à leur politique ; leurs soins plus décisifs se portent essentiellement sur l'armée.

L'un demande que partout on fasse un dénombrement exact de tous les citoyens, pour que, dans les gardes nationales, chacun paie sa dette au service ; l'autre, que ce dénombrement s'exécute avec une telle rapidité, que, dans le plus court délai, la France puisse avoir sur pied une force de trois à quatre cent mille hommes, et que les gardes nationales, devenues en quelque manière troupes de ligne, reçoivent une solde comme l'armée la reçoit.

Ces messieurs sont loin d'oublier la gendarmerie nationale, si essentielle à la propagation de leurs idées et au succès de leurs desseins. Il faut que, dans toutes ses parties, l'organisation de ce corps puisse, sur le champ, être effectuée.

Peu de jours avant le départ du Roi, l'assemblée avait dressé la formule d'un serment

militaire qui attachait encore par quelque lien les troupes au monarque; il faut que ce dernier souvenir des temps de royauté disparaisse, et qu'un serment nouveau spécifie les seules obligations de l'officier et du soldat. Et pour que les citoyens se félicitent, en quelque sorte, de donner des lois à l'armée par l'intermédiaire d'un homme qui n'est, comme eux, qu'un citoyen, on confie à M. Emmery, avocat du barreau de Metz, le soin de proposer le nouveau serment; les expressions en seront simples et claires. Le Français sous le drapeau devra jurer de défendre la patrie et la Constitution, de n'obéir qu'aux ordres donnés en conséquence des décrets de l'assemblée.

On voit à l'instant la révolution dans les régimens: des officiers de tout rang et de tout âge, liés de cœur et de principes à leur Roi, se garderont d'oublier les engagemens de leur vie; ils vont résigner leurs emplois, et la foule se précipitera à travers les vides.

Dès que dans toutes les parties du service public le nœud des affaires fut dans les mains de l'assemblée, que toutes les résistances furent abattues, au point que pas un ministre n'osa s'opposer à cet envahissement de tous les pou-

voirs, on n'eut plus qu'à laisser arriver la nouvelle de l'arrestation du Roi et de la famille royale. A onze heures du soir l'assemblée avait l'air de se séparer, lorsque ce cri : *le Roi est arrêté!* retentit dans toute la salle.

Les portes s'ouvrent devant deux courriers haletant de fatigue, qui n'ont en apparence que la force d'aborder le président et de lui présenter un paquet; les hommes s'esquivent, on ne s'occupe que de ce qu'ils remettent.

Sous une seule enveloppe se trouvent des dépêches, datées de divers lieux, et plusieurs pièces; le président s'empresse d'en donner lecture à l'assemblée.

Rien de plus curieux que ces lettres des différentes municipalités. Varennes, Clermont, Sainte-Menehould, Châlons avaient écrit, et dans leurs lettres, les lois de la gradation sont observées comme dans un poème.

De Sainte-Menehould, le récit est long; il y est question de voitures, de courriers; on a été inquiet; on a fait poursuivre les équipages; on a mis à cheval Drouet, Guillaume; on a vu passer Bayon; mais il n'échappe rien sur le Roi, sur la Reine, sur la famille royale; tout est encore dans le mystère. Comme l'affreux

dénouement ne devait pas s'effectuer à Sainte-Menehould, on n'y est que préparé, et même de loin, par la dépêche.

A Clermont, le coup est frappé; mais on n'ose pas encore tout dire; on ne veut nommer ni la Reine ni le Roi; on se rappelle seulement une plaisanterie de Voltaire sur Louis XV, à propos de l'exil du duc de Choiseul, et on croit sauver le scandale des faits par le ridicule des paroles; ce sont des *personnes de la plus haute considération qui sont arrêtées;* et pour assurer plus étroitement la captivité de ces personnes, qu'on arrête apparemment parce qu'elles sont *très-considérables,* on appelle aux armes toutes les populations voisines; on les excite, pour servir d'escorte aux captifs, à se joindre aux citoyens de la ville et aux dragons.

De Varennes, la dépêche n'a que deux mots; mais quel accord entre la petite ville et Paris! « Dans l'alarme où nous nous trouvons, nous « autorisons M. Mangin, chirurgien à Varen- « nes, à partir sur-le-champ, pour avertir « l'assemblée nationale que Sa Majesté est « ici, et pour la supplier de nous tracer la « marche que nous devons tenir. » — Le 21

juin 1791.— *Signé* les officiers municipaux (1).

Sa Majesté! Après avoir menacé de faire feu sur le Roi... peut-on écrire avec plus de convenance et de respect!

Les dépêches n'étaient au fond que le prétexte du message; les deux courriers avaient recueilli sur la route les pièces que l'on attendait. Dans le paquet confié à Mangin, se trouvaient *les ordres* et *les contr'ordres* du marquis de Bouillé, surpris à Sainte-Menehould, au baron d'Andoins; on a maintenant de quoi faire le procès. L'enveloppe, au surplus, ne contenait aucun ordre donné au détachement de Lauzun. Il y avait eu sans doute, de Paris, défense de compromettre le régiment dans la personne de ses officiers.

Une fois avertie par une voie officielle de la catastrophe de Varennes, l'assemblée se garde d'abandonner au hasard des évènemens la direction de l'escorte qui se pressait autour des augustes prisonniers.

Pour établir quelque ordre dans cette foule de gens armés qui encombraient les routes, et veiller à la sûreté du Roi et des personnes

(1) *Logographe.*

royales, dont elle n'a pas encore déterminé le sort, l'assemblée désigne dans son sein trois commissaires, MM. de Latour-Maubourg, Barnave et Pétion, et elle charge un aide-major général de la garde nationale, colonel dans l'armée, M. Mathieu Dumas, de faire exécuter les commandemens de ses commissaires.

Déjà, dans la matinée même du 22 juin, MM. de Lameth avaient adressé, à Soisy-sous-Étioles, un courrier à leur ami, et l'avaient mandé à leurs réunions. Nommés à minuit, le 22, à deux heures du matin, le 23, les quatre envoyés étaient sur la route de Châlons.

MM. de Lameth ne laissent pas non plus en indécision le sort du marquis de Bouillé. A leur voix, décret subit qui le suspend de ses fonctions militaires, etc., etc., ordonne aux corps administratifs de le faire arrêter, et permet aux commissaires « envoyés pour recevoir « le nouveau serment des troupes, de suspen- « dre, si les circonstances l'exigent, les offi- « ciers qui commandent sous les ordres » de l'illustre général.

Toutes ces mesures manifestaient le concert entre les trois partis qui conduisaient la majorité de l'assemblée. Inséparables depuis

plusieurs jours, tant qu'il y avait à rechercher un succès qui était l'objet d'une passion commune, ces partis se distinguaient, sur la route de Châlons, par le nom seul des commissaires. Ainsi, M. de Lafayette allait avoir, auprès du Roi, son ami le comte de Latour-Maubourg; MM. de Lameth y plaçaient le confident de leurs projets, de leurs pensées, Barnave; le duc d'Orléans, l'homme de sa familiarité, Pétion (1).

Mais quand il faut aller au-delà de la dépêche si laconique de Varennes, lorsqu'il s'agit de faire au public de Paris, à la France, à l'Europe, le commentaire de ces mots si étranges : *Sa Majesté est ici,* la coalition va se fendre, et préluder aux combats qu'un des trois partis est destiné bientôt à livrer aux deux autres, destinés eux-mêmes à marcher désormais réunis.

En effet, il s'en fallait de beaucoup, au mois de juin 1791, que les partisans de M. le duc d'Orléans fussent alliés à M. de Lafayette et à MM. de Lameth, par l'intérêt d'une même

(1) *Voyez* fragment de lettre de Mme de Genlis, à M. le duc d'Orléans, en date du 3 novembre 1791. Pièces justificatives, n° VII.

ambition. Ils pouvaient bien se rapprocher un instant pour animer d'accord une attaque contre la royauté; mais l'atteinte portée, il leur était impossible de jouir ensemble de la victoire.

Par évènement, si ce n'est pas l'inspiration des orléanistes, qui agit sur les premiers historiens de la catastrophe de Varennes, l'histoire ne s'en fait pas moins d'abord dans leur esprit.

A peine le président de l'assemblée eut-il reçu le paquet des dépêches de la main d'un des courriers, qu'on avait eu soin de les dérober tous deux à la curiosité publique; on évita même de prononcer leur nom, tant on craignait que, dans l'ivresse du succès et l'indiscrétion du zèle, ils ne fissent tomber le voile qu'on savait jeter sur les machinations du moment.

Le lendemain, on ne put s'empêcher d'accueillir les deux émissaires; mais quelle scène! Le fils d'un député, M. George, avait présidé à l'arrestation du Roi, sous la voûte de Varennes; le fils d'un autre député, M. Mangin, accourait pour annoncer l'arrestation; près de lui se place un des plus fougueux révolutionnaires de Paris, *le patriote* Palloy, revenu de Varennes, où on l'avait vu en même temps que

le Roi (1), sans qu'on pût deviner par quelle voie de ciel ou de terre il y était arrivé; cet émule de la course de M. Mangin vante l'activité de son ami dans les alentours de Varennes, se jette dans ses bras pour lui témoigner son admiration devant l'assemblée, et manifeste une joie que le président ne trouve que patriotique (2).

Quant au véritable envoyé de Varennes, il a été spectateur trop passionné des évènemens pour les peindre avec fidélité dans son récit; à l'entendre, un homme a donné l'éveil; le peuple a tout fait; le maître de poste de Sainte-Menehould, qui a eu des soupçons sur une voiture, l'a suivie jusqu'au moment où elle allait « *entrer à Varennes sous l'escorte d'un détachement de hussards de Lauzun* (3); il a devancé cette voiture, a crié dans la ville de « l'arrêter; il était une heure du matin; plusieurs habitans étaient sur la place; » mais il s'en fallait d'une demi-heure qu'il fût minuit,

(1) Voyez *Relation du duc de Choiseul,* page 105, et *Chronique de Carra et Mercier,* du 24 juin, page 1587.

(2) *Voyez* extrait du *Logographe,* Pièces justificatives, n° VIII.

(3) Pièces justificatives, n° VIII.

et les voitures n'avaient pas un soldat d'escorte. M. Mangin n'osait pas dire que dans sa ville tout le monde savait qu'on allait arrêter le Roi, qu'on l'attendait sous la voûte (1); il avait entendu parler de plans de M. de Bouillé, et il confondait les ordres donnés et les instructions méconnues.

Une fois l'alarme répandue dans la ville, toute la population est sur pied; on ignorait quelles étaient les personnes qu'on avait arrêtées; lui seul les a reconnues; il déclare à ses concitoyens que le Roi, la famille royale étaient devant eux. « Les habitans, » dit M. Mangin, « témoignaient le plus grand zèle pour s'op-« poser à leur départ, et arrêter certains officiers « de hussards et de dragons qui essayaient de le « favoriser. La bonne contenance des gardes na-« tionales et la fermeté des officiers municipaux « firent échouer tous leurs efforts. *Le Roi eut « l'attention d'envoyer à Clermont pour don-« ner contr'ordre, et arrêter le départ des dragons « qui devaient protéger sa fuite* (2). »

(1) *Relation du comte de Moustier,* pages 16, 17, 18 et 19; et *Précis historique du comte de Valory,* page 285 de l'édition de 1823.

(2) *Logographe,* séance du 23 juin, à midi.

Tout est brouillé, dénaturé dans ce récit d'un homme qui arrive de Varennes, qui a eu toute la nuit pour se reposer de ses fatigues, et qui ne paraît à la barre de l'assemblée que douze heures après son arrivée à Paris; mais au milieu de cette confusion de détails qui contrastent singulièrement avec la réalité, perce l'habitude d'un certain parti de ce temps-là, de se couvrir d'un mot, d'un ordre, quelquefois d'une lettre, prêtés à Louis XVI. Avec un peu de bonne volonté de plus, on aurait été jusqu'à dire que le Roi avait demandé aux gens de Varennes de l'arrêter.

Cependant, si l'arrestation du Roi n'était due qu'à la décision rapide, à l'instinct révolutionnaire d'un maître de poste, à l'audace de quelques hommes et à la volonté d'une population, que devenait la responsabilité de M. de Lafayette envers la ville de Paris, celle de M. de Gouvion envers M. de Lafayette? Les amis du général comprirent qu'il fallait donner un tour plus vrai au récit de l'arrestation, et on attendit avec impatience l'arrivée de l'aide-de-camp, qui seul devait attribuer un sens officiel à des paroles.

Enfin le 24, dès les premières heures de la journée, M. de Romeuf est introduit; et, sans

emphase comme sans embarras, voici comment il s'exprime :

« Messieurs, chargé des ordres de l'assem-
« blée pour courir après le Roi, lorsqu'elle a été
« instruite de son départ, je m'empresse d'avoir
« l'honneur de rendre compte de ma conduite
« et de ma mission.

« Dès que j'ai été hors de Paris, j'ai pris la
« route que m'a paru avoir prise la voiture du
« Roi, d'après les différentes indications qui
« m'ont été données; je suis arrivé à Châlons
« *à neuf heures du soir,* où j'ai rencontré
« M. Baillon (1), commandant de bataillon de
« Paris, et *chargé des ordres particuliers* de
« M. de Lafayette, pour faire courir après le
« Roi; il était retardé depuis deux heures à
« Châlons, et venait d'expédier le maître de
« poste à Sainte-Menehould, qui, ayant pris
« des traverses très-courtes, a arrêté le Roi au
« moment où il entrait à Varennes (2). »

Il était impossible d'être plus clair; mais on craignit que le trait principal ne fût pas articulé avec assez de précision, et, dans le procès-ver-

(1) On conserve l'orthographe du journal.

(2) *Logographe,* séance du 24 juin.

bal, on fait dire à M. de Romeuf (1) *que le courrier expédié par Bayon était le maître de poste de Châlons, qui avait averti le maître de poste de Sainte-Menehould.*

M. de Romeuf poursuit; mais pendant un instant, ce n'est plus avec la même sûreté de mémoire et la même justesse historique :

« M. Baillon, dit-il, arrêté pendant deux « heures à Châlons, pour l'arrestation de M. de « Bouillé, est reparti avec moi pour Varennes.»

Bayon, arrêté à Châlons seulement pendant deux heures!... Au calcul de M. de Romeuf, il y serait arrivé à *sept;* mais le Roi était au plus tard à sept heures et demie à Sainte-Menehould (dix lieues plus loin); il eût fallu, pour atteindre le but de la course, que le courrier expédié à Drouet par Bayon eût obtenu de son cheval une vîtesse de trente lieues à l'heure. Depuis long-temps, à sept heures, Bayon était arrivé à Châlons.

Ajoutons à cette erreur de l'aide-de-camp un mécompte pour les chefs de l'assemblée. Il était pénible pour eux qu'on sût publiquement qu'une des charges de Bayon était de préparer

(1) Procès-verbal de l'assemblée nationale, quatrième suite du procès-verbal de la séance permanente, page 6.

l'arrestation de M. de Bouillé. On eût dit que Bayon, avant de sortir de Paris, avait eu le secret des correspondances du Roi ; et comme dans la réunion de l'hôtel de la mairie, ou du petit hôtel de Larochefoucauld, cet officier avait dû voir M. de Lafayette et M. Alexandre de Beauharnois, on eût dit encore que l'un de ces députés faisait arrêter son cousin, et l'autre son ancien général (1). Le *Logographe* fut corrigé dans le procès-verbal de l'assemblée. Par évènement, on avait mis la main, à Châlons, sur le marquis de Briges, premier écuyer du Roi, qui cherchait à rejoindre Louis XVI. Le nom de M. de Bouillé disparut du récit. Les rédacteurs du procès verbal écrivirent que Bayon avait pris deux heures pour arrêter M. de Briges.

C'était un nouveau moyen de profiter de l'ignorance bien inévitable du public. Sans doute le marquis de Briges était parti sur les traces du Roi ; on sait même sur quel cheval il était parti ; on lui avait donné l'*Argentin*, un des coureurs les plus légers de la grande écu-

(1) Le vicomte de Beauharnois avait été l'un des aides-de-camp du marquis de Bouillé, depuis 1782 jusqu'en 1788. (Mém. de Bouillé, p. 257.)

rie; mais on se rappelle de même que M. de Briges n'avait été instruit que fort tard du départ du Roi, et que ce n'est, le 21, qu'à midi qu'il avait demandé précipitamment un cheval (1). Bayon ne fût-il arrivé qu'à sept heures à Châlons, y aurait précédé de deux heures le marquis de Briges; il ne s'était donc pas arrêté pour le faire mettre en prison. Le chef de bataillon parisien n'avait d'ailleurs aucun ordre à donner pour faire arrêter un courrier relayant à quarante lieues de Paris; tandis que pour obtenir et faire rassembler les pièces qui devaient servir à accuser M. de Bouillé, il avait des mesures à prendre et des instructions à fournir.

Suivons l'aide-de-camp : « A Varennes, nous « sommes arrivés quelques heures après l'ar- « rivée du Roi.

« Nous avons été rendre compte à la muni- « cipalité de l'objet de notre voyage, et nous « nous sommes présentés chez le Roi; je lui ai « communiqué le décret de l'assemblée, dont « j'étais porteur; il m'a donné alors sa parole « que son intention n'était pas de sortir du

(1) Souvenir de M. de la Ravine, ancien piqueur de S. M. Louis XVI.

« royaume, qu'il se rendait à Montmédy; mais « que d'après la connaissance du décret, il al- « lait se rendre à ses ordres, et reprendre la « route de Paris. »

Le Roi allait se rendre aux ordres de l'assemblée!... On voit que M. de Romeuf parle la langue de l'époque, et qu'en se constituant l'organe du Roi, il sait ce qu'il doit à la folie de la révolution. Il ajoute :

« Le Roi est parti de Varennes à sept heures. « Je me suis trouvé retardé avec MM. Damas « et Choiseul. La municipalité était partie avec « le Roi pour l'accompagner jusqu'à Clermont; « le peuple n'a pas voulu nous laisser partir « avant le retour de la municipalité : nous y « avons été retenus prisonniers. Je suis resté « avec eux jusqu'à ce que je les aie vu partir « pour Verdun, sous une escorte très-forte de « la garde nationale de Verdun, qui s'était ren- « due à Varennes. »

Ici on peut être en doute sur les intentions de l'aide-de-camp. A-t-il voulu servir le plus chaudement du monde M. de Choiseul et M. de Damas, les préserver de la furie de Varennes, ou a-t-il voulu au contraire s'assurer de leurs personnes, et constater qu'il y aurait emprisonnement? Dans

la conduite d'un envoyé qui ne peut qu'exécuter les ordres qu'il a reçus, rien n'est encore d'une évidence extrême; la suite du récit va tout expliquer. L'intérêt de M. de Lafayette pour le nom de Choiseul, son amitié pour M. de Damas, le désir de trouver un moyen d'échapper au rôle trop hostile de l'escorte, ont inspiré l'aide-de-camp. Il a pu, d'ailleurs, céder à la générosité de l'âge, aux sentimens que lui faisait éprouver la situation, et il s'est occupé loyalement du sort des deux officiers.

Voici en effet comme il termine : « Monsieur le président, j'oubliais de vous dire « que M. de Choiseul, retenu avec moi, avait « reçu les ordres particuliers de M. de Bouillé « pour se trouver à Varennes, sans aucun détachement, le jour où le Roi y est passé; et « M. Damas avait reçu un ordre de M. de « Bouillé de faire partir son régiment de sa garnison pour aller à Mouzon, et de se soumettre aux ordres particuliers que devait lui donner M. de Goguelat, qui, dans cette affaire, « paraît avoir eu la confiance de M. de Bouillé. »

L'oubli de M. de Romeuf, qui est tout simplement l'idée dont il veut qu'on soit affecté au moment où il parle, et qui doit être l'idée de

son général, puisqu'elle est exprimée par l'aide-de-camp, c'est qu'il faut excuser le zèle tout militaire de M. de Damas et de M. de Choiseul, à qui on n'a pas eu encore occasion de reprocher de vive opposition politique, mais briser violemment avec le marquis de Bouillé, dont le caractère, le talent, l'influence, sont trop à redouter pour la révolution, et sacrifier Goguelat.

Les partisans de M. le duc d'Orléans n'avaient plus qu'à replier leurs tentes, et à disputer un autre terrain. Ils se persuadèrent que le poste qu'on leur avait pris pouvait être repris. Ce fut pour eux le travail de la journée ; loin d'admettre que l'arrestation du Roi eût été opérée par le fait des administrations de département et de district, et le concours des gardes nationales sur un plan dressé à Paris, ils s'imaginèrent qu'on pouvait persuader au public que le Roi n'avait dû tant d'insultes et de malheurs qu'à un simple hasard, à l'inspiration du maître de poste de Sainte-Menehould, à l'irrésistible volonté du peuple.

Guillaume et Drouet étaient accourus à Paris. Il ne fallait, pour les donner en spectacle à l'assemblée, que les lui faire présenter par un admirateur de leur vertu. On le trouva dans la

personne d'un des hommes que les plus anciens souvenirs attachaient à M. le duc d'Orléans lui-même.

M. Dacier (1), secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles-lettres, que M. de Foncemagne, chargé de l'éducation du duc de Chartres, avait jadis placé auprès du jeune prince comme un émule, un guide de ses travaux, et qui était membre de la municipalité de Paris, consentit à offrir les courriers de Sainte-Menehould aux hommages de l'assemblée, et n'oublia pas de devancer le témoignage de l'intérêt public par l'effusion de ses propres sentimens.

« Messieurs, dit-il (2), le conseil-général de la « commune nous a députés vers vous pour vous « présenter ces braves citoyens, qui se sont si « efficacement opposés au passage du Roi à « Varennes. Autrefois, la ville de Paris aurait « pu regretter que ces braves citoyens ne fus- « sent pas nés dans ses murs ; mais aujourd'hui, « tous les Français sont frères. Quand un fait « une belle action, la gloire en rejaillit sur

(1) *Moniteur* du 25 juin 1791.

(2) *Logographe.*

« toute la famille. Voici M. Drouet, maître de « poste de Sainte-Menehould, qui, le premier, « ayant cru reconnaître le roi et la Reine, a pris « le parti de courir après eux *par des chemins* « *détournés*, et les a joints à Varennes; voici « M. Guillaume, son brave camarade, qui l'a « accompagné, et qui, de concert avec lui, a « pris toutes les mesures qui ont enfin arrêté « son passage. »

A ces mots, on voit qu'il ne peut être question ni de Bayon ni de Romeuf; deux citoyens de Sainte-Menehould ont conçu un projet, ils l'ont exécuté à l'aide de quelques citoyens de Varennes; aussi Drouet, à qui on venait de tresser une couronne civique, ne craint pas de se la poser sur le front; il succède à M. Dacier, et s'adresse bravement à l'assemblée. Son premier discours improvisé n'est pas long: « Mes- « sieurs, dit-il, voici le rapport des faits: Je « me nomme Drouet, maître de la poste à « Sainte-Menehould, anciennement dragon au « régiment de Condé. Mon camarade se nomme « Guillaume, commis au directoire de Sainte- « Menehould, anciennement dragon au régi- « ment de la Reine. » Puis, au lieu de se fier aux impressions si récentes de sa mémoire, il

tire de sa poche et lit comme un immense procès-verbal... « L'an mil-sept-cent-quatre-vingt-« onze, le 22 juin, sur les sept heures un quart « du soir, un équipage de deux voitures et onze « chevaux arrivèrent à la poste de Sainte-Mene-« hould; » puis, à partir de là, le lecteur fait un long récit, pendant lequel il quitte son cahier, et où il n'y a de vrai que l'arrivée à Sainte-Menehould des deux voitures et des onze chevaux.

Pour Drouet, il n'est question ni de Bayon ni de la municipalité; c'est lui qui a reconnu le roi à sa ressemblance avec la figure empreinte sur un assignat. C'est lui qui a fait battre la générale à Sainte-Menehould, et qui s'est fait suivre de Guillaume.

A Varennes, dans son procès-verbal, personne ne se trouve sur la place, comme dans l'histoire de Mangin. Tout le monde est couché; c'est lui qui, même avant d'avertir le commandant de la garde nationale et le maire, embarrasse le pont, et rend la rivière infranchissable; enfin c'est lui qui, dans une ville où il est étranger, et sur le territoire d'un département différent du sien, suscite toutes les résosolutions, et prend l'initiative de toutes les attaques.

Il ne suffit pas à Drouet de publier ce qu'il a osé ou n'a pas osé en compagnie de Guillaume; il fait pour ainsi dire l'amplification du récit de Mangin; il retrace la scène de l'arrestation, celle du passe-port, et se représente argumentant avec la Reine et les femmes de sa suite, comme si le plan de M. Bouillé avait reçu son exécution.

Il demande pourquoi *des dames qui se disent étrangères ont eu assez d'influence à Sainte-Menehould pour faire partir incontinent après elles un détachement de dragons,* tandis qu'il n'y a pas eu un seul dragon à cheval;

Pourquoi elles ont exercé la même influence à Clermont, où le régiment a refusé d'obéir à son colonel;

Pourquoi, au moment où il parle, elles sont accompagnées d'un détachement de hussards, quand il n'y a pas eu un seul soldat d'escorte.

Bien plus, cet homme, qui ne pouvait rejeter toute cette confusion de son récit sur le trouble que lui causait l'assemblée, puisqu'il avait lu en partie ce qui était écrit, s'égare dans ses fables au point de donner l'idée d'une apparence d'activité et de dévouement parmi les hussards, qui n'étaient que trop annulés par la séduction, se

peint au milieu des gens qui bravent les cavaliers, déclare qu'on menaçait de faire des coups d'autorité, et se vante *d'avoir crié que si on voulait leur arracher le Roi, on ne l'aurait que mort.*

C'était peut-être là le dénouement que certains hommes voulaient précipiter, si leur férocité n'avait pas été contenue par la réserve ou la consigne de quelques autres.

Certes Bayon ne s'est pas caché du message qu'il a envoyé à Drouet. M. de Romeuf n'a pas craint de faire connaître à l'assemblée le message de Bayon, et de déclarer que Bayon était *chargé des ordres particuliers de M. de Lafayette.* On n'a pas craint, dans le procès-verbal, de constater que le courrier envoyé au maître de poste de Sainte-Menehould n'était autre que le maître de poste de Châlons! et cependant la fiction a tellement prévalu, cette imposture de la spontanéité des déterminations du maître de poste, cette fable de l'assignat qui aurait fait reconnaître le roi à Sainte-Menehould, de l'électricité qui aurait suivi l'apparition de Drouet à Varennes, ont tellement fasciné les imaginations, que sans rien lire, sans rien examiner, de bouche en bouche, d'année en année, on a cru, on a répété, on a imprimé que

le hasard avait tout fait, et que s'il n'y avait pas eu un Drouet à Sainte-Menehould, Louis XVI eût passé à Varennes.

Quoi qu'il en soit de ces déplorables souvenirs, les chefs de l'assemblée reconnurent bien l'origine de tant d'exagérations et de mensonges; mais ils ne pensèrent pas qu'il leur fût possible d'en arrêter l'effet par un éclat. Les circonstances qu'ils avaient fait naître, ou dont ils cherchaient à profiter selon leurs vues, leur défendaient de trop éclairer le public et de se séparer, du moins encore et ostensiblement, du parti qui agissait avec tant d'audace. On laissa le président prodiguer les félicitations aux deux cavaliers, les proclamer sauveurs de la France, et au nom de l'assemblée, leur promettre *les récompenses dues au service qu'ils avaient rendu à leur pays.*

Tandis que les hommes qui avaient été les instrumens si actifs et si hardis d'une des combinaisons de la politique moderne les plus perfides s'enivraient à Paris de la faveur d'une partie du public, le Roi et la famille royale ne trouvaient dans leur longue route que douleurs

et affronts. Le mot d'ordre était donné à toutes les gardes nationales, et Bayon répondait sans doute de son exécution. La sûreté du Roi et de la famille royale ne devait recevoir aucune atteinte; on n'épargnait pas de supplice à leur sensibilité. A Sainte-Menehould, l'ordre qu'avait reçu le général de Signemont devait borner l'autorité de son commandement. Mgr le Dauphin, fatigué des souffrances du voyage, était saisi d'une fièvre brûlante. Après sept lieues de marche, Louis XVI voulut s'arrêter; mais Sainte-Menehould était une ville qui devait beaucoup aux bontés de Louis XV (1), le fond des cœurs y était peut-être au Roi; on ne savait d'ailleurs ce que le sentiment, le regret, le désespoir, inspireraient à M. de Bouillé; Royal allemand était un régiment connu pour un des plus fidèles; quelques instances qu'on fît auprès de Bayon, il fut inexorable; il fallut marcher (2). A peine l'ordre de continuer la route fut-il obéi, qu'un de ces crimes trop communs dans nos

(1) Le feu avait consumé presque toute la ville de Sainte-Menehould; le Roi l'avait fait relever de ses ruines.

(2) *Relation du comte de Moustier*, page 28.

révolutions vint ensanglanter les approches de la voiture, sous les yeux de Bayon lui-même.

Un gentilhomme du voisinage, le comte de Dampierre, désirait payer à ses maîtres un tribut de respect. Il se présente à cheval; et apparemment sa digne contenance, son maintien de sujet soumis exaspèrent la foule ; un des gardes du corps, du siége même de la voiture, l'engage à s'éloigner. Il s'écarte, de peur d'attirer la foudre populaire sur le Roi et sa famille, mais sans crainte, noblement, comme un homme de guerre qui ne redoute que de manquer à son devoir et à sa foi. Poursuivi par la cavalerie, assailli de coups de feu, on assure qu'il fut déchiré, mis en pièces, et qu'il ne resta bientôt de lui que le souvenir de son nom et de sa vertu.

C'était au milieu d'une multitude immense et furieuse que s'achevait ce fatal voyage, lorsqu'à une lieue de Sainte-Menehould, au village de Dommartin, parut la garde nationale de Châlons.

Destinée à relever l'escorte de ces villageois qui accouraient de toutes parts armés de fusils, de piques, de croissans, de faulx, cette garde allait mettre quelque régularité dans le cortége.

Il y avait déjà près de douze heures qu'elle était instruite de l'arrestation du Roi. Louis XVI n'avait pas mis le pied chez Sauce, qu'il était parti un courrier pour les autorités de Châlons. Dès quatre heures du matin, à vingt lieues de Varennes, la garde nationale y avait reçu officiellement l'affreuse nouvelle. A dix heures, cette troupe, dans laquelle le marquis de Briges avait reconnu la veille un ancien militaire des dragons d'Artois, M. Gillet, était partie dans des équipages que la municipalité avait fait préparer. Il lui fut possible de ramener le roi à Châlons, et de faire (aller et retour) dix-huit lieues dans la journée, tant on avait depuis long-temps calculé les suites de la catastrophe, tant on mettait de justesse dans les détails de cette horrible expédition (1)!

Il semblait cependant que la capitale de la Champagne voulût faire oublier l'effervescence du pays : on eut l'air d'attendre le Roi avec intérêt, de le recevoir avec respect; l'administration fit annoncer à la cathédrale un *Te Deum*

(1) Voyez *Etat des dépenses occasionnées dans le département de la Marne, par le passage du Roi*, etc., etc. Pièces justificatives, n° V.

pour rendre grâce à Dieu de ce retour (1). Tout cela était simulacre, apparence, comédie. Le 23 juin était un jour de grande solennité ; le Roi et la Reine, qui ne manquaient jamais d'assister au service divin, désiraient, surtout le jour de la Fête-Dieu, d'être fidèles à l'usage de la maison royale. Une irruption violente de la foule dans la chapelle où on entendait la messe, le bruit des voix, l'indécence des conversations, offensaient trop la majesté du lieu pour que le Roi pût supporter long-temps de telles indignités (2). On se remit en route dans l'ordre, ou plutôt le désordre de la veille, et sur le soir, à un endroit appelé *Boursaut*, on fut rejoint par les commissaires de l'assemblée ; le colonel Mathieu Dumas, nommé commandant de l'escorte, put prendre la place de Bayon.

Au moment de l'arrivée des commissaires, le roi était entouré de deux mille hommes ; le nombre des gardes nationaux s'éleva bientôt à

(1) *Voyez* aux Pièces justificatives, nº V, l'*Etat des dépenses*.

(2) *Relation du comte de Moustier*, page 37.

dix mille (1). C'était alors à qui répandrait les bruits les plus extraordinaires, à qui agiterait le plus les esprits. Tantôt les étrangers avaient pénétré en Champagne, et mettaient tout à feu et à sang; tantôt M. de Bouillé, d'autres défenseurs de la cause royale, allaient tourner l'escorte et enlever le Roi. Le colonel Dumas se crut obligé de prendre des mesures militaires susceptibles de rassurer ces prétendues alarmes, et on s'arrêta à Dormans.

Jusqu'à Paris, le voyage ne fut que fatigue et que peine. L'extrême chaleur des journées, les vociférations de la multitude, la folie de quelques particuliers qui abordaient le Roi, et imaginaient devoir lui enseigner la politique, rendaient les heures du chemin insupportables. Il y eut cependant une trève bien douce à tant de douleurs.

On devait s'arrêter à la Ferté-sous-Jouarre pour dîner. Le cortége fait halte : le Roi et la Reine sont introduits dans une maison d'apparence agréable, où on les avait annoncés; c'était la demeure du maire. Tout y était préparé

(1) *Mémoires du lieutenant-général comte Mathieu Dumas,* tome 1er, page 490 pour la première évaluation, et, pour la seconde, page 493.

avec soin; mais au lieu d'habitans, à qui on parût obéir, la Reine ne vit près d'elle qu'une femme qui, à la modestie de son maintien, à la simplicité du costume qu'elle venait de prendre, avait plus l'air de vouloir demander des ordres que d'en donner; et la Reine désire savoir où est la maîtresse de la maison (1). *Dès que le Roi ou la Reine honorent une habitation de leur présence, eux seuls y sont les maîtres,* répond à l'instant la digne femme, qui méritait si bien de recevoir de pareils hôtes. Un regard de Louis XVI et de Marie-Antoinette eut bientôt payé cette ingénieuse et touchante expression d'un sentiment si français.

Mais quand on se fut rapproché de Paris, le tumulte devint extrême. Un instant le colonel Dumas craignit de ne pouvoir accomplir sa mission. Entre Livry et Bondi, des bandes de furieux se mêlaient à l'escorte, rompaient les rangs, annonçaient les intentions les plus sinistres; et sans la présence d'esprit du colonel, le dévouement de son beau-frère Delarue et l'énergie d'un aide-de-camp de Lafayette, de Curmer, qui eut le haut de la jambe blessé d'un coup de

(1) Mme Regnard.

baïonnette à côté de la voiture du Roi, on ne sait quelle eût été la fin de cet engagement terrible.

Enfin, après une quatrième journée, où les voitures, conduites au pas des chevaux, traversaient si lentement les cohues qui embarrassaient les routes, Leurs Majestés purent apercevoir tout à la fois le char de triomphe où on avait fait monter Drouet et Guillaume au milieu des lauriers, et ces Tuileries, qui allaient redevenir leur prison. Sur l'immense place qu'on dut franchir, dans ce jardin où il fallut fendre la multitude, de distance en distance, des groupes apostés, à force de menaces, obligeaient les hommes à oublier jusqu'aux moindres convenances, et à rester couverts devant tant de malheur et de majesté. Le seul Guilhermy, membre de l'assemblée nationale, s'incline tenant le chapeau à la main, en signe du plus profond respect; on lui crie de remettre sur le champ son chapeau; il le saisit, et le lance au milieu des groupes mêmes, et montre à la foule ce visage où la nature avait empreint tant de noblesse et de sérénité.

Il restait à porter au cœur du Roi et de la Reine un dernier coup. Leurs fidèles gardes,

placés sur le siége de la voiture, exposés à toutes les ardeurs de la saison et à tous les malheurs du voyage, avaient subi le tourment plus vif des insultes continuelles, des menaces sans cesse renaissantes et de cet acharnement de la foule brutale contre des hommes qu'on lui désigne comme ses ennemis.

Signalés sur toute la route aux excès de la multitude, on les accusait d'avoir enlevé le Roi et sa famille, dans le but *d'intenter la guerre à la nation.*

Plusieurs fois, le colonel Dumas et un des commissaires de l'assemblée avaient vainement proposé de leur ôter cet habit de courrier à la couleur éclatante, qui appelait sur eux les regards et les affronts. Un ami de Dumas (1), le comte François de Jaucourt, colonel des dragons de Condé, l'un des administrateurs du département de Seine-et-Marne, qui était venu à Meaux offrir ses services aux commissaires, avait fait apporter dans la chambre de Dumas des équipemens de garde nationale complets; on engageait les gardes du corps à revêtir cet uniforme; aucun d'eux ne voulut accepter la

(1) Dumas, tome 1er, page 498.

faveur d'une précaution. *Nous saurons mourir plutôt que de nous déshonorer* (1), répondirent les trois militaires. En arrivant à Paris, ils jugeaient leur sort.

Outragés, *attaqués,* dit Dumas, *par une poignée de scélérats* qui sortaient du sein des groupes, à peine leur fut-il possible d'entrer vivans aux Tuileries. Le comte de Moustier, qui était peut-être le plus recommandé des trois gardes aux atteintes des brigands, fut couvert de blessures. Dumas lui-même ne fut pas trop épargné. Il eut son chapeau, son ceinturon, son épée enlevés, ses habits déchirés. Dans l'horrible drame, cette scène était nécessaire.

A peine les trois gardes étaient-ils au château, que l'un des commissaires, Pétion, entre dans l'assemblée pour l'instruire de ce qui se passe. Du fond de la voiture royale, où il était resté le dernier, tranquille spectateur de la lutte, il ne lui avait pas semblé que les trois serviteurs fidèles fussent en proie à des furieux. Il n'avait vu que le peuple jaloux seulement de *l'exécution des lois*, désirant que ces *trois particuliers* ne pussent se retirer librement, et qu'on

(1) De Moustier, page 47.

s'assurât de leurs personnes. Pour lui, qui, pendant trois jours, a pu voir le supplice que souffraient ces trois jeunes gens, qui a été le témoin de toutes les tortures auxquelles les condamnait leur ferme contenance, il demande, mais on a déjà prévenu son vœu, qu'ils expient encore le crime de leur fidélité, et soient placés sous la main de ce qu'il appelait la justice.

C'était le signal qu'on attendait. Un député de la Normandie saisit l'occasion de provoquer une de ces mesures qui aplanissent les obstacles dans les révolutions, et rendent les bouleversemens faciles; il étend la pensée de Pétion, et propose le licenciement subit des quatre compagnies des gardes-du-corps. Malgré quelques nobles accens du marquis de Bonnay, l'assemblée se hâte d'accueillir la proposition qu'on lui adresse, et à l'instant même décrète le licenciement des *huit cents officiers*.

Ainsi, Louis XVI et son auguste famille, enfermés de nouveau dans le palais des Tuileries, mais sous une surveillance plus sévère, les quatre compagnies des gardes-du-corps détruites, ce dernier bouclier des personnes royales brisé au moment où se rouvre leur prison, l'autorité

du Roi suspendue, l'assemblée souveraine maîtresse, il n'y a plus qu'à délibérer sur le cours qu'il faut faire suivre aux évènemens. Quelles qu'en soient les conséquences, la milice nationale, qui partout a si bien aidé les conjonctures, va recevoir le prix de ses travaux dans la personne de ses chefs.

Cinq jours seulement après la rentrée du Roi à Paris, huit jours après la suspension de l'autorité royale, le 30 juin, Gouvion et Dumas, l'un officier supérieur du génie, l'autre colonel d'état-major, sont nommés, par le ministre de la guerre, maréchaux-de-camp; le même jour, M. de Lafayette devient lieutenant-général (1).

Dans ces nominations, Duportail écrivait l'histoire, et signalait le triomphe de son parti; les militaires d'Amérique allaient prendre les affaires, et en écarter les amis de M. le duc d'Orléans. Ce succès était-il assuré, complet, durable? question oiseuse dans les révolutions! On croit, avec des mesures qui ne sont qu'un

(1) Pour la nomination de M. de Gouvion et de M. de Lafayette, *voyez* l'*Etat militaire de* 1792; pour la nomination de M. Mathieu Dumas, l'*Etat militaire de* 1792, et l'*Etat militaire de* 1805.

coup de théâtre, avoir fondé sa puissance, et parce qu'on règne quelque temps, on s'imagine qu'on règnera toujours.

En effet, immédiatement après le départ du Roi, une guerre sourde, mais violente, avait divisé les partisans du duc d'Orléans et les amis de MM. de Lameth, devenus eux-mêmes les amis de M. de Lafayette. Affranchis de Mirabeau et de son génie, ceux-ci voulaient que le nouvel ordre public auquel ils avaient travaillé avec tant de zèle, demeurât leur propriété, et que les Laclos, les Lauzun, Sillery, l'évêque d'Autun, ne vinssent pas prendre la place de leur Constitution.

Au moment où Louis XVI avait quitté les Tuileries, il y avait laissé un paquet cacheté au nom de son fidèle Laporte; c'était une *déclaration du Roi adressée à tous les Français, à sa sortie de Paris.*

Ce prince, bien plus éclairé que ne semblaient le croire ses contemporains, traçait le tableau désolant et vrai de sa situation et de celle de son peuple. Le Roi savait que, sans le Roi, les représentans de la nation ne pouvaient satisfaire sur aucun point le vœu national; que tout s'était écroulé dès qu'on ne s'était plus appuyé

sur lui, et que depuis long-temps les décrets de l'assemblée ne frappaient plus que sur des débris.

Dépositaire des droits dont avaient joui ses prédécesseurs, dans l'intérêt de la France, il avait vu chaque jour tomber, une à une, les prérogatives les plus indispensables de sa couronne, et il se regardait comme obligé de reprendre le dépôt que la loi fondamentale du royaume lui avait remis.

Entraîné, par une complication de violences et de perfidies, à adopter pour séjour la ville de Paris, il y avait vu les factions occupées à dégrader d'heure en heure le caractère de la royauté, à blesser d'heure en heure la personne du Roi, pour lui inspirer le dégoût de ses devoirs, et le contraindre à une abdication; et il pensait que le successeur de saint Louis, de Louis XIV, de Henri IV n'était plus Roi qu'au milieu de troupes fidèles, commandées par de dignes officiers.

La déclaration, remise à M. de Laporte, et des mains de M. de Laporte à l'assemblée, ne tarda pas à être l'objet des commentaires de parti.

Les chefs de l'assemblée, toujours épris des

systèmes de 1789, se regardant comme plus souverains que le souverain lui-même, affectaient de considérer le départ du Roi comme un enlèvement, sa déclaration comme l'adhésion à un complot, au moins comme la plainte d'une passion qui ne lui était pas personnelle.

Les amis de M. le duc d'Orléans, ce prince lui-même, couraient plus vîte au but; leur cri fut que cette pièce politique était une abdication.

Plus Louis XVI manifestait le désir de reprendre l'exercice de son autorité, plus les orléanistes induisaient doucereusement de l'expression de sa pensée royale, qu'il affichait la volonté de n'être plus Roi.

Plusieurs députés et un grand nombre de citoyens ont cru voir clairement une abdication dans le mémoire remis, le 21 juin, à M. de Laporte, écrivait le secrétaire des commandemens du Prince (1); et ces députés et ces citoyens

(1) Déclaration *signée* Choderlos, *ci-devant* Laclos. *Voyez* Pièces justificatives, n° X.

Choderlos de Laclos, né le 12 octobre 1741, capitaine d'artillerie en 1771, mort à Tarente (royaume de Naples) officier-général, en 1803.

s'occupaient activement des suites de l'abdication.

Le duc d'Orléans s'en était aussi expliqué lui-même; dans une conférence avec des membres de l'assemblée, quand on apprit le départ du Roi, il s'était ouvert de ses intentions, et on eût dit, au caractère de son langage, que l'autorité royale était absolument délaissée, et qu'il n'y avait plus qu'à s'en emparer.

« Je suis prêt, disait-il, à servir ma patrie sur « terre, sur mer, dans la carrière diplomatique, « en un mot, dans tous les postes qui n'exige- « geront que du zèle et un dévouement sans « bornes au bien public; mais s'il est question « de régence, je renonce, ajoute-t-il, dans ce « moment et pour toujours, aux droits que la « Constitution m'y donne. « En effet, pour lui déférer le pouvoir ou le couronner, son parti tenait à ce qu'il ne fût que simple citoyen.

Les conseillers sentaient parfaitement que, dans le cas si extraordinaire dont ils donnaient l'idée, leur prince n'était pas le seul sur qui la France eût les yeux. MONSIEUR, frère du Roi, avait à peine franchi la frontière, et ne l'avait peut-être passée sur une ligne que pour la repasser sur un autre point; aucune loi n'empê-

chait M. le comte d'Artois de revoir sa patrie; et en renonçant au droit que la Constitution lui donnait, M. le duc d'Orléans ne renonçait, dans une hypothèse tout éventuelle, qu'à un droit subordonné à la présence de MONSIEUR ou de M. le comte d'Artois, au milieu de la nation.

Aussi, en continuant à épancher ses sentimens et à indiquer ses vues, le duc d'Orléans reconnaît « qu'après avoir fait tant de sacrifices « à l'intérêt du peuple et à la cause de la liberté, « il ne lui est plus permis de sortir de la classe « des simples citoyens, et il déclare dans cette « circonstance ses résolutions irrévocables, afin « que l'opinion publique ne s'appuie pas sur « une fausse base dans ses calculs et ses combi- « naisons, relativement aux nouvelles mesures « qu'on serait forcé de prendre (1). » Tant il adopte, jusque dans leurs dernières conséquences, les principes de l'ordre nouveau!

Mais le public, et à plus forte raison les chefs de l'assemblée, connaissaient les pensées intimes, allons plus loin, les résolutions du

(1) Lettre du duc d'Orléans, du 26 juin 1791. *Voyez* Pièces justificatives, n° XI.

prince. Dans cette fameuse lettre que Condorcet avait écrite deux mois avant, le 21 juin, et que Rœderer a livrée aux journaux il y a tant d'années (1), on voit un des hommes de 1791, les plus instruits du fond des choses, s'exprimer avec une vive amertume sur *les prétentions à la royauté* de M. le duc d'Orléans et de *la famille* de M. le duc d'Orléans.

Loin de ce prince l'idée de conquérir le pouvoir royal à d'autre titre que sous un nom révolutionnaire; depuis deux ans on n'était occupé en France qu'à saper l'autorité du Roi; tout ce qui rappelait l'ancienne puissance était voué à la haine et au mépris; on voulait une royauté en harmonie avec les circonstances, une royauté nouvelle, élue, d'origine populaire, à laquelle, en imagination, tout Français pût être élevé par tout Français; dans cette vue, au prix de cette candidature, M. le duc d'Orléans demandait à être considéré comme un simple citoyen.

L'élection ne devait pas être uniquement le résultat du scrutin dans une assemblée à qui un

(2) *Journal d'économie publique, de morale et de politique*, rédigé par Rœderer, de l'Institut national de France, tome 1er, page 102, et *Journal de Paris*, an V (1797).

tel citoyen pouvait porter ombrage ; la nomination devait se faire en tout pays, en tout lieu ; les clubs, les rassemblemens, tout ce qui exprime ou répète un vœu, pouvait y concourir ; on y arrivait par la voie des écrits dictés en commun, des suffrages tumultuaires ; quand il s'agissait de pétitions, dans de telles conjonctures, « les citoyens non actifs, les femmes, « les mineurs, écrivait Laclos, ont le droit de « parler ou d'écrire comme les citoyens ac- « tifs (1). »

Cette nuée d'électeurs de roi convenait peu à MM. de Lameth et à leur parti. Presque tous militaires et de haut rang, ils avaient bien consenti à se mêler au public, à s'allier à des hommes qui n'avaient jamais porté les armes, pour accréditer l'opinion que toutes les déterminations sur les choses nouvelles étaient l'expression du vœu général : ainsi, en accueillant les théories des gens de loi de l'assemblée, et leurs griefs contre les cours souveraines, l'un d'eux, colonel d'un régiment d'infanterie, Alexandre de Lameth, s'était chargé de provoquer la destruction des parlemens, comme ils

(1) Déclaration *signée* Choderlos, *ci-devant* Laclos.

venaient de faire proposer le licenciement des quatre compagnies de gardes-du-corps, par deux hommes de palais; mais, à part ces ruses d'assemblée, MM. de Lameth et leurs amis ne pouvaient laisser cette Constitution qu'ils perfectionnaient avec tant de labeur, abandonnée aux fantaisies de quelques gens de plaisir et d'une foule d'aventuriers politiques.

Déjà, dans le parti de MM. de Lameth, l'organe le plus habile et le mieux écouté avait proclamé qu'il ne s'agissait plus du tumulte de 1789, et que les *hommes pensans* devaient seuls influer sur la marche des choses.

Ajoutons à cela qu'entre le parti d'Orléans et MM. de Lameth, il y avait une séparation infranchissable.

Militaires, attachés à la cause américaine par le souvenir de leurs exploits, ils devaient croire que, sous le gouvernement de M. le duc d'Orléans, ils perdraient jusqu'à leur influence.

On connaissait les liaisons du prince avec le cabinet anglais; les relations que nous ont révélées les lettres du duc d'Orléans, imprimées en 1800. et placées en original sous les yeux du public de cette époque, étaient, en 1791, l'objet des divulgations.

On lisait même depuis deux ans cette lettre de Mirabeau au duc de Lauzun, où le plus habile des émissaires dit à l'intime confident du Prince : « Je n'ai qu'une boussole, votre grand « et noble but, la coalition de la France et de « l'Angleterre pour le bonheur du monde, et « non pour les délices des orateurs et des gaze- « tiers (1); » et MM. de Lameth et leurs amis, qui venaient de concourir à arracher une part de l'Amérique à l'Angleterre, étaient loin de faire la même navigation politique que le duc de Lauzun, et d'avoir la même boussole que Mirabeau.

Il s'agissait d'ailleurs, à tout prix pour les conseillers du duc d'Orléans, de conquérir la *couronne,* au moins la *lieutenance-générale* du royaume, ou *la régence;* ils ne craignaient pas de passer par les orages d'une république de quelques jours pour arrriver à leur but; et dans le temps où il existait à peine un souvenir de royauté, il leur était égal de trouver les électeurs d'une royauté nouvelle, sous les yeux d'un Roi dont l'autorité venait d'être suspendue,

(1) *Histoire secrète de la cour de Berlin,* par Mirabeau, lettre 46e.

ou au milieu d'une anarchie à qui on aurait donné un nom républicain.

De là, au moment où on apprit que l'assemblée ne voulait pas disposer de la destinée du Roi et ne le mettrait pas en jugement, ces cris d'insurrection dans Paris, ces injonctions aux théâtres de fermer leurs portes ou même de cesser leurs représentations, cette pétition attribuée à Laclos, où on demandait la déchéance du Roi et le remplacement du Roi par un roi; de là, pour faire signer cette pétition par des multitudes, la permission de se réunir au Champ-de-Mars, sollicitée de l'autorité municipale par des hommes du 14 juillet, entre autres Billaud de Varennes et Camille Desmoulins; de là ces violences au lieu du rassemblement et dans les quartiers adjacens, menacées onze fois de répression, résistant onze fois à la menace, et enfin, réprimées sévèrement par M. Bailly et M. de Lafayette; de là enfin cette audace, ces fureurs qui n'ont été terrassées au Champ-de-Mars en 1791, que pour se relever avec plus de concert et de succès à l'assaut des Tuileries, en 1792.

On dit que, par un de ces retours imprévus dans les affaires humaines, MM. de Lameth, frappés, au retour de Louis XVI, de ce spec-

tacle de la royauté outragée par l'effervescence populaire, et conservant toute sa majesté parmi les scandales et les excès, avaient reculé devant les évènemens que les évènemens allaient faire naître; que Barnave, placé, pendant le voyage, en face d'une famille dont il ne connaissait ni la bonté surprenante ni la constante dignité, n'avait pu résister à une influence aussi douce, et s'était promis de combattre pour le maintien des droits qu'il avait tant méconnus; que ces trois hommes d'Etat avaient exercé le plus heureux empire sur M. de Lafayette; que, par enchantement et tout-à-coup, les adversaires de la cause royale étaient devenus ses défenseurs.

De telles explications d'un changement qui eût été si grave, honorent le cœur de ceux qui les trouvent, mais ne peuvent satisfaire la raison de celui qui les entend. MM. de Lameth, Duport, Barnave, tous ces hommes de 1789, n'étaient pénétrés que de considérations politiques; tout était chez eux ambition et calcul. Dans les rapports si singuliers que Barnave a eus avec la famille royale pendant le retour de Varennes, il a pu insensiblement, peu à peu, se conduire avec plus de convenance et de respect; mais qu'après tant de sacrifices de Louis XVI, il ait

eu quelque chose à apprendre sur sa bonté, qu'après la matinée du 6 octobre, où la Reine s'était faite immortelle, son admiration eût encore quelque héroïsme à découvrir, et qu'après les trois journées de route, les émotions de l'homme eussent affecté les systèmes du député; que MM. de Lameth, M. de Lafayette, amollis par les récits touchans, les pathétiques exhortations de Barnave, aient cédé à des discours, c'est ce qui choque trop la vraisemblance pour qu'on se permette d'y ajouter foi.

Il s'en faut que MM. de Lameth et leurs amis aient changé de principes et de plan. Leur tactique les a conduits, et ils ont été forcés, par leur situation, de se placer, pour se défendre, sur les ruines mêmes qui étaient leur ouvrage.

Lors du retour de Varennes, les orléanistes, pressés de jouir, attaquaient la royauté : MM. de Lameth, réunis à M. de Lafayette, ont défendu la royauté. Aux subtilités de Pétion, de Buzot, de Roberspierre, ils ont opposé, suivant l'esprit de l'époque, d'autres subtilités. Mais s'ils ont couvert le caractère de la royauté, ils ont laissé la puissance du roi en question et sa personne en prise.

Les orléanistes voulaient que le départ du Roi parût un crime et fût jugé comme un crime. Pour MM. de Lameth, ce départ n'était pas même un délit, mais c'était un fait qui pouvait être livré en jouet à l'opinion, et qui était susceptible d'interprétations défavorables.

MM. de Lameth firent donc alors ce que font les hommes qui ont porté atteinte aux lois fondamentales de leur pays. Ils ne voulaient à aucun prix du gouvernement de M. le duc d'Orléans, et se retournèrent contre leurs anciens alliés, les orléanistes, sans abandonner les idées abusives et destructives de la révolution. Dans cet état de choses, où leur union avec M. de Lafayette assura pour quelques instans leur suprématie, il y eut, selon le mot de Montesquieu, une *fausse paix*. Ils disaient et redisaient qu'ils voulaient arrêter la révolution, et ils ne voyaient pas que tout ce qui sortait de leur bouche, et tout ce qu'ils exécutaient était la révolution agissant toujours.

Aussi, tout en refusant aux orléanistes la satisfaction de juger le Roi, tout en décidant que le Roi n'était astreint par aucun décret qu'il eût sanctionné à ne pas s'éloigner du lieu où résidait l'assemblée, ils continuèrent de regar-

der le voyage du roi comme un enlèvement, l'enlèvement comme le crime de quelques prétendus factieux, et ils firent ordonner qu'une députation de trois membres de l'assemblée se rendrait aux Tuileries pour recueillir, de la bouche du Roi et de la Reine, les explications qu'ils voudraient bien donner du fait et du motif de leur départ.

Toujours accessible, toujours indulgent et bon, le Roi répondit avec sérénité à des questions que l'on n'osait écrire. Il déclara ce qu'on savait comme lui, ce que Gouvion avait dit aux gardes nationaux qui avaient feint de ne pas voir le Roi lorsqu'il passait devant les factionnaires, qu'il n'avait quitté Paris que pour se dérober aux insultes de la populace et à ses excès; il ajouta que ni ses parens à l'étranger ni aucune puissance de l'Europe n'avaient reçu la confidence de ses desseins; que si son frère avait passé la frontière du nord, c'était pour ne pas augmenter les embarras de la route, et le rejoindre au nord-est, à Montmédy; qu'il n'était parti lui-même que dans l'espérance de revoir dans peu sa capitale, et que les derniers vœux exprimés dans la déclaration qu'il avait adressée à tous les Français, à sa sortie de Paris,

étaient l'irrécusable preuve de ses intentions.

La réponse de la Reine, comme tout ce qui émanait d'elle, empreinte de dignité, ne fut pas moins significative. Mais quelle atténuation de la majesté royale que cette inquisition du législateur! Avec quelque réserve que les députés pussent produire leurs questions, quel bouleversement de principes! Malgré le talent de Barnave, de Duport, de MM. de Lameth, comme on voit que tout allait flotter en France, poussé par le hasard, la turbulence, le caprice et les passions!

Peut-être MM. de Lameth et M. de Lafayette, qui voulaient absolument gouverner la France, avaient-ils toujours songé à profiter du voyage du Roi et des obstacles à l'aide desquels on comptait l'arrêter, pour obtenir essentiellement deux succès, changer d'un jour à l'autre l'esprit et la composition de l'armée, et avec le nouveau serment ils y avaient certes réussi (1), et

(1) A la réception du décret, tous les officiers, moins deux, du 1er régiment d'infanterie Colonel-Général, en garnison à Dunkerque, passèrent à Furnes (Procès-verbal de l'assemblée nationale, du 28 juin 1791, au soir), et coururent se présenter à Mgr le prince de Condé.

s'affranchir de la présence de M. de Bouillé, qu'ils trouvaient si dangereux pour la révolution à la tête de son armée; il leur fut encore aisé d'y réussir.

En passant la frontière, le marquis n'avait pas trouvé un soldat autrichien. S'il avait imaginé, sur la foi de je ne sais quelle diplomatie, que Louis XVI aurait un autre appui que ses troupes, il fut tout de suite détrompé. Aucune correspondance saisie, aucun document intercepté ne peut même faire croire qu'il y eût eu un plan sérieux soumis aux cabinets étrangers, ni de projet d'une coopération prochaine de leur part aux desseins de Louis XVI. Mais presque en arrivant à Luxembourg, M. de Bouillé, saisi de douleur, d'indignation, exaspéré comme un homme qui connaît sa gloire, et qui voit sa renommée, les travaux de sa vie, son amour pour son Roi, son attachement pour son pays, un dessein dont l'issue pouvait faire sortir la France de son état de déchirement et d'opprobre, perdus, on ignorait au prix de quelle faute, et il se livre au mouvement de son cœur. Il espère, à ce qu'il dit (1), dégager la personne du

(1) *Mém. du marquis de Bouillé,* page 253, édit. de 1823.

Roi, attirer sur lui seul la vengeance révolutionnaire, et il écrit à l'assemblée nationale.

L'original de sa dépêche tombait nécessairement entre les mains du président et d'un petit nombre de députés. Au lieu de renvoyer confidentiellement au marquis de Bouillé une lettre qui respirait trop la passion pour qu'elle ne parût pas écrite sous l'influence d'une suggestion dont la police de MM. de Lameth, qui avaient une police (1), devait avoir le secret, on abandonna cet écrit aux sarcasmes de l'assemblée.

Ce fut alors une chose simple de saisir, dans cette lettre, la preuve du désir que ressentait le marquis de Bouillé de voir détruire une Constitution qu'il regardait comme une œuvre folle, et il devint tout naturel de déférer un si grand coupable à la justice du peuple français. On convint que le marquis serait déclaré atteint du crime de *lèse-nation*, et qu'il aurait des complices. Le comité des recherches trouva piquant de lui associer d'abord l'officier-général dont le duc de Choiseul dit que tout le monde s'était défié, le baron d'Heymann.

(1) *Voyez* les Mémoires secrets de M. Bertrand de Molleville, et l'ouvrage de Beaulieu sur la révolution.

Trois mois avant l'évènement de Varennes, peu de jours avant sa mort, Mirabeau arrangeait les affaires de ce monde avec Dumouriez, et il était question, entre ces deux hommes d'un si fatal génie, sans doute dans un intérêt qui n'était pas celui des émigrés, *d'envoyer en Prusse, sans caractère public*, le général Heymann, dont Mirabeau connaissait depuis longtemps les liaisons à la cour de Prusse (1). L'accusation devint un moyen de suivre cette idée. Heymann était, le 21 juin, non pas avec M. de Bouillé, mais à Sarrelouis. On dit au comité des recherches que, le 21, Heymann avait écrit au marquis qu'il avait trouvé le régiment de Berchény dans les meilleures dispositions; que ce régiment serait le 23 à Montmédy, où il comptait se rendre lui-même avec les hussards de Saxe. Il n'en fallut pas davantage pour en faire un *complice de Bouillé.*

On assigna ensuite les rangs parmi les coupables, et on s'empressa de nommer le baron

(1) *Vie privée et politique du général Dumouriez,* écrite par lui-même, première partie, page 104, édition de Hambourg, 1794, et *Histoire secrète de la cour de Berlin,* lettres 31e, 40e et 46e.

de Kinglin, qui avait suivi le marquis de Bouillé dans ses mouvemens sur Montmédy.

Vinrent ensuite le comte d'Hoffelize, qui avait accompagné le marquis dans sa marche sur Varennes; le chevalier Dézoteux (1), adjudant-général attaché à l'état-major du marquis de Bouillé, qu'on disait avoir conduit le régiment de Castella par des chemins de détour, au lieu du rendez-vous; le baron de Goguelat, à qui le rapporteur de l'assemblée reprochait *de n'avoir pas vu à quel point le Roi était en sûreté au milieu de la garde nationale de Varennes* (2); le chevalier de Bouillé, qu'on regardait, dans cette circonstance, comme un quatrième aide-de-camp de son père; le duc de Choiseul-Stainville, colonel du 1er régiment de dragons, qui ne pouvait expliquer sa présence à Varennes, et ne représentait aucun ordre de son gé-

(1) Depuis, sous son nom patronimique de Cormatin, chef dans la Vendée.

(2) *Rapport de Muguet de Nanthou,* au nom des comités Militaire, Diplomatique, de Constitution, de Révision, de Jurisprudence criminelle, des Rapports et des Recherches, sur les évènemens relatifs à l'évasion du Roi et de la famille royale, imprimé par ordre de l'assemblée, page 28.

néral, qui d'ailleurs avait fait avertir le marquis de Bouillé de l'arrestation du Roi, et paraissait trop lié à toutes les combinaisons de Montmédy et de Varennes pour qu'on hésitât à l'envelopper dans les procédures ; le baron de Mandell, lieutenant-colonel de Royal allemand, sur lequel on avait trouvé, signé du Roi seul, en date de Paris, du 15 juin, un ordre au bas duquel le marquis avait ajouté l'ordre de s'y conformer ; le comte de Fersen, colonel du régiment Royal suédois, qui avait fait construire la voiture de voyage, qu'on accusait de plus d'avoir provoqué les officiers et les soldats de son ancien régiment à la désertion, et qui surtout avait paru à Valenciennnes *occupé d'une grande entreprise ;* enfin les comtes de Moustier, de Valory, de Maleden, *qui ne connaissaient point le Roi, ne lui avaient jamais parlé, et ne pouvaient avoir été choisis pour le voyage que parce qu'ils inspiraient à M. de Bouillé une vive confiance ;* telles furent les premières personnes que l'assemblée envoyait à la haute cour.

Des présomptions de culpabilité s'élevaient ensuite contre des officiers supérieurs ou particuliers qui avaient cherché à assurer le succès du voyage du Roi. On ignorait s'ils avaient été

initiés à la conjuration du marquis ; mais leur conduite avait inquiété les citoyens ; on exigeait qu'ils allassent se laver de tout soupçon devant la justice nationale. Ainsi on envoya encore à la haute cour le comte Charles de Damas, colonel du régiment de MONSIEUR, 13e dragons, qui avait refusé de se soumettre aux injonctions du maire de Clermont, et qui avait été retrouver le Roi à Varennes ; le comte de Floirac, capitaine du régiment, et M. Remy, quartier-maître, qui avaient suivi leur colonel ; le baron d'Andoins, capitaine au régiment du duc de Choiseul, M. Delacour, lieutenant au même régiment, dénoncés sans doute comme ayant connu les projets ; MM. de Moracin et de Tinlot, officiers de Royal allemand, arrêtés par les gardes nationales de la frontière avec leur lieutenant-colonel ; M. de Vellecourt, commissaire des guerres à Thionville, appelé, quoique hors de son département, à Montmédy, par une appréciation tout-à-fait distinguée du marquis de Bouillé, et le baron de Tschudy, officier au régiment de Castella suisse, qui avait été le confident actif et dévoué du général.

Quant à Mme la marquise de Tourzel, on ne

savait trop comment inculper son admirable conduite. Malgré son état de maladie, elle avait absolument voulu suivre sa destinée, et ne se séparer ni de Madame royale ni de Mgr le Dauphin. Liée par son serment aux devoirs de sa place, aucune considération n'eût pu la retenir à Paris. Le Roi disposait de son fils; elle devait s'attacher aux pas du royal enfant. Ni code ni décret n'étaient applicables à madame de Tourzel; *le civisme la condamne*, disait le rapporteur de l'affaire à l'assemblée, et il fut résolu que jusqu'au moment où le tribunal qu'on avait chargé d'informer contre elle aurait terminé sa procédure, la gouvernante des enfans de France resterait en état d'arrestation.

L'assemblée ne crut devoir mettre en liberté que le marquis de Briges et mesdames Brunier et de Neuville. La situation de ces deux personnes attachées au service de M. le dauphin, les éloignait de tout rapport avec des conjurés, et M. de Briges ne paraissait avoir connu le départ qu'avec le public, un instant avant de monter à cheval (1).

De telles rigueurs semblent aujourd'hui tout-

(1) Le marquis de Briges a péri à Quiberon.

à-fait inconcevables, mais elles s'accordaient avec la politique des dominateurs de l'assemblée. Ces ambitieux, plus portés qu'on ne l'imagine à la subversion de la royauté qu'ils venaient de maintenir, disputaient seulement l'autorité au duc d'Orléans, et ne craignaient d'employer ni les mousquets ni l'artillerie, pour s'assurer un triomphe sur les hommes qu'ils regardaient comme les sectateurs de ce prince; mais s'ils ne s'abaissaient plus jusqu'à exciter les passions de la multitude; s'ils se retiraient des clubs qu'ils avaient fondés; s'ils cherchaient même à concentrer l'influence dans les classes moyennes, assez faciles à gouverner, quand on les flatte, ils ne voulaient rien perdre de l'ascendant qu'ils avaient toujours exercé sur le peuple. Le duc d'Orléans écarté par la violente affaire du Champ-de-Mars, ils songeaient à ne plus trop heurter les idées qu'ils avaient eux-mêmes données à la nation.

Ces deux mille clubs (1) qui couvraient la surface de la France, et que dirigeait le club

(1) Evaluation de Dumouriez. — *Vie privée et politique du général Dumouriez,* écrite par lui-même, première partie, page 105, édit. de Hambourg, 1794.

de Paris, avaient accrédité l'opinion que l'arrestation du Roi était due à l'inspiration de Drouet et au concours enthousiaste et spontané des citoyens.

Attaquer trop fortement cette opinion, la détruire, c'eût été mettre le flambeau sous les yeux du public, et prouver que les évènemens qui venaient de se succéder avec une rapidité si cruelle, n'étaient que le jeu d'une machine dont les chefs de l'assemblée avaient vu tendre les ressorts et possédé le secret. MM. de Lameth et leur parti ne se sentirent pas le désir d'une telle résipiscence. Il fut donc résolu encore que les législateurs uniraient leur joie aux démonstrations de la place publique, féliciteraient le royaume de ce qu'on avait fait le Roi prisonnier, et couronneraient les hommages que la foule décernait aux habitans de Varennes et de Sainte-Menehould, qui avaient coopéré à l'arrestation de Louis XVI et de sa famille, par les témoignages, plus flatteurs pour eux, de la munificence de la nation. Le comité des recherches et le comité des rapports recueillirent tous les documens susceptibles de les éclairer sur la nature des récompenses à offrir à d'aussi dévoués citoyens; mais comme il eût fallu divul-

guer toutes les ruses, toutes les intrigues de l'époque, si on eût voulu que l'assemblée sût à quel genre de services elle allait accorder ses distinctions et ses prix, ce fut avec la réserve la plus timide que le député choisi pour faire connaître à la tribune le vœu de reconnaissance de ses collègues, osa se permettre d'aborder la question (1).

Si on en avait cru Bayon et ses vives répugnances, cette question n'aurait pas même été agitée comme on la présentait. Déjà le mot de récompense pécuniaire avait couru dans le public, et l'oreille du chef de bataillon de la garde nationale parisienne s'en était blessée.

La qualité d'ingénieur qu'il s'attribuait parmi les électeurs de Paris et dans son bataillon, et qui avait fait penser à l'un des trois gardes-du-corps, le comte de Moustier (2), qu'il avait servi dans le génie, ne permettait pas que l'assemblée lui accordât ce que ses propres décrets nommaient une gratification.

(1) *Déclarations et protestations de messieurs les députés des trois ordres aux états-généraux*, etc. Paris, 1814. Lenormant et Delalain, page 108.

(2) *Relation du comte de Moustier*, page 23.

Pour conjurer l'humiliation d'un pareil bienfait, Bayon s'était adressé à l'assemblée elle-même ; il avait écrit, s'exprimait avec énergie, vantait ses services, rappelait que c'était *lui, lui seul* qui avait éveillé *le patriotisme de Drouet,* et repoussait la honte d'une récompense en argent. Mais l'assemblée avait fait son thême. La monnaie idéale n'avait plus de cours. Les chefs des comités ne pensaient pas que des gens qui avaient arrêté le Roi dussent être payés comme des gentilshommes, en paroles et en papier. On lut ou on ne lut pas la pétition de Bayon. Seulement, et pour une fois, on lui rétablit l'orthographe de son nom, qu'on avait peut-être jusque-là rendu méconnaissable. Le tableau des gratifications fut porté à la tribune, et bientôt placé sous les regards des députés.

Cette fois, les royalistes de l'assemblée, qui depuis long-temps s'abstenaient de prendre leur place à ses séances, avaient pensé qu'il ne leur suffisait pas de protester clandestinement contre un tel oubli de tous les sentimens français, et ils tentèrent de s'opposer à ce que la majorité convertît en loi cette profanation de la raison publique.

Malgré leurs efforts, la résolution des dépu-

tés devint un décret. Aucun membre de l'assemblée n'eut le temps ni de l'attaquer ni de le défendre. Un scrutin eût prévenu le scandale; mais l'assemblée ne fut consultée que des yeux, et par le bureau (1). En vain Montlosier, Durget, Folleville, demandaient l'appel nominal. Au milieu d'un affreux tumulte, après les vives apostrophes des marquis de Foucauld et de Bois-Rouvray, qui s'écriaient qu'on n'avait pas délibéré, que le nouveau président (2) enlevait le décret, et les déclarations non moins véhémentes de deux hommes devenus depuis conventionnels et régicides, qui criaient au président de maintenir le décret, le décret fut maintenu, et on publia les déterminations de l'assemblée.

Elle se déclarait « satisfaite (3) du zèle et de la « prudence des membres composant les direc- « toires, corps administratifs et les municipa-

(1) *Voyez* Déclarations et protestations, pages 110 et suivantes.

(2) Le vicomte de Beauharnois avait cédé le fauteuil.

(3) Décret du 18 août 1791, sanctionné le 22 par le ministre, au nom du Roi. Pièces justificatives, nº XI.

« lités des départemens de la Meuse, de la Marne « et des Ardennes, du courage des gardes na- « tionales et de la gendarmerie de ces départe- « mens; du civisme des troupes de ligne qui, « en cette circonstance, étaient réunies aux ci- « toyens; » et pour conformer la pompe du langage à l'éclat des services, l'assemblée ajouta « que tous ces corps avaient honorablement « rempli leur devoir et bien mérité de la patrie. »

La ville de Varennes reçut un témoignage précieux de la considération de l'assemblée. On lui attribua, en lui donnant deux couvens, les deux édifices qui lui manquaient pour ses services publics, et le trésor national fut chargé de lui éviter la peine de faire pour cette attribution aucune dépense.

A ce présent utile fut joint un plus glorieux souvenir. Le décret dit encore « qu'il sera don- « né, au nom de la nation, à la commune de « Varennes, deux pièces de canon et un dra- « peau aux trois couleurs avec cette inscription : « *A la ville de Varennes, la patrie reconnais- « sante.* »

Clermont, Sainte-Menehould furent traités avec une égale faveur. Du public, on passa aux citoyens.

Drouet, que les partis dominans étaient convenus de célébrer comme l'acteur principal du drame, eut les honneurs du tarif.

Sur les deux millions affectés par le décret de 1790 à la rémunération des services, on lui assigna *trente mille livres*.

Sauce et Bayon furent placés sur une même ligne ; on décréta qu'ils auraient chacun *vingt mille livres*.

Guillaume, que la municipalité de Sainte-Menehould avait joint à Drouet pour autoriser la mission du maître de poste, et parler lui-même au nom du corps administratif, fut porté sur l'état des sommes à distribuer, pour *dix mille livres*.

Les comités crurent qu'il suffisait de six mille livres à chacun des gardes nationaux, anciens sous-officiers et soldats qui avaient prêté main-forte sous la voûte de Varennes. Pour les gendarmes et les courriers bénévoles ou recrutés des villages voisins, qui avaient fait lever la population, ils furent nommés chacun pour *trois mille livres*.

Les législateurs firent encore d'autres cadeaux dans la circonscription de Sainte-Menehould, et chargèrent leur président « d'écrire à la mairie

« de cette ville, au district de Clermont et aux « officiers municipaux, une lettre particulière de « satisfaction. »

Pendant que l'assemblée payait si singulièrement l'atteinte la plus vive et la plus profonde qu'eût encore reçue la royauté, pendant qu'elle commandait à M. de Lafayette de resserrer de plus en plus la captivité du Roi, qu'elle ordonnait au ministre de la justice d'apposer le sceau de l'État au nom du Roi, sur les décrets qui lui faisaient le plus sanglant outrage, et par exemple sur le décret qui décernait toutes ces récompenses aux villes et aux particuliers qui avaient contribué à l'arrêter, sans songer même que la plupart de ces dons seraient repoussés par les donataires, elle achevait d'écrire cette Constitution où elle conservait le nom de Roi, et elle s'apprêtait à porter son œuvre à la sanction de son royal prisonnier.

A une époque où, en fait de gouvernement, toute idée sage avait disparu, où on n'admettait plus aucun principe de notre ancien droit public, et où tout ce qui formait le droit privé subissait la plus triste épreuve, on ne peut dire de quel fléau la France eût été subitement frappée, si le Roi avait refusé d'accepter la Constitu-

tion. Les dominateurs du moment mettaient d'ailleurs à la sanction royale un prix qui était bien fait pour toucher le cœur de Louis XVI : s'il consentait à signer l'acte constitutionnel, on se proposait d'ouvrir les prisons, surtout celles où languissaient, depuis le 22 juin, les officiers qui, à Varennes, lui avaient montré un cœur fidèle. Le Roi, dans son angélique bonté, ne balança pas à consommer un sacrifice qui avait pour lui un allègement si doux; pour toute vengeance, dans son message à l'assemblée, en appréciant les mesures qu'elle allait prendre pour amener une réconciliation générale entre tous les Français, il lui demanda si, *dans ceux qui n'avaient été déterminés dans leur conduite que par leur attachement pour lui, elle pouvait voir des coupables.*

Ainsi se termina l'affaire de Varennes. MM. de Bouillé, de Heymann, de Kinglin, d'Hoffelize, Dézoteux étaient hors de France. MM. de Choiseul, de Damas, de Floirac, Rémy, d'Andoins, de Goguelat, de Tschoudy, de Mandell, de Vellecourt, de Moracin, de Tinlot, qui devaient être traduits devant la haute cour, Mme la marquise de Tourzel, qu'on avait retenue en état d'arrestation, furent rendus à la liberté. Les

trois gardes du corps purent mettre encore une fois l'hommage de leurs sentimens aux pieds de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Mais c'en était fait du Roi et de la Monarchie!

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

ORDRES ET CONTR'ORDRES.

De par le Roi, François-Claude-Amour de Bouillé, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de ses ordres, commandant-général de l'armée sur le Rhin, la Meurthe, la Moselle, frontières des villes adjacentes du Palatinat et du Luxembourg, il est ordonné à un escadron du 1er régiment de dragons (1) de partir, avec armes et bagages, de Commercy, le 17 de ce mois, pour se rendre à Saint-Mihiel, d'où il repartira le lendemain 18, avec un escadron du 13e régiment

(1) Royal dragons.

de dragons; et ils se rendront ensemble à Pont-à-Mousson, où ils resteront jusqu'à nouvel ordre, vivant en bonne intelligence et discipline sur la route. L'étape et le logement seront fournis, conformément aux ordonnances, à l'escadron du 1er régiment, à Saint-Mihiel, le 17 juin.

Metz, le 13 juin 1791.

Signé BOUILLÉ.

DE PAR LE ROI, François-Claude-Amour de Bouillé, etc., il est ordonné à un capitaine du 1er régiment de dragons de partir avec quarante hommes dudit régiment, le 19, de Clermont, pour se rendre à Sainte-Menehould, où il attendra, le 20 ou le 21, un convoi d'argent qui lui sera remis par un détachement du 6e régiment de hussards (1), venant de Pont-Somme-Vesle, route de Châlons. Les dragons et les chevaux seront logés, de gré à gré, dans les auberges; les frais, pour la nourriture des chevaux, seront remboursés au commandant du détachement, et il sera donné à chaque dragon quinze sous, en outre de la paie, pour lui tenir lieu d'étape.

Du 14 juin.

Signé BOUILLÉ.

DE PAR LE ROI, François-Claude-Amour de

(1) Hussards de Lauzun.

Bouillé, etc., il est ordonné à l'escadron du 1er régiment de dragons qui, *en vertu de nos ordres précédens, devait se rendre à Saint-Mihiel le* 17 *de ce mois, de ne partir de* Commercy *que le* 18, *pour arriver le même jour à Saint-Mihiel,* et suivre la destination que nous lui avons prescrite.

Metz, le 15 juin 1791.

Signé BOUILLÉ.

Le 18 juin, a passé à Saint-Mihiel l'escadron ci-dessus, composé de six capitaines, d'un lieutenant, deux sous-lieutenans, trois maréchaux-de-logis, soixante-dix dragons et quatre-vingts chevaux de troupe, auxquels le logement et l'étape, en vivres et fourrages, ont été fournis pour un jour, suivant l'ordonnance.

A Saint-Mihiel, le 18 juin 1791.

Signé POUZERT.

N° II.

(A l'occasion de M. de Lafayette et du départ du Roi.)

S'il n'en a pas connu l'instant précis, nous avons un motif de croire qu'il s'y attendait comme à un évènement vraisemblable et prochain. La veille, un chef de légion et trois commandans de bataillon furent mandés au château des Tuileries, quoiqu'ils ne fussent pas de service. Tous étaient connus par leur dévouement à la cause de la monarchie (1). M. de Gouvion, aide-de-camp de M. de Lafayette, leur dit : « Le Roi et sa famille, dont la vie est menacée chaque jour par la populace, quitteront le château incessamment. On ne peut les en blâmer, ils y sont contraints. » L'extrême dureté avec laquelle M. de Lafayette resserra plus étroitement que jamais la famille royale, semblerait

(1) Leurs noms honorables doivent être conservés. C'étaient MM. Acloque, Mandar, Colin de Canée * et Foucault, plus connu sous celui de Saint-Prix. C'est du dernier que nous tenons le fait.

* Il y a ici faute d'orthographe. Evidemment on doit lire Mandat et Colin de Cancey.

déposer contre lui; mais, comme l'observe M. de Bouillé, elle lui parut peut-être nécessaire pour la mettre à l'abri de la fureur des jacobins, qui voulaient l'exterminer. Cette conjecture est fortement appuyée par l'attention qu'il eut d'appeler près d'elle les quatre fidèles serviteurs que nous avons nommés, et qui avaient favorisé l'évasion du 21 juin; ce qui fut, pour cette famille auguste, une consolation et un allégement à ses tortures.

(*Histoire de France*, par J. C. Royou, tome 6e, p. 291 et 292.)

N° III.

GARDE NATIONALE PARISIENNE.

SECONDE DIVISION.

SEPTIÈME BATAILLON.

Abbaye Saint-Germain.

COMMANDANT.

M. DUMESNIL DE MERVILLE, rue Christine.

Capitaine aide-major.

M. SANSON, à la caserne, abbaye Saint-Germain.

Adjudant.

Aumônier.

Chirurgien.

M. CARBONÉ, rue de Seine, n° 101.

Secrétaire.

M. LABOUCHE, rue . . . . .

PREMIÈRE COMPAGNIE.

Capitaine.

M. BAYON, rue du Colombier, n° 31.

Lieutenant.

M. MATHIS, rue du Colombier, n° 16.

Sous-lieutenant.

M. DE LA SERRE, rue de Seine, n° 122.

Sergent-major.

M. MORIN, rue du Colombier.

MM. *Sergens.*

De la Porte, rue des Marais, n. 4.
D'Or, pavillon des Quatre-Nations.
Roger, rue de Seine.
Chauvin, rue du Colombier.

Caporaux.

Waidel, rue de Seine.
Dubois, hôtel de la Monnaie.
Malfilatre, r. du Colomb.
Dellard, cour abbatiale.
Rigny père, pavillon des Quatre-Nations.
Peyrodot, rue de Seine.
Aubourg, r. du Colomb.
Imbert, rue de Seine.
Denault, cour abbatiale.
Hénin, rue de Seine.
Raide, rue de Seine.
Fribourg, rue de Seine.

147 *volontaires.*

Julien, rue des Marais.
Chéradame, enclos de l'abbaye Saint-Germain.
Daniel, rue du Colombier.
Mathis fils, rue du Colombier.

Duquesnois, rue de Seine.
Hottelerre, rue du Colombier.
Bligny, rue du Colombier.
Chaslin, rue du Colombier.
Hartmann, rue du Colombier.
Lafler, rue du Colombier.
De Braux, rue de Seine.
Chauveau de la Garde, au collége Mazarin.
Raimbault fils, rue du Colombier, n° 19.
De la Hogue, rue du Colombier, n° 22.
Dousseur, rue de Seine.
Duguet, rue de l'Echaudé.
Grignon, rue de Seine.
Mercier, rue de Seine, n° 75.
Fagard, rue Fustinberg.
Mineur, rue de Seine.
Pavray, r. de Seine, n° 98.
Quiret, rue des Petits-Augustins.
Dancret, rue de Seine.
Blainville, hôtel de la Monnaie.
Vachette, rue de Seine.
Buchere, rue Cardinal.
Seyti, rue de Seine.
Kun, dit le Comte, rue de Seine.
Kœnic, r. de Seine, n° 19.
Thevenou, rue de Seine, n° 19.
François, rue du Colombier.
Vermounet, rue de Seine.
Ard, rue de Seine, n° 74.
Heyl, rue des Marais.
Duhamel, quai de Conti.
Bachelier, rue des Petits-Augustins.
Lefevre, rue des Marais.
La Caille, rue de Seine.
Vielle, rue de Seine.
Pauquet, rue du Colombier.
Abraham, rue de Seine.
Versepuy, cour Abbatiale.
Meunier, pavillon des Quatre-Nations.
Carré, cour Abbatiale.
Dumont, pavillon des Quatre-Nations.
Daussigny, rue de Seine.
Ducloux, rue de Seine.
Simon, rue de Seine.

Harlée, rue de Seine.
Vallée, rue de Seine.
Fey, rue de Seine.
Bouton, cour Abbatiale.
Adam, rue de Seine.
Panero, rue de Seine.
Damervalle, rue de Seine, n° 106.
Jacquillard, rue du Colombier.
Hoffmann, rue de Seine.
Bédouin, rue du Colombier.
Gachot, rue du Colombier, n° 36.
Lamarche, rue de Seine.
Poinçot, place des Quatre-Nations, n° 3.
Dubarlé, rue de Seine.
Brulard, rue de Seine, n° 48.
Tascherel, rue des Marais.
Morin, rue du Colombier.
Bergès, rue de Seine.
Guillermond père, rue du Colombier.
Machelard, rue du Colombier.
Frenot, rue de Seine, n° 34.
Giverne, rue de Seine.
Dubois, r. de Seine, n° 74.
Dautel père, cour Abbatiale.
Dautel fils, cour Abbatiale.
Le duc de Larochefoucault, rue de Seine.
Le prince de Léon, rue de Seine.
Thuilier, rue du Colomb.
Marchais, cour Abbatiale.
Valette, cour Abbatiale.
Buzenet, rue du Colomb.
Charies, rue du Colomb.
Chenet, rue du Colomb.
Vertu, rue du Colombier.
Creuleux, cour Abbatiale.
Mercier, rue de Seine.
Hacville, rue de Seine.
Bottin, rue de l'Echaudé.
Labrousse, place de Conti.
Fersuch, dit de Vienne, rue de Seine, n° 78.
Fabre, rue de Seine, n° 29.
Destouches, place des Quatre-Nations.
Duplessis, rue de Seine.
Lefebvre, rue du Colombier.

Bonneau, rue de Seine.
Maréchal, rue de Seine.
Machard, rue de Seine.
Saucède fils, rue du Colombier.
Jannet, rue de Seine.
Teinmermann, cour Abbatiale.
Aimé, rue du Colombier.
Robert, rue de Seine.
Belin, rue des Marais.
Despaulx, rue du Colombier.
Caillou, rue de Seine.
J. Rigny, pavillon des Quatre-Nations.
Nyon, quai des Quatre-Nations.
Bonnet, rue de Seine.
François, rue du Colombier.
Céard, à la bibliothèque Mazarine.
Barrois, rue des Petits-Augustins.
Bailleux, rue de Seine.
Deschasaux, rue de Seine.
Philipe, dit Durand, cour Abbatiale.
Chardin, rue de Seine.
Royet, rue de l'Echaudé.
Joly, rue de Seine, n° 104.
Eugaz, rue du Colombier.
Leis, rue Cardinal.
Prelot, rue de Seine.
Bugros, r. de Seine, n° 90.
Pornay, r. de Seine, n° 80.
Ménard, cour Abbatiale.
Le Jeune, rue de Seine.
Monge, rue des Petits-Augustins.
D'Etorquigny, r. de Seine.
Picard, rue de Seine, n° 101.
Simonnot, rue du Colombier.
Mesquite, cour Abbatiale.
Tomé, rue de Seine.
Desiré, rue de Seine, n° 123.
Le Moine, rue de l'Echaudé.
Pertuisot, rue des Marais.
Bureau, rue du Colombier.
Le marquis de Condorcet, hôtel des Monnaies.
Le vicomte de Beauharnois, rue des Petits-Augustins.
Barbot, cour Abbatiale.

Dubusson, quai de Conti.
Espenchite, cour Abbatiale.
Favenne, cour Abbatiale.
Devaux, rue de Seine.
Bouillet, rue de Seine.
Marsainvilliers, rue de Seine.
Coudere, rue Cardinal.
Dubout, rue du Colomb.
Cazalis, cour Abbatiale.
Guillermond fils, rue du Colombier.
Clemant, hôtel Sillery, quai et place Conti.
Blot, rue de Seine, nº 94.

(Extrait de l'ouvrage intitulé *Almanach national militaire de Paris,* contenant les noms, demeures et décorations patriotiques de MM. les officiers, sous-officiers, soldats, etc., formant le corps de l'armée parisienne; précédés d'un précis sur sa composition et organisation, avec un résultat général de ses forces. Rédigé sous l'autorisation de M. le marquis de Lafayette, et dédié à ce général, par MM. Bertelle et Alletz, soldats citoyens. Paris, chez Gueffier jeune, libraire, quai des Augustins, nº 17, 1790.)

N° IV.

PÉTITION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Au moment où l'assemblée nationale s'occupe d'acquitter la nation envers ceux qui, dans les cruels évènemens du 21 juin, ont sauvé la France entière des maux sans nombre qui devaient déchirer son sein et livrer cet empire à toutes les horreurs de l'anarchie, d'une guerre civile et extérieure, qui pourrait me reprocher de prendre moi-même le rang qui m'est dû parmi les généreux citoyens qui ont changé cette journée de deuil en un triomphe de plus pour la liberté française? -- La nouvelle de l'évasion du Roi était à peine répandue, qu'oubliant tout ce qui m'est le plus cher, une femme, un jeune enfant, j'ai tout quitté pour me dévouer au salut de la patrie en danger; il n'était plus de périls personnels qui pussent me retenir. J'ai, à la hâte, sollicité un ordre à la faveur duquel je pus satisfaire tout mon patriotisme; et la Providence, secondant mon zèle en me garantissant des dangers, m'a procuré les moyens de sauver la patrie. Jusqu'à ce moment je me suis reposé sur le rapport fait à l'assemblée nationale par M. Romeuf, aide-de-camp, à son retour de Varennes, et sur les soins de M. le com-

mandant-général, pour faire connaître à l'assemblée la part que j'avais à ces glorieuses journées, et les dangers au milieu desquels il m'a fallu marcher pour ramener le Roi depuis Varennes jusqu'à Paris. — Mais puisqu'il est vrai que dans les évènemens dont j'ai été le principal acteur, une jalousie indiscrète et aveugle cherche à me disputer les honneurs de cette mémorable journée, je vais entrer dans des détails qui laisseront juger à qui, plus qu'à moi, la France doit le retour du Roi. — Je ne reviendrai pas sur les détails de mon départ, dont j'ai déjà donné le récit au public; mais j'offre de prouver à l'assemblée qu'après avoir parcouru, avec une diligence incroyable, plus de trente-six lieues (1) en six heures et demie, et sentant mes forces épuisées par une course aussi pénible, je me suis fait devancer par un guide qui, le premier, a porté la nouvelle du départ du Roi à Sainte-Menehould, et a provoqué le zèle patriotique du sieur Drouet; — qu'arrivé moi-même à Varennes, j'ai tout employé pour décider le retour du Roi, et prévenir aussi, sur ma seule responsabilité, un enlèvement bien démontré; — que, pendant toute la route de Varennes à Paris, j'ai bravé les plus grands dangers pour sauver la personne du Roi des mains perfides qui voulaient s'en assurer, et notamment qu'un officier de dragons, sans doute pour tendre un piége à ma vigilance, étant venu me proposer cent cinquante dragons pour protéger la

(1) Par la route la plus courte, la route par Montmirel, on compte aujourd'hui quarante lieues de Paris à Châlons.

route du Roi, non content de refuser ses offres insidieuses, je pris tous les moyens d'empêcher son approche, le menaçant même de faire feu s'ils paraissaient; — que, depuis ce moment, j'ai vingt fois, au péril de ma vie, sauvé les jours du Roi, et surtout depuis Bondi jusqu'à Paris; j'ai désarmé, à corps perdu, trois particuliers qui menaçaient la voiture, presque à bout portant; — qu'enfin, au moment le plus périlleux du voyage, à la porte des Tuileries, je n'ai pu me défendre des mouvemens d'une foule furieuse qui, après m'avoir renversé par terre, au pied de la portière, se serait infailliblement portée aux plus grands excès, si les commissaires de l'assemblée n'eussent paru. — S'il fallait, au milieu de l'intérêt public de cette grande journée, et à côté du sacrifice que j'avais fait vingt fois de ma vie, rappeler ici des souffrances particulières et des injustices personnelles, je ferais voir par quelle fatale complication les ennemis de la chose publique, devenus pour ce moment les miens, parce que je voulais trop bien la servir, ont violé mes propriétés, forcé mes portes, injurié et menacé ma femme et mon enfant; mais c'est un nouveau sacrifice que je m'impose, et je ne veux songer ici qu'à fixer les suffrages et l'opinion d'un bataillon dont l'amitié m'honore et dont l'estime fait toute mon ambition. — Quelques-uns de mes compagnons d'armes n'ont pu se défendre d'un doute secret sur ma conduite comme sur mes sentimens, qu'un silence plus long pouvait alimenter; cependant, à ces conditions impérieuses, j'ai dû penser qu'un citoyen devait, sans vanité comme

sans faiblesse, chercher lui-même, dans le tableau de toutes ses démarches, la récompense honorable que portent toujours avec elles les bonnes actions, et j'ai pu croire, d'ailleurs, qu'on pourrait commencer à accuser mon patriotisme de ralentissement le jour où j'aurais l'air de favoriser moi-même, par un silence timide, l'oubli d'une démarche courageuse, mais qui m'a été dictée par le patriotisme le plus pur, par le dévouement le plus vrai à la Constitution et à ses principes, et enfin (pourquoi rougirais-je de l'avouer?) par un attachement profond pour la monarchie elle-même. — Oui, c'est la pureté de mes intentions qui me détermine aujourd'hui à solliciter, de la justice de l'assemblée, une mention honorable de mon civisme. Voilà la seule récompense que j'ambitionne; toutes autres pécuniaires me dégraderaient et m'offenseraient. Non, je ne désire qu'un titre d'honneur et de civisme, qui me donne dans tous les temps le droit, en rappelant mes services, de chercher de nouvelles occasions de défendre la cause publique et de marcher de jour en jour sous les drapeaux de la liberté, jusqu'à ce que mes enfans, instruits par mon exemple et encouragés par le témoignage précieux de l'assemblée nationale, soient prêts à m'y remplacer, pour obtenir à leur tour le suffrage de leurs concitoyens.

BAYON, *commandant du 7e bataillon de la 2e division.*

(De l'imprimerie de Pougin, rue Mazarine, no 51.)

N° V.

ÉTAT DES DÉPENSES

OCCASIONNÉES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

par le passage du Roi et de la famille royale,
les 21, 22, 23 et 24 juin 1791,
et dont le département sollicite le remboursement.

SOMMES PAYÉES.

Au sieur Deshautez, pour avoir désemballé et remballé des caisses dont l'administration avait ordonné la visite, la somme de vingt-deux livres, ci....	22	»	»
A M. Gondouin, chargé de porter à l'assemblée nationale une dépêche des corps administratifs, la somme de cent cinquante-sept livres dix-neuf sols six deniers, ci.	157	19	6
A la femme d'Ogny, pour avoir fait préparer les appartemens de l'intendance pour l'arrivée de la famille royale, la somme de douze livres, ci.....	12	»	»

Au sieur Deuillin, traiteur, pour le soupé du Roi et de la famille royale, quatre cents livres, ci.....	400	»	»
Au sieur Drouot, homme de loi, chargé de porter à l'assemblé nationale la première dépêche des corps administratifs, la somme de cent dix-neuf livres huit sols, ci.....	119	8	»
Au sieur Moisson, pour différentes fournitures par lui faites, la somme de dix livres cinq sols, ci.....	10	5	»
Au sieur De Gaule, chargé de porter à Vitry des ordres des corps administratifs, la somme de six livres, ci. ...	6	»	»
Au nommé Réaux, chargé par les corps administratifs de porter des ordres à Sezanne et Dormans, la somme de vingt livres, ci.....	20	»	»
A M. Chautan, trésorier du district de Châlons, pour son remboursement de pareille somme par lui avancée à différens exprès dépêchés par les corps administratifs, *au moment du passage du Roi,* ci.....	30	»	»
Au même, *pour les mêmes causes,* la somme de vingt-huit livres, ci.....	28	»	»
Au même, *pour les mêmes causes,* la somme de vingt-six livres seize sols, ci.	26	16	»
Au même, *pour les mêmes causes,* la somme de quatre-vingt-seize livres, ci.	96	»	»

Au sieur Guillemin, boulanger, pour fourniture de pain aux gardes nationales, la somme de dix-huit livres quinze sols, ci..... 18 15 »

Au nommé Morelle, concierge des prisons, la somme de vingt-une livres, pour fourniture de chandelles à la garde, pendant la détention de M. de Bridge (1), ci..... 21 » »

Au s. Adrien, boulanger, la somme de dix-huit livres quinze sols, pour fourniture de pain aux gardes nationales, ci. 18 15 »

De celle de six livres dix-huit sols, payée au sieur Englinger, pour avoir monté et démonté des lits dans les prisons, ci..... 6 18 »

Au sieur Pouvillon, la somme de dix-huit livres quinze sols, pour fourniture de pain aux gardes nationales, ci. 18 15 »

Aux archers de la ville de Châlons, la somme de trente-six livres, pour journées et nuits par eux passées lors de l'arrestation du Roi, ci..... 36 » »

Au trésorier de la ville, la somme de cinquante-six livres, pour son remboursement de pareille somme par lui avancée sous les ordres des corps administratifs, lors de la visite qu'ils ont

(1) M. le marquis de Briges, premier écuyer du Roi.

ordonnée de différentes voitures chargées en marchandises, ci..... 56 » »

Au s. Launoy, boulanger, la somme de dix-huit livres quinze sols, pour fourniture de pain pour les gardes nationales, ci..... 18 15 »

A M. Lefèvre, la somme de trente-sept livres qu'il avait avancée pour différens exprès dépêchés par les corps administratifs, ci..... 37 » »

Au sieur Prevoteau, la somme de neuf livres quinze sols, pour bois fourni à l'intendance, lors du passage du Roi, ci..... 9 15 »

Au sieur Guillaume d'Epernay, la somme de quinze livres, pour le refuge d'un cheval de garde-du-corps, qui est resté éclopé chez lui pendant huit jours, ci..... 15 » »

Au s. Boisselle, la somme de trente-trois livres douze sols, pour son voyage à Reims, où il a été porter les dépêches des administrations, ci..... 33 12 »

Au s. Gaillard, boulanger, la somme de dix-huit livres, pour l'indemniser des pertes que lui a occasionnées la fermeture d'une des portes de la ville pendant huit jours, ci..... 18 » »

Pour le soupé de M. de Briges, lors de son arrestation, la somme de huit

livres trois sols, ci..... 8 3 »

A M. Vallin, la somme de quatre-vingt-quatorze livres dix sols, pour son voyage à Paris, à l'occasion du retour du Roi, ci..... 94 10 »

Au sieur Machet, tapissier, la somme de soixante-quinze livres, pour meubles fournis dans les appartemens de la famille royale, ci..... 75 » »

Au s. Lanoue, tapissier, la somme de cent quatorze livres sept sols, pour *idem* dans ceux du Roi, de la Reine, et autres fournitures, ci..... 114 7 »

Au sieur Moisson, la somme de dix livres cinq sols, pour *rafraîchissemens donnés aux différens courriers, lors du passage du Roi*, ci..... 10 5 »

Au sieur Chapelain, la somme de vingt livres, pour illuminations par lui fournies dans le même temps, ci..... 20 » »

Au sieur Gadebois-Geoffroy, armurier, la somme de quatre-vingt-huit livres cinq sols, pour balles et cartouches fournies lors du passage du Roi, ci.... 88 5 »

Audit sieur Gadebois, la somme de deux cent-six livres huit sols, pour le prix des armes, poudre et plomb pillés chez lui, dans le même temps, ci..... 206 8 »

Au s. Gadebois le jeune, la somme de deux cent trente livres dix sols, pour

balles et cartouches par lui fournies à la municipalité, ci..... 230 10 »

Au sieur Lahire, la somme de quinze livres quatre sols, pour rafraîchissemens donnés à la garde nationale de Pogny, ci..... 15 4 »

Au sieur Pelletin de Huet, la somme de vingt-six livres trois sols, pour fourniture de chevaux, suivant les ordres du département, pour reconduire le Roi, ci. 26 3 »

Au sieur Lance, la somme de dix-huit livres, pour fournitures de chevaux, par les ordres du département, pour aller au-devant du Roi, ci..... 18 » »

A *M. Chautand, la somme de soixante livres par lui avancée* A UN COURRIER *envoyé à Sainte-Menehould,* ci..... 60 » »

Au sieur Mathieu, vitrier, la somme de treize livres, pour carreaux cassés à l'intendance, lors de l'arrivée du Roi, ci. 13 » »

Au sieur Collet, pâtissier, la somme de trois livres, pour pâtisseries fournies pour le déjeuner des commandans des gardes nationales, ci..... 3 » »

Au sieur Cappy, la somme de deux cents soixante-une livres seize sols, pour balles, cartouches et illuminations livrées au corps administratifs à l'arrivée du roi, ci..... 261 16 »

Au sieur Maugé, la somme de cinq

livres huit sous, pour vingt-quatre bouteilles de bière par lui fournies ci.... 5 8 »

A la femme Vattebaut, la somme de vingt-huit sols, pour pain et vin fournis par ordre de la municipalité, ci. .... 1 8 »

Au sieur Mitouart, boulanger, la somme de trente-trois sols, pour pain fourni, ci..... 1 13 »

Au sieur Ladroye, boulanger, la somme de trois livres quatre sols neuf deniers, pour pareilles fournitures, ci. 3 4 9

Au sieur Henry, la somme de quatorze livres huit sols, pour vingt-quatre bouteilles de vin qu'il a fournies, ci.. 14 8 »

Aux sonneurs de Saint-Étienne, la somme de douze livres, pour avoir sonné et fourni des chaises lors du *Te Deum* chanté pour le retour du Roi à Paris, ci..... 12 » »

Au sieur Caillet, boulanger, la somme de vingt-une livres douze sols, pour pain délivré aux pauvres de la paroisse Saint-Étienne, qui était resté de trop de la fourniture demandée par les gardes nationales, ci..... 21 12 »

Aux sieurs Chanoine, Fouet, Loyer, Subé et Quillet, *pour leurs frais de poste du voyage qu'ils ont fait à Sainte-Menehould, à la tête des gardes nationales de Châlons,* ci..... 58 10 »

Au sieur Lance, la somme de cent dix-huit livres, *pour voitures par lui fournies aux officiers et autres qui ont été à la rencontre du Roi,* ci.....	118 » »
Aux sieurs Mathey-Laverne, Cousin et Blondin, demeurant à Épernay, la somme de soixante livres onze sols, pour nourriture fournie aux chevaux de la garde nationale, ci.....	60 11 »
A M. Roze, la somme de cent quatre livres, pour les frais du voyage qu'il a fait avec MM. Vallin et Plaiet, pour accompagner le Roi depuis Sainte-Menehould jusqu'à Dormans, ci.....	104 » »
A la dame Rogier et au sieur Vitry, la somme de treize livres quatorze sols, pour fallots et chandelles fournis le 22 juin aux gardes nationales, ci.....	13 14 »
Au sieur Appert, aubergiste au Palais-Royal, la somme de neuf livres trois sols, pour rafraîchissemens donnés aux gardes nationales, ci.....	9 3 »
TOTAL.....	2904 16 3

SOMMES A PAYER.

Est dû au sieur Viel, maître de poste à Châlons, la somme de quatorze cents trente-trois livres, savoir : 900 *livres*

pour perte de chevaux, 483 *livres pour courses, et* 50 *livres pour guides,* ci..... 1433 » »

Au sieur Varin, marchand à Châlons, la somme de 123 livres quinze sols trois deniers, pour balles, poudre et pierres à fusil par lui fournies lors du passage du Roi, ci..... 123 15 3

Au sieur curé de l'Épine, pour réparations des croisées du presbytère, cassées par les gardes nationales lors du passage du Roi, la somme de trente-neuf livres, ci..... 39 » »

Au sieur Memmie Cousin, aubergiste et négociant à Épernay, pour le diné du Roi, de la Reine et de la famille royale, ainsi que pour l'indemnité des meubles qui ont été cassés chez ledit Cousin, la somme de quatre cents livres, ci..... 400 » »

Aux sieurs Lasson, Bouriquard, Martin, Collart, Vallery et Lorminet, boulangers audit Épernay, la somme de deux cent dix-neuf livres quinze sols, pour pain par eux fourni aux gardes nationales lors du passage du Roi, ci.... 219 15 »

Au sieur Hureau, armurier, demeurant à Rheims, la somme de onze cents trente-sept livres trois sols, pour dédommagement des armes et autres effets qui ont été enlevés chez lui par les

gardes nationales, à l'occasion du voyage du Roi, ci..... 1137 3 »

A la municipalité de Sainte-Menehould et municipalités voisines, pour dépenses du repas de la famille royale, leur suite, les gardes nationales, et approvisionnemens de munitions de guerre, la somme de trois mille six cent quatre-vingt-dix-sept livres dix-sept sols, ci..... 3,697 17 »

Au district de la commune de Sézanne ainsi qu'à celle de Fère-Champenoise, pour les rafraîchissemens qui ont été fournis aux différens détachemens qui se sont réunis à Sezanne pour se rendre à Châlons, suivant le mémoire détaillé, vérifié par le district, et arrêté par les commissaires, la somme de cent trente-quatre livres douze sols, ci..... 134 12 »

Au sieur Pierre Cordelier, aubergiste à Villeseneux, la somme de deux cent quatre-vingt-neuf livres quatre sols, pour nourriture fournie au détachement des gardes nationales du canton de Fère-Champenoise et autres cantons voisins, tant en allant à Châlons que pour leur retour, ci..... 289 4 »

Au sieur Corda, secrétaire greffier du district de Vitry, la somme de tren-

te-cinq livres dix-huit sols, pour remboursement de pareille somme qu'il a payée à diverses personnes, suivant le mémoire détaillé, ci..... 35 18 »

Au sieur Chatelain, maître de poste à Vitry, la somme de cent cinquante-quatre livres, pour fournitures de chevaux et charriots pour le transport des gardes nationales, ci..... 154 » »

Au sieur Gobillard, maître de poste à la Chaussée, pour chevaux et voitures fournis aux gardes nationales pour se rendre à Châlons, la somme de soixante-quinze livres, ci..... ..... 75 » »

Au sieur Gadebois, armurier à Châlons, le somme de cent soixante-trois livres quatre sols, pour huit fusils qu'il a fournis en remplacement de pareille quantité, qui avait été prise lors du passage du roi, au détachement des gardes nationales de Vitry, ci..... 163 4 »

Au sieur Delagravière, commissaire des poudres à Châlons, la somme de....., pour la quantité de 372 livres deux tiers de poudre à giboyer, et 41 l. et demie de grosse poudre qu'il a été forcé de délivrer aux gardes nationales, lors du passage du Roi ; mais attendu que par le délibéré du directoire du département du 18 décembre 1791, il a

été arrêté qu'il y avait lieu, par la régie des poudres et salpêtres, d'allouer cette fourniture dans le compte dudit sieur de Lagravière, elle sera tirée pour mémoire dans le présent état, ci..... *Mémoire.*

Au sieur Delagy, maître de poste à Chaintry, la somme de quarante-une livres cinq sols, pour fourniture de chevaux, lors du passage du Roi, ci..... 41 5 »

Au sieur Viel, maître de poste à Châlons, la somme *de deux livres dix sols, pour un bidet qu'il a fourni, lors du passage du roi,* ci..... 2 10 »

A la commune de Laneuville-au-Pont, la somme de huit cent cinq livres trois sols, pour pain et autres dépenses qu'elle a été nécessitée de faire pour les gardes nationales, lors du passage du Roi, ci..... 805 3 »

TOTAL..... 8,751 6 3

Récapitulation.

Sommes payées par le département.	2,904	16	3
Sommes à payer.....	8,751	6	3
TOTAL.....	11,656	2	6

Vu par nous administrateurs du directoire du département de la Marne, le présent état des dépenses

occasionnées par le passage du Roi, depuis le 22 jusqu'au 28 juin dernier, dont les mémoires ont été visés et arrêtés par les commissaires des corps administratifs réunis.

Nous avons, en conformité de l'arrêté du conseil général du 24 novembre dernier, liquidé lesdites dépenses à la somme de onze mille six cent cinquante-six livres deux sols six deniers, savoir : à deux mille neuf cent quatre livres seize sols trois deniers celles avancées par le département, et dont le remboursement est à effectuer dans les différentes caisses qui ont fait lesdits paiemens; et à huit mille sept cent cinquante-une livres six sols trois deniers celles dues aux différentes villes, communes et particuliers qui y sont dénommés. En conséquence, prions monsieur le ministre de l'intérieur de solliciter de l'assemblée nationale ou du Roi l'autorisation nécessaire pour qu'il soit pourvu le plus tôt possible au remboursement de ladite somme de onze mille six cent cinquante-six livres deux sols six deniers.

Délibéré à Châlons, le 24 décembre 1791. *Signé* DELACROIX, BOULEY, JEAUME, A. L. GROJEAN, PRIEUR, et CHOIZET, *secrétaire-général.*

Certifié conforme à la cote n° 139 *bis*, par les membres de la commission des douze. *Signé* RABAUT-POMIER, BORIE, BOLOT, SAURINE, BERNARD, BOUSSION, LEFRANC, RUAMPS, PELLISSIER, GARDIEN, Anacharsis CLOOTZ, DOUBLET.

N° VI.

(M. de Gouvion est admis à la barre.)

« Messieurs, dit-il, je demanderai à l'assemblée nationale la permission, dans ce moment-ci, de taire le nom de quelques personnes; cependant, si l'on croit que la connaissance de ces noms puisse être utile à la tranquillité publique, je suis disposé à la donner, quoique j'aie promis de garder le secret.

« Messieurs, samedi, veille de la Pentecôte, un commandant de bataillon de la garde nationale vint me prévenir qu'on lui avait annoncé qu'il y avait dans le château des projets de fuite de la Reine, qui se proposait d'enlever M. le Dauphin et Madame Royale. Le commandant de bataillon me donna quelques détails; je lui dis que l'affaire était trop sérieuse pour pouvoir en être instruit convenablement par un tiers; que je désirais voir la personne qui lui avait donné les renseignemens; que cela était absolument indispensable; que la personne pouvait être sûre du secret, et que je ne la compromettrais pas.

« Le lendemain, jour de la Pentecôte, nous fûmes voir cette personne; elle me dit qu'il y avait un cor-

ridor à l'ancien appartement de M. de Villequier; que c'était par-là que la Reine voulait s'échapper, et que l'on en avait fait faire de doubles clés; il me nomma la personne qui lui avait donné ces renseignemens. Je donnai à ce commandant de bataillon rendez-vous chez M. le commandant-général; nous nous y rendîmes. M. le commandant-général redoubla de vigilance, et, sur différens prétextes, je retins chez moi vingt officiers de la garde nationale, qui furent chargés de se promener, toute la nuit, dans les cours et dans le jardin.

« Le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi, on m'a confirmé ces renseignemens, et on est toujours entré dans des détails plus exacts; on ne m'a pas parlé du roi dans ces circonstances; on ne m'a parlé que de la Reine et de M. le Dauphin; on m'avait indiqué que la porte par où l'on devait sortir était celle de M. de Villequier; et conséquemment, je puis prouver que tous les jours j'ai toujours eu cinq officiers de la garde nationale chargés de veiller cette porte-là particulièrement. Vendredi, le frère de la même personne qui m'avait donné ces renseignemens, est revenu chez moi, et m'a tout confirmé.

« Je lui ai dit: « J'ai promis le secret à votre sœur, priez-la de me délier de ma promesse, pour que je puisse en faire part à M. le maire, et qu'il prenne les précautions nécessaires. Je n'ai pas revu cette personne-là. »

« Samedi soir, un grenadier volontaire de la garde nationale est venu chez moi, et m'a dit: « Je sors du co-

mité des recherches, où j'ai fait, à M. de Sillery, telle déclaration; » c'était, mot pour mot, ce qui m'avait été dit. Comme il était très-tard, je suis allé, le lendemain, chez M. de Lafayette et chez M. le maire, pour leur faire part de la dénonciation qui avait été faite au comité des recherches, d'après laquelle, probablement, ce comité leur donnerait des ordres.

« Hier matin, les inquiétudes augmentant de ma part, je me suis rendu chez M. le maire; il a rassemblé les officiers du tribunal de police.

« J'ai prié M. le maire d'envoyer deux de ces messieurs au comité des recherches, lui dire que j'étais sûr que, samedi dernier, ils avaient reçu cette dénonciation, et que je croyais qu'ils auraient dû en faire part à M. le maire et à M. le commandant-général. Ces messieurs sont allés au comité des recherches à une heure, et n'ont trouvé personne : ils y sont retournés à neuf ou dix heures du soir, et n'ont encore trouvé personne que M. de l'Apparent.

« Vers les onze heures, j'ai reçu, par un billet, un nouvel avis sur cette évasion. J'ai chargé quelqu'un de confiance de communiquer ce billet à M. le maire : il a fait venir M. le commandant-général, qui m'a placé aux Tuileries; là, en sa présence, j'ai donné ordre que toutes les portes et grilles fussent fermées exactement, excepté la porte de la cour des Princes; deux commandans de bataillon, un capitaine, un aide-major de la garde nationale, et un officier d'une compagnie du centre ont été, toute la nuit, dans la cour du château, vis-à-vis de la porte par où l'évasion devait

avoir lieu. Ce n'est que ce matin que j'ai reçu la nouvelle, par la même personne qui m'avait donné les renseignemens, qu'ils étaient partis; elle m'a dit : Ils sont partis par cette porte-là. J'ai répondu : C'est impossible, parce que toute la garde certifiera que, toute la nuit, il y a eu cinq officiers devant cette porte, et que moi-même j'y ai été. Voilà, messieurs, tout ce que j'ai à vous dire. »

(*Logographe*, séance du 21 juin 1791.)

N° VII.

EXTRAIT

d'une lettre de Mme de Sillery-Genlis, à d'Orléans (1),

datée de Bath, le jeudi soir, 3 novembre 1791.

. . . . . .

. . . . . .

..... J'avais pris avec Pétion l'engagement de le conduire à Londres; et ensuite, quand je me suis décidée tout d'un coup à partir, j'ai pensé qu'il ne viendrait pas, parce que j'étais convenue de ne partir que le 4 ou le 5 de ce mois. Je pensai à M. Voidel; M. de Sillery m'en répondit, à condition que je le voiturerais jusqu'à Bath, que je le renverrais à Londres, et qu'il serait encore voituré de Calais à Paris. Cet engagement pris dans une soirée, et devant partir le lendemain, j'écrivis à Pétion, pour lui mander que je partais, qu'il ne m'était pas nécessaire, mais que je l'emmènerais avec plaisir; il me prit au mot, et je ne fus pas fâchée d'en avoir deux au lieu d'un pour me tirer des périls affreux que j'envisageais. Voilà comme je

(1) Texte de 1800.

les ai emmenés. J'ai lâché Pétion à Londres, pendant que nous changions de chevaux; j'ai conduit ici M. Voidel. Je le renvoie à Londres, dans une chaise que paiera Dufour. . . . . .
. . . . . .

(*Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, etc., publiée sur pièces originales, par L. C. R. (le citoyen Roussel), Paris, 1800, page 196.)

N° VIII.

A midi, 23 juin.

M. le président annonce que M. Mangin, qui a le premier apporté des nouvelles de Varennes, a recueilli des détails qu'il serait bien aise de communiquer à l'assemblée.

M. Mangin est admis à la barre.

Messieurs, dit-il, exténué de la fatigue d'une course pénible, je n'ai pu hier, à mon arrivée, vous faire les détails qui ont précédé et suivi l'arrestation du Roi à Varennes.

Vers les neuf heures du matin (1), il entra à Varennes une voiture que l'on était éloigné de soupçonner renfermer le Roi et la famille royale; elle était escortée par un détachement de hussards de Lauzun, et accompagnée de quelques personnes qui servaient de courriers; le maître de poste de Sainte-Menehould, qui avait eu des soupçons sur cette voiture, et qui l'avait suivie jusqu'à Clermont, où les courriers avaient

(1) On adoucit l'erreur dans la déclaration imprimée par ordre de l'assemblée; on écrivit une heure du matin.

déclaré aller à Verdun, s'aperçut qu'elle prenait la route de Varennes; il devança alors la voiture, et vint crier dans la ville d'arrêter la voiture qui allait passer.

Le nommé Paul Leblanc et Joseph Poucin se trouvèrent sur la place, s'opposèrent au passage; les courriers fouettaient les chevaux; les citoyens ayant dit qu'ils allaient tirer dans la voiture si elle n'arrêtait, on ordonna d'arrêter; pendant cet intervalle, plusieurs personnes qui s'étaient assemblées semèrent l'alarme; à l'instant toute la garde nationale fut sur pied; les personnes qui étaient dans la voiture furent invitées à descendre, ce qu'elles firent sans résistance; la garde nationale arrêta le détachement des hussards de Lauzun, qui ne firent aucune résistance; le procureur de la commune fit entrer les personnes chez lui, où elles demandèrent à se rafraîchir.

Jusque-là on ignorait qui elles étaient; j'entrai, je reconnus le Roi, la Reine, le Dauphin, Madame Royale et Madame Elisabeth; je sortis, et je déclarai à tous mes concitoyens que c'était le Roi et la famille royale; ils témoignèrent le plus grand zèle pour s'opposer à leur départ, et arrêter certains officiers de hussards et de dragons, qui essayaient de favoriser leur fuite; la bonne contenance des gardes nationales et la fermeté des officiers municipaux, firent échouer leurs efforts; le Roi eut l'attention d'envoyer à Clermont, pour donner contr'ordre et arrêter le départ des dragons qui devaient protéger sa fuite. Sur ces entrefaites, je montai à cheval, ainsi que douze autres de mes con-

citoyens; nous courûmes, de village en village, chercher du secours, et, en moins d'une heure, nous fûmes plus de quatre mille hommes de garde nationale, sans compter les hussards et les dragons, qui sont tous patriotes.

Lorsque je vis que nous pouvions répondre du Roi et de sa famille, je m'empressai de venir vers cette capitale, pour tranquilliser les bons citoyens et les représentans de la nation; je partis vers les quatre heures du matin; arrivé à la barrière de Paris, j'ai été arrêté par le peuple, à qui j'ai fait le récit des évènemens que je vous retrace. La fatigue de mon voyage et les récits que j'ai faits de ma mission, chemin faisant, m'ont empêché de paraître plus tôt devant vous, pour vous instruire des faits que je viens de vous exposer.

M. Populus. Je demande que vous témoigniez à ce brave citoyen la satisfaction de l'assemblée.

M. le président. M. Palloy, citoyen de Paris, que son patriotisme a dirigé sur les traces du Roi, et qui arrive également de Varennes, demande à être entendu.

(*Oui! oui!*)

M. Palloy. J'ai à apprendre à l'assemblée que M. Mangin a fait amasser seul douze mille hommes pour garder le Roi; et son cheval, de la force avec laquelle il a été, est tombé mort sous lui.

M. Mangin. Il n'est pas mort.

M. Palloy. C'est vrai, il n'est pas mort : mais il est tombé sous mon brave camarade. (*Ils s'embrassent tous les deux.*)

(*On applaudit.*)

Nous avons fait partir à l'instant même différens courriers pour Verdun, Charleville et Mézières, pour que ces villes nous envoyassent des forces suffisantes.

Ce qu'il y a d'important, messieurs, c'est que depuis environ une semaine il y avait, à Varennes, huit à dix chevaux de relais, qui y étaient sous prétexte d'attendre M. de Bouillé, qui devait passer pour aller faire la revue des troupes postées sur la frontière; mais il est probable que ces chevaux étaient là pour attendre le Roi.

(*On applaudit vivement.*)

M. le président. L'assemblée nationale, par ses applaudissemens, vous a témoigné les sentimens que vous lui avez inspirés. Elle ne peut qu'approuver votre patriotisme, sur lequel elle a de grandes espérances à former.

(*Extrait du* Logographe.)

N° IX.

N° 82.
Supplément (Journal de Paris) *annexé au n° du 21 juillet* 1791.

DÉCLARATION DE M. LACLOS.

Depuis plus de deux ans je suis poursuivi par des calomnies qui se renouvellent à peu près toutes les semaines, et j'ai constamment gardé le silence du mépris sur ces plates atrocités. Celles qu'on vient de tenter en dernier lieu partent vraisemblablement de personnes plus exercées dans cet art, puisqu'au moins elles ont eu l'adresse de les lier à une opinion que j'ai énoncée au milieu d'une société célèbre. Je ne m'en crois pas plus obligé de descendre à une justification; mais je crois devoir exposer exactement les faits, afin que les honnêtes gens puissent juger entre moi et mes calomniateurs.

Le décret rendu le 15 de ce mois, par l'assemblée nationale, déclarait très-clairement, quoique d'une manière implicite, que Louis XVI ne serait pas mis en cause; mais il ne s'expliquait en aucune manière sur les mesures que l'on prendrait à son égard, et no-

tamment sur *l'espèce d'abdication que plusieurs députés et un grand nombre de citoyens ont cru voir clairement dans le mémoire remis le 21 juin à M. de Laporte.*

Nous croirions abuser de la patience de nos lecteurs, si nous entreprenions de démontrer que décréter qu'on ne jugera pas Louis XVI, n'est pas la même chose que décréter qu'on ne verra pas une véritable abdication dans le mémoire de Louis XVI.

La preuve que le décret du 15 ne terminait pas la question du Roi, c'est que l'assemblée nationale a prononcé de nouveau sur cet objet, par un décret rendu le lendemain 16, dans la séance du soir.

Eh bien! dans la soirée du 15, j'ai dit aux amis de la Constitution que je croyais que, si l'assemblée nationale n'avait rien décidé sur Louis XVI, c'était parce qu'elle ne s'était pas crue assez instruite du vœu national; j'ai dit que le décret sur les pétitions fournissait le moyen de lui faire connaître ce vœu, et j'ai proposé, en conséquence, qu'on s'occupât de rédiger une pétition qui serait signée *individuellement* par ceux des habitans de l'empire qui en adopteraient les vues; j'en ai pris occasion de défendre ce décret sur les pétitions, trop souvent calomniées, et d'exposer, à ce sujet, une partie des principes déjà consignés dans le *Journal des Amis de la Constitution*, à l'article où j'ai traité *de la stabilité et du perfectionnement de la Constitution*, nos 28 et 29 (1).

(1) C'est là que j'ai prouvé (et le décret vient à l'appui de ma preuve) que les citoyens non actifs, les femmes et les mineurs avaient tous le droit de pétition comme les citoyens actifs.

Si quelqu'un prétendait que je tronque ici mon opinion, je pourrais lui opposer cinq ou six cents témoins qui m'écoutaient, et encore le journal des débats de la société, où mon opinion est rapportée incomplètement, mais avec assez d'exactitude.

Je n'ai parlé depuis sur cet objet que pour l'exposer de nouveau à une foule de citoyens qui s'étaient présentés à la société pour y faire une proposition qui ne fut pas agréée, et enfin pour m'opposer, ainsi que je l'ai fait encore le lendemain 16, à ce que cette pétition fût signée au Champ-de-Mars, ni dans aucun rassemblement de citoyens, rassemblement qui faisait partie de la proposition des citoyens.

Enfin, à la séance du 17, la société ayant eu une entière connaissance du décret rendu le 16 au soir, je concourus avec plusieurs membres à établir qu'il n'y avait plus lieu à s'occuper d'une pétition sur un objet qui était décidé par un décret, proposition qui fut unanimement adoptée ; en sorte que la pétition est demeurée de nul effet et comme non avenue.

Cependant, durant la séance du 16, un député de l'assemblée nationale (M. Coroller) vint nous entretenir de la scission que se préparaient de faire plusieurs députés qui étaient membres de la société, scission dont cette pétition paraissait être la cause ou le prétexte. Après qu'il eut fini de parler, il s'adressa à moi, seul secrétaire en ce moment, et me demanda de lui confier deux exemplaires de la pétition, pour convenir, avec les députés rassemblés alors dans l'église des Feuillans, ou de la suppression de ladite pétition, ou

des changemens à y faire; c'était le commencement d'une démarche conciliatoire.

Il faut savoir qu'il y avait en ce moment, sur le bureau, deux éditions de cette pétition, et l'une de ces éditions n'était pas exacte; on savait de plus que cette même pétition avait été infidèlement imprimée dans un journal (je crois celui de *la Bouche-de-Fer*); que, par exemple, on y exprimait le vœu de n'avoir plus pour roi Louis XVI *ni aucun autre;* tandis que la pétition demandait, dans le cas où l'assemblée accepterait l'abdication de Louis XVI, *qu'il fût pourvu à son remplacement par les moyens constitutionnels.* Par ces considérations, M. Coroller désira avoir une garantie de l'exactitude des exemplaires dont il voulait faire usage, et je mis, à sa demande, et en ma qualité de secrétaire de la société, au bas de chacun des deux exemplaires que je lui confiai : *Certifié véritable,* P. Choderlos, *secrétaire.*

Après avoir dit ce que j'ai fait, il me reste à dire ce que je n'ai pas fait :

Je ne suis pas le rédacteur de la pétition;

Je n'ai pas signé la pétition;

Je n'ai concouru à donner aucune publicité à cette pétition;

Je n'ai ni rédigé ni signé aucune lettre relative à cette pétition, ou dans laquelle il fût question de son renvoi;

Je me crois même sûr, comme secrétaire et comme membre du comité de correspondance, qu'il n'a été envoyé ni délivré par la société, ni aucun exemplaire

de la pétition ni aucune lettre y relative; au moins est-il certain que je n'en ai aucune connaissance.

Ce n'est donc que très-subsidiairement que j'observe que la place de secrétaire, comme celle de président, met dans le cas de signer souvent des choses contraires à son opinion, puisque la signature apposée dans ce cas, certifie seulement la décision de l'assemblée, mais non l'avis du signataire.

J'ajoute qu'ayant été hier un de ceux qui ont proposé à la société de remettre aux députés à l'assemblée nationale, fondateur de cette société, et le local, et les archives, et la correspondance, comme étant la seule mesure qui me paraît propre à faire cesser une division que je crois très-dangereuse pour la chose publique, et cette mesure n'ayant pas été adoptée, je prends aujourd'hui le parti de me retirer de cette société, dont je ne cesserai cependant jamais de respecter les intentions patriotiques.

P. Choderlos, *ci-devant* Laclos.

N° X.

Lettre à M. Perlet, auteur du journal intitulé : Assemblée nationale, corps administratifs.

MONSIEUR,

Ayant lu dans votre journal, n° 689, votre opinion sur les mesures à prendre d'après le retour du Roi, et tout ce que vous a dicté, sur mon compte, votre justice et votre impartialité, je dois vous répéter ce que j'ait dit publiquement, dès le 21 et 22 de ce mois, à plusieurs membres de l'assemblée nationale, que je suis prêt à servir ma patrie sur terre, sur mer, dans la carrière diplomatique, en un mot, dans tous les postes qui n'exigeront que du zèle et un dévouement sans bornes au bien public ; mais que, s'il est question de régence, je renonce dès à présent, et pour toujours, aux droits que la Constitution m'y donne. J'oserai diré qu'après avoir fait tant de sacrifices à l'intérêt du peuple et à la cause de la liberté, il ne m'est plus permis de sortir de la classe du simple citoyen, où je ne me suis placé qu'avec la ferme résolution de rester toujours, et que l'ambition serait en moi une inconséquence

inexcusable. Ce n'est point pour imposer silence à mes détracteurs que je fais cette déclaration; je sais trop que mon zèle pour la liberté nationale, pour l'égalité, qui en est le fondement, alimentera toujours leur haine contre moi; je dédaigne leurs calomnies; ma conduite en prouvera constamment la noirceur et l'absurdité; mais j'ai dû déclarer, dans cette occasion, mes sentimens et mes résolutions irrévocables, afin que l'opinion publique ne s'appuie pas sur une fausse base dans ses calculs et ses combinaisons, relativement aux nouvelles mesures que l'on pourrait être forcé de prendre.

L. P. D'ORLEANS.

Ce 26 juin 1791.

N° XI.

Extrait de la *Collection générale des lois* de l'imprimerie royale. (Edition du Louvre.) N° 1225.

LOI

Qui accorde des gratifications à ceux qui ont bien servi la chose publique, lors des évènemens du 21 juin et jours suivans,

Donnée à Paris, le 22 août 1791.

DÉCRET DU 18 AOUT 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu, et par la loi constitutionnelle de l'Etat, ROI DES FRANÇAIS, à tous présens et à venir, *salut :* l'assemblée nationale a décrété, et nous voulons et ordonnons ce qui suit :

Décret de l'assemblée nationale, du 18 *août* 1791.

L'assemblée nationale, après avoir entendu son comité des rapports sur les récompenses à accorder à

ceux qui ont le plus utilement servi la chose publique, lors des évènemens du 21 juin et jours suivans;

Déclare qu'elle est satisfaite du zèle et de la prudence des membres composant les directoires, corps administratifs et les municipalités des départemens de la Meuse, de la Marne et des Ardennes, du courage des gardes nationales et de la gendarmerie de ces départemens, du civisme des troupes de ligne qui, en ces circonstances, se sont réunies aux citoyens, qu'ils ont bien mérité de la patrie et rempli honorablement leurs devoirs.

Décrète en outre, 1° que deux maisons nationales et dépendances, situées en la ville de Varennes-en-Argonne, occupées ci-devant, l'une par les religieuses Annonciades, l'autre par des Cordeliers, seront destinées, la première à l'emplacement du tribunal du district, du juge-de-paix, et au logement de la gendarmerie nationale, le seconde à former des casernes pour loger de la cavalerie, et que les frais de ces établissemens seront supportés par le trésor national.

2° Qu'il sera donné au nom de la nation, à la commune de Varennes, deux pièces de canon, un drapeau aux trois couleurs, portant cette inscription : *La patrie reconnaissante à la ville de Varennes*, et un fusil et un sabre à chacun des gardes nationaux de cette ville.

3° Qu'il sera également donné une pièce de canon à la ville de Clermont-en-Argonne, et cinq cents fusils pour être distribués aux gardes nationales de ce district; à la ville de Sainte-Menehould, une pièce de

canon et cinq cents fusils pour être également distribués aux gardes nationales de ce district.

4° Qu'il sera payé par le trésor public, sur les deux millions destinés à récompenser des services rendus aux citoyens dénommés, les sommes qui suivent; savoir :

Au sieur Drouet, maître de poste à Sainte-Menehould, trente mille livres;

Au sieur Sauce, procureur de la commune de Varennes, vingt mille livres;

Au sieur Bayon, commandant de bataillon de la garde parisienne, vingt mille livres;

Au sieur Guillaume, commis du district de Sainte-Menehould, dix mille livres;

Au sieur Leblanc l'aîné, aubergiste et officier de garde nationale, à Varennes;

Au sieur Paul Leblanc, orfèvre et lieutenant des grenadiers de la même ville;

Au sieur Justin George, capitaine de grenadiers, à Varennes;

Au sieur Coquillard, orfèvre et officier de garde nationale de la même ville;

Au sieur Joseph Ponsin, grenadier à Varennes;

Au sieur Rolland, major de la garde nationale de Varennes;

Au sieur Mangin, chirurgien à Varennes;

Au sieur Itam, major de la garde nationale de Cheppy;

Au sieur Carré, commandant de la garde nationale de Clermont;

Au sieur Bedu, major de la garde nationale de la même ville;

Au sieur Thennevin, garde national et greffier du juge de paix de Islettes;

Et au sieur Feneaux, garde national et *ancien fourrier du régiment de Limosin,* demeurant à Sainte-Menehould,

A chacun la somme de six mille livres;

Qu'il sera également payé sur lesdits deux millions, savoir :

Au sieur Regnier, de Monblainville;

Au sieur Delion-Drouet, de Montfaucon;

Au sieur Marie Berthe, gendarme à Varennes;

Au sieur Fouchez, *ancien fourrier du regiment de Belzunce,* et garde national de Varennes;

Et au sieur Lepointe, gendarme à Sainte-Menehould,

A chacun la somme de trois mille livres.

5° Que le sieur Veyrat, marchand à Sainte-Menehould, et le sieur Legay, officier de la garde nationale de la même ville, recevront chacun une somme de douze mille livres, pour avoir été grièvement blessés de coups de feu.

6° Que la veuve Collet, de Villers-en-Argonne, dont le fils, gendarme à Sainte-Menehould, a été tué, recevra la somme de trois mille livres;

7° Que le sieur Labaude, garde national à Varennes, qui a été attaqué et dangereusement blessé près de Châlons, recevra la somme de deux mille livres;

8° Qu'il sera payé au sieur Lenio, gendarme à Clermont, six cents livres; et au sieur Pierson, gendarme surnuméraire en la même ville, quatre cents livres;

9° Enfin, que le président est chargé d'écrire une lettre particulière de satisfaction aux directoires des districts de Clermont et Sainte-Menehould, et aux officiers municipaux de Varennes, Clermont et Sainte-Menehould.

Mandons et ordonnons à tous les tribunaux, corps administratifs et municipalités, que ces présentes ils fassent transcrire sur leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs ressorts et départemens respectifs, et exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi le sceau de l'État a été apposé à cesdites présentes.

A Paris, le vingt-deux août mil sept cent quatre-vingt-onze.

En vertu des décrets des 21 et 25 juin 1791.

Pour le Roi, *signé* M. L. F. Duport (1).

A la suite de ce décret, on eût désiré faire connaître les noms des personnes qui n'avaient point consenti à recueillir au trésor l'expression de la reconnaissance de

(1) Duport du Tertre, avocat au Parlement de Paris.

l'assemblée. Mais, depuis 1791, le temps a marché, et il a effacé, jusque dans les archives de la Cour des Comptes, la trace d'un désintéressement qui déjà date de loin. Le payeur des dépenses diverses, chargé de payer les sommes fixées par le décret, a rendu ses comptes, il y a longues années. Si l'usage de la cour eût permis d'y retrouver les pièces à l'appui d'un compte jugé, il eût été facile de faire l'histoire *de ces récompenses* distribuées avec tant d'éclat. A la présence d'un nom, à l'absence d'un autre, on aurait pu voir qui avait touché, qui n'avait pas reçu. Mais les pièces présentées par le payeur ont subi la loi commune; elles ont été livrées à la dispersion ou au mortier. Certains journaux de l'époque, des procès-verbaux de l'assemblée sont les seuls documens auxquels il soit permis d'avoir recours; et grâce à cette lumière, on peut remplir quelques lacunes dans les registres de la comptabilité. Ainsi, deux mois après la catastrophe de Varennes, quand il fut possible à chaque particulier d'apprécier les évènemens auxquels il avait concouru, on sait que plusieurs personnes, même des communes, refusèrent le prix qu'on assignait à leur coopération. Dix jours après la publication du décret, M. Justin George, capitaine des grenadiers de la garde nationale de Varennes, pria l'assemblée de permettre qu'il ne touchât à la somme qu'on lui attribuait que pour l'appliquer à des objets d'utilité générale. Il est à présumer que M. Coquillard se montra également scrupuleux. MM. Bédu et Carré s'abstinrent de rien prendre des douze mille livres qui leur étaient accor-

dées, et la garde nationale de Clermont refusa d'accepter l'abandon que lui en faisaient ces deux officiers. L'assemblée en fut réduite à se charger elle-même de donner à cette somme une destination patriotique. On apprend encore par les journaux et les procès-verbaux que l'idée d'une récompense en argent offensait la garde nationale de Montblainville; qu'à Chépy, les officiers et soldats s'étaient opposés à ce qu'on délivrât aucune gratification à leur major, et que les gardes nationales de Varennes avaient tenu la même conduite. Pourquoi les Archives de l'Etat ne permettent-elles pas de rechercher le souvenir des satisfactions qu'après les jours d'effervescence, d'autres personnes et d'autres communes ont peut-être données à l'opinion de leur pays?

FIN.

PARIS.—IMPRIMERIE DE G.-A. DENTU,
rue de Bussi, n° 17.

ERRATUM.

Page 196, ligne 16, *après* d'Hoffelize, *ajoutez* de Fersen.

Digitized by Google